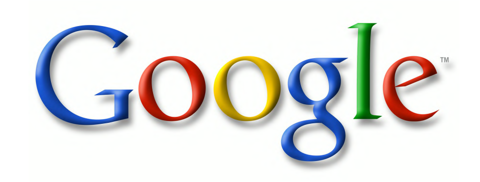
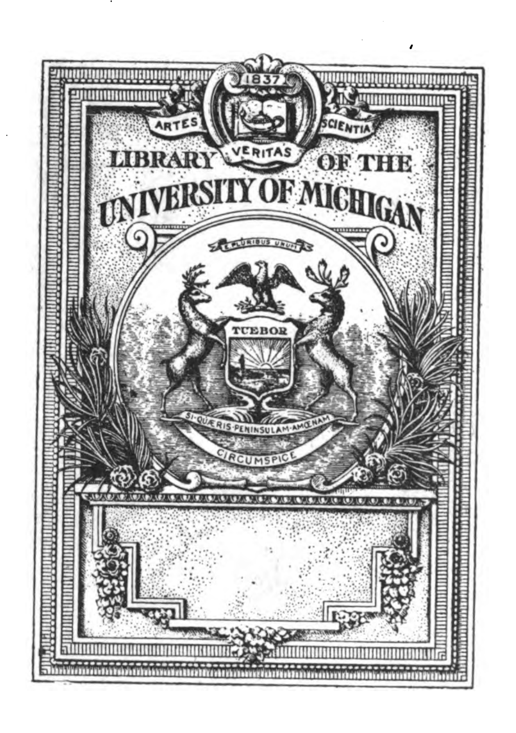



A 537225


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Un

COMPLOT DE POLICE

sous le Consulat

DU MÊME AUTEUR

Ruskin et la Femme, *critique.*

L'Art populaire, *critique.*

Avocate, *roman.*

L'Utile Amie, *roman.*

Le Petit Faune, *roman.*

1012-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 9-09.

GUSTAVE HUE

Un COMPLOT DE POLICE sous le Consulat

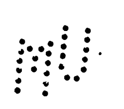
LA CONSPIRATION DE CERACCHI ET ARÉNA

(Vendémiaire an IX)

Paul Fuller
New York
Dec. 1909

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909



A

M. ÉTIENNE LAMY

j'offre ces pages, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il voulut bien leur accorder dans le *Correspondant*, et en témoignage d'admiration.

G. H.

UN COMPLOT DE POLICE
SOUS LE CONSULAT
LA CONSPIRATION DE CERACCHI ET ARÉNA
(VENDÉMIAIRE AN IX).

I

BONAPARTE ET LES FACTIONS AU DÉBUT DU CONSULAT. — TALLEYRAND ET FOUCHÉ.

Succédant à l'anarchie révolutionnaire, la constitution de l'an VIII avait été favorablement accueillie par la majorité des Français. Les premiers actes des Consuls marquaient une volonté non équivoque d'effacer ce que la Révolution avait eu de tyrannique et de vexatoire. Après la période violente de la Terreur, celle inquiète et trouble de la réaction thermidorienne et de l'impopulaire Directoire, on pressentait le retour de l'ordre et l'on se risquait à reprendre confiance.

Les rues de Paris offraient le spectacle d'une

animation toute différente de celle des dix dernières années : ce n'étaient que gens affairés, empressés vers leurs banques, leurs magasins, leurs comptoirs, leurs ateliers, grâce à la résurrection du commerce, de l'industrie, des arts. La jeunesse oisive consacrait la vogue naissante de Frascati et préparait celle, prochaine, du *Rocher de Cancale* et des *Frères Provençaux*, succédant aux beaux jours de Véry et de Beauvilliers. Les élégants en culottes collantes, en longues redingotes, en bottes à revers, engoncés dans le triple tour d'une cravate à jabot, coiffés de chapeaux en forme de cônes tronqués, courtisaient de jolies coquettes, soucieuses uniquement de se parer selon les exigences d'une mode qui changeait, pour ainsi dire, chaque semaine. Au voile formant la « coëffure à l'antique », ou drapé en turban, succédait la capote de velours avec ses trois plumes en panache; la tunique d'organdi ou de mousseline brochée détrônait le tablier à corsage; le canezou cédait le pas à la palatine.

On discutait longuement sur les mérites d'un nouveau parfum de Tessier, qui tenait boutique à l'enseigne de la *Cloche d'Or*; on proclamait Leroy inimitable pour les chapeaux et Mlle Despeaux

très supérieure pour l'invention d'un bonnet.

Dans les appartements décorés à la grecque, sur les secrétaires de Ravrio, sur les tablettes en citronnier à baguettes de cuivre, on disposait avec une recherche un peu froide de la symétrie les quinquets à globe, les bronzes antiques, les porcelaines de Dagoty; car les salons, un à un, rouvraient leurs portes : celui de Mme d'Esparbès, de Mme de Beauveau, de Mme de Pastoret; celui de la princesse de Vaudemont, revenue d'émigration, et pour qui le fait de recevoir Fouché était une sauvegarde contre les tracasseries policières.

D'ailleurs, encouragés par la bienveillance des arrêtés consulaires, les émigrés rentraient en foule. Tous sollicitaient leur radiation des listes de proscription et escomptaient déjà la loi d'amnistie définitive. Les mesures récemment prises par le gouvernement leur étaient un gage certain de sa bonne volonté : il avait supprimé la fête commémorative du 21 janvier, décrété que chacun serait libre de célébrer à sa guise le dimanche au lieu du décadi révolutionnaire; les églises étaient rendues au culte, les prêtres non assermentés rappelés et tenus seulement de promettre à la nouvelle constitution un respect qui ne pou-

vait en rien gêner leur conscience. Les finances promettaient de rentrer dans l'ordre, grâce à l'établissement d'un mode régulier de perception des impôts et à l'obligation, pour les acquéreurs de biens nationaux, d'en verser le prix dans un délai maximum de quatre mois, ce dont la plupart avaient jusque-là jugé commode de se dispenser.

C'étaient là les promesses d'une paix après quoi soupirait la majorité de la nation et dont on commençait à désespérer. Elles eussent dû, par conséquent, être accueillies de tout le monde avec joie. Il n'en fut rien, et nulle époque peut-être ne fut plus que celle-ci féconde en complots; on conspirait partout : dans les salons, dans les cafés, à l'armée, où les officiers se sentaient espionnés par la police malveillante.

En vérité, le gouvernement pouvait difficilement prendre une mesure qui ne froissât point soit les royalistes, soit les républicains. Ainsi, les réformes que nous venons de citer étaient évidemment de nature à contrister les révolutionnaires et semblaient, au contraire, favorables aux royalistes. Bonaparte mécontenta les uns et les autres, — ou du moins les irréductibles des deux partis, — en s'installant pompeusement aux Tui-

leries, le 30 pluviôse an VIII (19 février 1800), et en laissant trop paraître ses ambitieux projets. Il avait eu soin de faire effacer du palais et de ses alentours les inscriptions qui commémoraient la journée du 10 août 1792; mais, par une singulière coïncidence il se trouva qu'on en avait oublié une, tracée sur l'un des corps de garde de la cour des Tuileries, et que put lire le cortège accompagnant ce déménagement solennel et un peu ridicule : « La royauté en France est abolie et ne se relèvera jamais. » On remarqua « l'air d'exaltation et de triomphe » avec lequel le premier magistrat de la République s'établit dans les appartements du malheureux Louis XVI. Il en éprouvait une satisfaction de parvenu. Joséphine confia à Mme de Rémusat que, le soir de cette prise de possession des Tuileries, Bonaparte, au moment de se coucher, lui dit en riant : « Allons, petite créole, venez vous mettre dans le lit de vos maîtres. »

Les jacobins lui reprochèrent à bon droit de « coucher dans le lit des tyrans », et les royalistes commencèrent à craindre qu'il ne songeât davantage à se pousser soi-même qu'à tenir sa parole de ramener les Bourbons.

Les émigrés, en effet, assuraient que Bonaparte, rappelé brusquement d'Égypte par ses frères, avait, dès son débarquement, signé le pacte de Lyon, par lequel il s'engageait à rendre à Louis XVIII le trône de France. Lui-même recevrait en échange le titre à vie de lieutenant général des armées du roi. Cette entente expliquait comment le général avait pu franchir aisément le blocus étroit installé par la flotte anglaise depuis sa victoire d'Aboukir. L'amiral, assurait-on, connaissait les négociations et avait reçu des ordres [1].

Cette opinion, assez vraisemblable, était accréditée par Joséphine Bonaparte. Veuve du vicomte de Beauharnais, mort sur l'échafaud révolutionnaire, femme d'ancien régime, aristocrate, détestant les jacobins qui le lui rendaient, Joséphine accueillait chaque matin, à l'entresol des Tuileries où elle avait son appartement particulier, les émigrés rentrés dont elle appuyait les demandes de radiation. Là, personne ne se gênait de censurer la conduite du gouvernement, que l'on esti-

1. Voir à ce sujet : Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, et un très remarquable chapitre du livre de Paul Adam : *la Morale de la France*, p. 166.

mait trop modéré dans ses réformes. On l'accusait d'exagérer les concessions aux anciens montagnards; on lui reprochait, par exemple, de n'avoir point, en rétablissant l'observance facultative du dimanche, osé la suppression du décadi, cette invention baroque des révolutionnaires, qui, dans leur empressement à tout bouleverser, avaient divisé le mois en trois décades, ou semaines de dix jours chacune, et substitué aux quatre dimanches les trois décadis qui terminaient chaque décade.

Mme Bonaparte, avec ses amis d'autrefois, épanchait volontiers son cœur. Les projets de Bonaparte, qui n'étaient déjà plus un mystère pour son entourage, effrayaient sa placidité nonchalante de créole. Elle l'avouait aisément, et qu'elle eût préféré pour son époux le titre de lieutenant général à l'espoir d'une couronne.

Elle prenait ainsi sa revanche sur ses beaux-frères qui, eux, flattaient sans retenue l'ambition de Bonaparte et proclamaient que le gouvernement actuel n'était qu'une forme transitoire pour ménager les susceptibilités des révolutionnaires; mais qu'il fallait, si vraiment on voulait fonder quelque chose de stable, assurer au pouvoir

plus d'unité et de durée, en le rendant héréditaire.

Cette sécurité, si nécessaire à leur gré, il n'entrait pas dans leurs vues que le premier Consul la procurât à la France autrement qu'à son propre profit, et au leur par contre-coup. Si vraiment ils avaient naguère encouragé leur frère à prêter l'oreille aux agents des Bourbons, après l'échec de Pichegru et le refus de Moreau, de Bernadotte, de Jourdan, d'Augereau, dévoués à la république des jacobins, ils ne voulaient plus se souvenir d'avoir joué ce rôle.

Des quatre frères de Bonaparte, Louis et Jérôme, les cadets, étaient trop jeunes pour prendre part aux intrigues : Joseph et Lucien, seuls, comptaient. Joseph, doux, calme et assez intelligent, possédait les qualités nécessaires à un diplomate. Lucien, homme d'esprit, mais inquiet, insubordonné et fantasque, était alors ministre de l'Intérieur. Son caractère le mettait souvent en conflit avec le premier Consul. Ils ne s'accordaient guère que sur un point : l'ambition.

Pour fonder ce que Joseph et Lucien appelaient « quelque chose de durable », et de la manière qu'ils l'entendaient, la première condition était

que le premier Consul eût un héritier à qui transmettre le pouvoir. Or Joséphine était stérile et les médecins qu'elle avait consultés ne lui laissaient aucun espoir de maternité. Elle était donc un obstacle aux projets de ses beaux-frères, qui ne se faisaient pas faute de le lui reprocher, en répétant que Napoléon finirait bien par prendre à cet égard une résolution indispensable. Et ces scènes ajoutaient encore aux angoisses de la pauvre femme qui sentait son mari, las de ses prodigalités, de ses imprudences, de ses légèretés, se détacher d'elle peu à peu et prêter l'oreille aux propos de ses frères. Heureusement pour son repos, les plus pénibles impressions n'étaient point chez elle très profondes; elle se laissait emporter par le tourbillon de la vie, comptant sur le Hasard, ce dieu des révolutions. Entre temps, elle tâchait à détourner Bonaparte de ses rêves de grandeur, allait même jusqu'à lui parler des Bourbons, et appelait à son secours Fouché, qu'elle goûtait, quoiqu'il fût ancien jacobin, parce que seul il osait conseiller la prudence au premier Consul.

Talleyrand et Fouché avaient pénétré dans la famille de Bonaparte en flattant chaque coterie

selon ses passions. Talleyrand s'attirait les sympathies de Joseph et de Lucien en renchérissant sur leurs ambitieux projets, et Fouché celles de Mme Bonaparte en prêchant la temporisation et prédisant qu'on perdrait toute chance de succès si l'on agissait prématurément. D'ailleurs, Talleyrand et Fouché, qui se jalousaient et se détestaient, ne pouvaient que prendre position dans des camps opposés. Ils n'avaient que la ressemblance d'être tous deux passés par l'Église et d'en être sortis, à la faveur de la Révolution, en jetant l'un le manteau d'évêque et l'autre le petit collet d'oratorien[1]; mais leurs origines mêmes les séparaient.

Tandis que Talleyrand appartenait à la meilleure noblesse et apportait jusque dans ses erreurs les goûts et les façons d'un grand seigneur, Fouché, ignoble et pleutre, était de naissance obscure : fils d'un boulanger de Nantes, prétend Goldsmith, ou d'un capitaine au long cours, selon Michaud, c'était un parvenu, dont la fortune commençait à peine, après une longue suite de misère. La vie l'avait instruit. Au cours de ses étapes succes-

1. Il est curieux de constater combien les Oratoriens ont fourni de recrues à la Révolution : Daunou, Joseph Lebon, Fouché, Faguet, Warnier, Lefetz, Caubrières, Hidoux, Gamot, Béru, Darthé, Gouillart.

sives, il avait éprouvé plus d'un humiliant déboire et appris la rancune. Il savait les hommes et les méprisait. Nul ne valait à ses yeux qu'il lui sacrifiât d'accroître son crédit chez le maître du moment; — car il en servit à la suite plusieurs, avec un zèle qui concourut toujours à son bénéfice. Il avait, selon le mot de Barrère, le talent de se mettre toujours en croupe derrière le mieux monté.

Bonaparte, cependant, ne voyait pas sans un secret mécontentement ces deux hommes envenimer, dans sa famille, les intrigues et les querelles; d'autant plus qu'ils avaient, parmi les familiers des Tuileries, chacun ses créatures empressées à se faire bienvenir en applaudissant. Mais il déplaisait au premier Consul d'intervenir en personne et de paraître prendre position dans ces disputes. Il chargeait alors son collègue Cambacérès des démarches nécessaires, et celui-ci s'en acquittait avec le tact et la fidélité qu'il apportait en toute chose. Il possédait le rare talent de tout entendre et de ne rien dire qui ne fût exactement indispensable. Bonaparte lui confiait les missions diplomatiques délicates et le soin de conduire le sénat; tandis que le troisième Consul

Lebrun, homme de talent, mais sans grande largeur d'esprit, veillait au détail des finances et de l'administration.

Ces agitations familiales prirent, au mois de février 1800, un caractère plus précis et positif. Le 20 février, Louis XVIII adressa à Bonaparte une lettre destinée à lui rappeler ses engagements :

« Quelle que soit leur conduite apparente, — écrivait-il, — des hommes tels que vous, Monsieur, n'inspirent jamais d'inquiétude. Vous avez accepté une place éminente et je vous en sais gré... »

Demeurée sans réponse, cette lettre fut bientôt suivie d'une autre plus pressante :

« ... Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, le conquérant de l'Italie et de l'Égypte ne peut pas préférer à la gloire une vaine célébrité. Cependant, vous perdez un temps précieux : nous pouvons assurer le repos de la France ; je dis *nous*, parce que j'ai besoin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le pourrait sans moi.

« Général, l'Europe vous observe, la gloire

vous attend, et je suis impatient de rendre la paix à mon peuple.

« Louis. »

Joséphine et le secrétaire de Bonaparte, Bourrienne, connurent le secret de cette correspondance.

Joséphine, se souvenant de ses entretiens avec les émigrés, et voulant tenter un dernier effort pour détourner son mari d'une ambition qu'elle prévoyait lui devoir être funeste, se jeta presque à ses pieds, le supplia de ne pas enlever, du moins, tout espoir aux Bourbons.

Bonaparte la repoussa avec cette brusquerie dont il était coutumier. Jamais, sans doute, il n'avait hésité sur la conduite qu'il tiendrait, le moment venu, à l'égard des princes; en tout cas, il n'était plus disposé à mettre son épée à leur service. Il dit à Bourrienne : « Vous ne connaissez pas ces gens-là; si je leur rendais leur trône, ils croiraient l'avoir recouvré par la grâce de Dieu! » Et il évoqua les principes de 89, parla des hommes qui avaient engagé dans la Révolution leur fortune et leur avenir, des acquéreurs de biens nationaux.

Il se décida enfin à répondre aux deux lettres de Louis XVIII :

« Paris, le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800).

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre; je vous remercie des choses honnêtes que vous me dites.

« Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France; il vous faudrait marcher sur cinq cent mille cadavres.

« Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France; l'histoire vous en tiendra compte.

« Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille : je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite.

« BONAPARTE. »

De cela, il transpira quelque chose dans le public; c'était inévitable. Les desseins personnels de Bonaparte n'en parurent que plus évidents, et le mécontentement de ses ennemis, — royalistes et républicains, — s'en exaspéra.

Bientôt, des caricatures circulèrent. L'une représentait la princesse Demidoff, à qui l'on avait récemment volé un diadème de diamants. Le malfaiteur, à ses genoux, s'écriait : « Est-ce

donc un si grand crime de dérober une couronne? » Sur une autre, on voyait le premier Consul en gardeur de dindons, armé d'une gaule, poussant devant lui son troupeau de volatiles, avec cette légende : « L'An-pire des Gaules[1] ».

Maintenant, il n'était plus possible aux royalistes de conserver la moindre illusion sur les intentions du premier Consul. Si vraiment le pacte de Lyon existait, Bonaparte était décidé à n'en tenir aucun compte.

En vérité, les émigrés rentrés s'en souciaient peu. Ils ne songeaient guère à conspirer sérieusement; ils aspiraient au repos. Les uns avaient obtenu leur radiation des listes fatales, la restitution de leurs biens non vendus; les autres poursuivaient le même but, avec le ferme espoir de réussir. Aux uns comme aux autres, leur intérêt commandait de ménager le gouvernement, qui venait de leur octroyer une faveur, ou dont ils attendaient quelque chose.

Cela ne les empêchait point, évidemment, d'affecter une attitude frondeuse, au moins pour

1. Gilbert Stenger, *la Société française pendant le Consulat* (2e série, p. 61).

la forme. Ainsi, on allait entendre les vers d'*Adélaïde du Guesclin* :

Oui, le sang des Bourbons fut toujours adoré;
Il faudra, tôt ou tard, que de ce tronc sacré
Les rameaux, dispersés et battus par l'orage,
Plus unis et plus beaux, soient notre unique ombrage.

On applaudissait à tout rompre, et l'on croyait avoir sérieusement travaillé pour la « bonne cause », quand la police, offusquée par ce tapage, interdisait la *Partie de chasse de Henri IV*, *Édouard en Écosse*, *Mérope*, et mutilait l'*Héraclius* de Corneille[1].

Dans les salons aristocratiques, les dames surtout parlaient des princes avec émotion. S'agissait-il d'un mariage? on s'informait si le fiancé jouissait de quelque faveur à Mitau, ou à Londres auprès du comte d'Artois; si sa famille avait été présentée à la cour. On accablait de mépris — peut-être un peu jaloux — et de sarcasmes les grands seigneurs qui, comme le chevalier de Boufflers, cédaient aux avances du premier Consul. Mais tout se bornait à quelque bruit, à des parlotes de salons, qui ne devaient inquiéter personne.

1. Gilbert Stenger, *loc. cit.*

Il n'en allait pas de même des émigrés demeurés en Angleterre auprès du comte d'Artois. Ceux-là ne désarmaient pas. Leur haine de Bona parte, excitée par la réponse de celui-ci à Louis XVIII, était soigneusement entretenue par les Anglais qui comptaient recruter parmi ces mécontents une armée qu'ils opposeraient, le cas échéant, à leur redoutable ennemi, le Corse ambitieux et menaçant. Copieusement munis de subsides, leurs agents, ceux des princes, entretenaient en Vendée l'effervescence. Sans succès, au mois de mars 1800, Bonaparte avait convoqué et reçu aux Tuileries Cadoudal et Hyde de Neuville : ils étaient repassés en Angleterre, sans écouter les promesses du Consul, ni subir l'influence de son prestige. Seul, M. de Bourmont, général vendéen, se laissa séduire, et sa soumission entraîna celle de plusieurs chefs de l'armée catholique et royale.

Bonaparte se plaisait à jouer le rôle de conciliateur. Il y mettait, — prétendait-il, — « son bonheur et sa gloire [1] ». Bien qu'il eût ménagé certains intérêts révolutionnaires, en protégeant,

1. Lacretelle, *Histoire du Consulat*, t. II, p. 116.

par exemple, les acquéreurs de biens nationaux; — car les émigrés ne pouvaient recouvrer la possession de leurs biens qu'à condition que ceux-ci n'eussent point été vendus, — il entrait dans ses vues intéressées de se concilier les sympathies des royalistes, et de s'attacher les principaux d'entre eux; aussi refusait-il de voir quel danger pouvait résulter pour lui de leurs rancunes, très naturelles et compréhensibles. Il affectait de les considérer comme des victimes inoffensives et dignes de pitié. Il présumait qu'ils devaient ardemment souhaiter l'affermissement de son pouvoir, seul capable de rétablir l'ordre et de leur procurer, après douze ans de persécutions et d'alertes, le loisir de respirer librement. Les irréconciliables, comme Cadoudal, comme Pichegru, il ne voulait voir en eux que des suppôts de ses ennemis les Anglais, que de louches individus, recevant ou escroquant de honteux salaires [1]. Il ne les croyait redoutables ni par leur génie, ni par leur caractère; mais tout au plus par de méchantes habitudes. Il estimait qu'il suffirait de les tenir éloignés, afin « qu'ils

1. Lacretelle, *loc. cit.*

ne servissent point de pâture à des commissions militaires »; car il avait, affirmait-il, horreur des exécutions sanglantes, si répandues jusqu'à lui.

Au contraire, il attendait tout du ressentiment des anciens jacobins, à qui son gouvernement était plus funeste encore qu'aux royalistes. La plupart étaient tombés dans la plus noire misère; la fermeture des clubs leur ôtait tout espoir de reconquérir leur influence passée, tant que l'autorité du premier Consul subsisterait. Ils devaient donc logiquement en désirer la fin, et ne négliger aucun moyen de la hâter. On les prétendait organisés, au nombre d'une centaine, en « compagnie de tyrannicides », ayant à leur dévotion une partie des faubourgs, grâce à la popularité de Rossignol, de Choudieu, des généraux révolutionnaires, leurs affidés [1].

Telles étaient les opinions accréditées dans l'entourage du premier Consul par toute une cabale hostile à Fouché, celle de Talleyrand, dont Bonaparte subissait l'influence. Dès le 15 germinal an VIII (5 avril 1800), évidemment sur son

1. *Archives nationales*, F[7], 6267. Rapport de police sur l'affaire Chevalier.

ordre, Hugues Maret, le futur duc de Bassano, secrétaire général du gouvernement des Consuls, homme dangereux, qui flattait Bonaparte sans mesure et ne savait point réagir contre ses emportements[1], écrivait à Fouché :

« Les Consuls désirent que vous leur remettiez dans la décade un rapport sur les noms et la demeure d'une cinquantaine d'individus qui, accoutumés à vivre de mouvements révolutionnaires, agitent continuellement l'opinion, et sur les moyens d'éloigner de Paris ces mêmes hommes, dont plusieurs sont gagés par l'étranger, jouent toute espèce de rôles et sont à l'enchère à qui veut les payer pour troubler la tranquillité publique.

« HUGUES B. MARET[2]. »

Parmi les ministres, Talleyrand, chargé des relations extérieures, et Fouché de la police, étaient les seuls qui eussent quelque crédit auprès de Bonaparte; mais s'il goûtait les façons aristocratiques de M. de Talleyrand, il prisait peu

1. De Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 225. — Talleyrand disait de lui : « Je n'ai jamais connu qu'un homme plus bête que le duc de Bassano, ce fut M. Maret. »
2. *Archives nationales*, F^7, 6267.

le passé jacobin de Fouché, qu'il accusait d'être demeuré fidèle à ses origines, et de favoriser en sous-main les montagnards.

De fait, dans le temps qu'il n'était point encore duc d'Otrante et que rien n'incitait sa vanité à ménager la noblesse, Fouché protégeait volontiers les révolutionnaires, ses anciens amis. Il convient, toutefois, d'entendre cette protection avec toutes les réserves complexes et sournoises qu'apporte dans l'amitié une nature double et cauteleuse, souple, sceptique, comme était la sienne, et ne connaissant guère d'autre règle que le soin constant de son ambition. Aussi, pour affermir son crédit et faire taire les malveillants, n'hésita-t-il pas à sacrifier quelques-uns de ces jacobins qu'on l'accusait de soutenir.

Sans doute, il aurait pu désabuser Bonaparte sur le compte des royalistes émigrés en lui dévoilant les secrètes menées de Cadoudal, dont ses agents l'instruisaient; mais outre qu'il ne jugeait point le moment venu et préférait attendre, il se sentait las du perpétuel espionnage dont l'enveloppait Savary, par ordre du Consul soupçonneux.

Précisément, l'occasion se montrait favorable.

C'est une déesse complaisante à qui sait l'empoigner aux cheveux, et Fouché n'était pas homme à la laisser échapper. Elle se présentait à lui sous la forme d'une dénonciation très vague, et qu'il eût peut-être dédaignée en d'autres circonstances. Il l'accueillit avec un empressement d'autant plus vif qu'elle compromettait des Italiens et des Corses, compatriotes de Bonaparte, mais non pas ses amis. Il en fit sa chose, joua le rôle d'impresario et de metteur en scène. Ce fut le point de départ de la ridicule et tragique conspiration de Ceracchi et Aréna, laquelle n'aurait jamais existé si la police ne s'en était mêlée, — et avec quel zèle[1]!...

Fouché eut toujours l'habileté de débarrasser Bonaparte des hommes qui le gênaient. Il se fit l'instigateur du complot de Ceracchi pour démentir les assertions du parti Talleyrand; mais nous verrons qu'il trouva, du même coup, le moyen de compromettre et d'écarter d'anciens amis du maître, devenus trop familiers et indiscrets, ou seulement incommodes. Il agit exactement comme il devait le faire plus tard, en 1804, quand, chassé

1. Cf. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. II, p. 128 et 209.

du ministère de la police par les intrigues de Joseph, Lucien et Élisa Bonaparte, il n'hésita pas, pour rentrer en grâce, à perdre Moreau dont la gloire, depuis sa victoire d'Hohenlinden, menaçait d'éclipser celle de Bonaparte.

A une époque troublée, indécise, où tous les partis luttaient âprement pour la prépondérance, rien n'était plus aisé que de faire germer un complot et sortir de terre des conspirateurs. Fauriel, qui fut secrétaire de Fouché, du 18 brumaire à mai 1802, et qui pouvait le bien connaître, émet la même hypothèse que Bourrienne : à savoir que Fouché fut l'âme invisible de la conspiration de Georges, de Moreau et de Pichegru[1]; et cette hypothèse s'appuie sur des rapprochements, des coïncidences, qui prouvent assez nettement que l'abbé David d'abord, puis Lajolais, négociateurs ambigus et sournois, furent des émissaires de Fouché. Bourrienne est très affirmatif; il assure que Fouché, au cours d'une visite qu'il lui fit en 1805, lui avoua presque ouvertement son rôle prépondérant dans cette affaire : « Je tirai, écrit Bourrienne[2], la preuve certaine, de l'ensemble

1. Fauriel, *les Derniers jours du Consulat.*
2. *Mémoires de Bourrienne,* t. VI, p. 295, cités par Fauriel.

de tout ce qu'il me dit, qu'il n'avait agi que pour lui; et sans me dire expressément : j'ai fait la conspiration de Georges, de Pichegru et de Moreau pour rentrer au ministère, et pour me consoler de n'avoir pu empêcher l'attentat du 3 nivôse, il me confirma pleinement dans l'exactitude des idées que j'ai émises, en parlant des machinations du commencement de 1804. Il se félicitait d'une manière peu couverte d'avoir joué Régnier [1], et contraint Bonaparte à le rappeler auprès de lui, et la preuve qu'il faisait mouvoir les ressorts capables de remuer les conjurés, ou plutôt de transformer les mécontents en conjurés, c'est qu'il me dit : « Instruit comme je l'étais, si j'étais resté au ministère, il est probable que j'aurais prévenu les conspirations. Mais Bonaparte avait encore à craindre la rivalité de Moreau; il ne serait pas empereur et nous aurions encore à redouter le retour des Bourbons, ce que, grâce à Dieu, nous ne craignons plus. »

Les origines de cette conspiration, ses circonstances, son dénouement gardèrent toujours une si mystérieuse apparence, qu'il est permis de

1. Le grand-juge, après que Fouché eut quitté le ministère de la police.

s'associer aux doutes de Bourrienne et Fauriel, et de croire aux machinations conscientes de Fouché[1].

En tout cas, il est certain que, comme le fait remarquer Fauriel, la police, à l'époque du Consulat, ne se contenta plus de chercher à deviner les intentions et à déjouer les projets des ennemis du gouvernement; elle leur fit tendre des pièges « pour les pousser à des actions punissables, dont les hommes qui en avaient paru un moment les complices devenaient aussitôt au besoin les délateurs devant la justice, après en avoir été les délateurs auprès du gouvernement[2] ».

1. Cf. Gilbert Stenger, *la Société française pendant le Consulat*, deuxième série, p. 307.
2. Fauriel, *les Derniers Jours du Consulat*, p. 113.

II

UN COMPLOT TRAMÉ DANS UNE CHAMBRE DE MALADE.

La portière du n° 24 de la rue des Moulins[1] dut être bien surprise en voyant, dans la soirée du 18 vendémiaire an IX (10 octobre 1800), la police envahir sa maison, et quand elle apprit qu'on accusait le citoyen Demerville, son locataire, de conspirer contre la sûreté de l'État.

Elle savait, en effet, que Demerville était

1. La maison qui portait, en 1800, le n° 24 était la neuvième à gauche en venant de la rue des Petits-Champs. Elle a été démolie, en 1878, lors du percement de l'avenue de l'Opéra. M. Guillemin a bien voulu nous fournir de très intéressants renseignements sur les transformations de la rue des Moulins, qu'il habite depuis 1874. Nous lui en exprimons tous nos remerciements, ainsi qu'à M. le commandant Fanet, dont les savantes recherches sur le vieux Paris nous ont été d'un précieux secours pour notre travail.

Cette maison, n° 24, avait été le domaine de Mlle Daigremont, qui recevait l'inventeur des chapeaux de soie, Prévost. (Dr Moura, *La Butte des Moulins*, Paris, 1877, in-8°. Voir également Lefeuve, fasc. 37, p. 20.)

malade depuis un mois; qu'il avait failli mourir, le 23 fructidor (10 septembre), après avoir mangé d'un pâté malsain; qu'il était, à la suite de cet accident, constamment demeuré chez lui, gardant la chambre ou le lit, et n'était sorti que la veille, pour la première fois, en voiture.

Elle n'ignorait pas non plus qu'il recevait journellement des visites : ses médecins, d'abord; le citoyen Barennes, son cousin, qui avait autrefois logé chez lui; enfin, trois ou quatre amis; mais c'étaient d'honnêtes gens, polis, qui la saluaient au passage et dont quelques-uns même ne dédaignaient point d'entrer parfois un moment dans sa loge, pour causer.

Dominique Demerville occupait, au second étage au-dessus de l'entresol, un modeste appartement de trois pièces, qu'il partageait avec une parente, Madeleine Fumey, ancienne institutrice, puis demoiselle de boutique, laquelle lui tenait lieu de servante. C'était une fille de trente-huit ans, laide et revêche. Elle avait un visage anguleux, le nez pointu, le menton fourchu. Elle se montrait jalouse des succès féminins que valaient à son cousin, assez bel homme, ses yeux bruns et ses cheveux bouclés sur un front haut. Lui se cachait

d'elle le mieux possible, trouvait des prétextes à ses sorties, chaque fois qu'il allait voir une certaine Mme de Ruault, rue Jacob; mais Madeleine Fumey parvenait à connaître ses secrets et cela donnait naissance à des scènes d'autant plus âpres que le ménage, au surplus, vivait dans une gêne voisine de la misère.

Demerville avait été naguère employé dans les bureaux de la Convention, puis dans les administrations militaires; il avait exercé les fonctions de directeur de la division du Gros-Caillou. En 1800, bien qu'il n'eût que trente-trois ans, étant né en 1767, à Sauës (Hautes-Pyrénées), il se trouvait sans emploi et, par suite, sans ressource. Il devait se résoudre, depuis sa maladie, à faire vendre de temps en temps quelque harde ou quelque meuble, épave d'une fortune plus prospère; ce qui n'était point fait pour adoucir l'humeur de l'aigre demoiselle Fumey.

Celle-ci n'avait d'autre dérivatif à son double déboire que de le confier à deux amis de Demerville, Daiteg et Lavigne, qui l'écoutaient avec complaisance, jouaient auprès d'elle le rôle de sigisbées et faisaient ponctuellement les menues commissions dont elle les chargeait.

C'étaient deux vieillards très ridicules et touchants, pour qui la vie ne s'était guère mise en frais.

Le sculpteur Arnaud Daiteg avait soixante-six ans. Il venait chaque jour, régulièrement, depuis plusieurs années, chez Demerville, qui l'aidait de quelque aumône, quand ses maigres ressources le lui permettaient. Daiteg avait employé jadis le peu d'argent qu'il possédait à exécuter la maquette d'un temple de la Liberté, dont il avait fait hommage à l'Assemblée Constituante. Il avait ensuite travaillé gratis, pendant un an, « pour la gloire de la Nation ».

Il soupait très souvent rue des Moulins, même à l'époque où Demerville se trouvait en Suisse comme payeur de l'armée. Il faisait alors société à Madeleine Fumey.

Denis Lavigne avait le même âge que Daiteg. C'était un ancien négociant, qui semblait ne garder qu'un souvenir imprécis du commerce qu'il avait exercé : « un commerce de gros, comme en font toutes les bonnes maisons de France, d'Allemagne, d'Angleterre », répondait-il aux questionneurs indiscrets. Quant à ses capitaux, des malheurs, des « événements de commerce » les avaient

engloutis. Il vivait des commissions que lui procuraient quelques rares trafics, et de vagues secours qu'il recevait d'une belle-sœur et d'amis intimes.

Lui aussi venait très fréquemment chez Demerville : une ou deux fois par jour, depuis que celui-ci était malade.

Il avait rencontré Demerville au chevet d'un parent moribond. Tous deux assistèrent à l'enterrement, lièrent connaissance plus étroite, puis s'accointèrent. Lavigne, toujours en quête d'un dîner, trouvait son compte à cette amitié.

Un autre habitué de la maison, Raymond de Barennes, devait jouer plus tard un rôle ambigu. Cousin de Demerville, il avait habité et pris pension chez lui jusqu'il y avait trois ou quatre mois. Avocat à Bordeaux, Barennes s'était montré chaud partisan de la Révolution ; il avait été nommé, en 1790, procureur syndic du département de la Gironde, puis élu député à l'Assemblée législative. Après le 10 août, il était « rentré dans ses foyers » jusqu'en 1798, époque de sa députation au Conseil des Anciens. Il ne faisait plus actuellement partie de cette assemblée; mais les Consuls l'avaient, en manière de compensation, nommé

membre du Conseil des Prises. Il venait chaque jour voir Demerville depuis sa maladie, et ce fut lui qui amena chez son cousin, pour le distraire, le sculpteur Ceracchi, réfugié italien.

Ceracchi, né à Rome en 1755, avait été l'ami de Bonaparte. Leur rencontre s'était effectuée dans une circonstance singulièrement romanesque. Celui qui devait atteindre, en France, le sommet d'une si rare fortune était alors simple officier; il passait un soir dans une ruelle déserte, lorsque deux individus de mauvaise mine lui cherchèrent querelle. Ceracchi survint à point pour les mettre en fuite.

De là naquirent des relations amicales : Bonaparte reçut son sauveur dans son galetas du Pont-Neuf, et le visita, à l'hôtel de la Providence, où demeurait Ceracchi, 20, rue du Mail. Peut-être même vint-il s'y loger lui-même [1]. Des confidences, en tous cas, s'échangèrent, où se découvrirent mille motifs de sympathie : une ambition pareille,

1. Cet hôtel de la Providence pourrait être le même qui s'appela, pendant la Révolution : Hôtel de Metz. Mais la question des habitations napoléoniennes est extrêmement complexe et sujette à controverse. L'ouvrage de Marco Saint-Hilaire compte plusieurs erreurs. M. le commandant Fanet en a relevé quelques-unes dans un curieux article publié par le *Mois littéraire*, 1908, p. 524.

bien que dirigée vers des objets différents; une égale pauvreté. Bonaparte était le cadet de huit enfants. Sa mère, Lœtizia Ramolino, demeurée veuve, et ses sœurs habitaient au Beausset, près de Toulon. Elles vivaient de pain et de cerises, portaient des robes de toile si grossières et si usées qu'elles n'osaient point sortir en plein jour.

C'était le temps où Bonaparte, protégé par Michel Buonarotti, partageait les doctrines de Babeuf et fréquentait les farouches jacobins dont l'amitié devait plus tard le gêner si fort.

Ceracchi, élève de Canova, avait fixé déjà l'attention des amateurs. Travailleur acharné, épris de son art, il possédait une âme ardente, fière, passionnée, une imagination qui se dépensait à concevoir des utopies. Il semble bien, d'ailleurs, que ce soit là l'erreur commune aux artistes plastiques, qui font en général de fâcheux politiciens. Ceracchi rêvait la liberté absolue et la régénération du genre humain. Il était anarchiste, à une époque où ce n'en était point encore la mode.

Leurs carrières, diverses, séparèrent l'artiste et le soldat. Ceracchi dut rentrer en Italie. Il se maria. Du temps s'écoula, et ce fut à Milan qu'il

retrouva Bonaparte victorieux, acclamé, libérateur de l'Italie. Il accourut pour le saluer.

Hélas! Quelle déception l'attendait! celui qu'il revit, après avoir péniblement forcé la foule militaire pour arriver jusqu'à lui, n'était plus le petit officier de fortune qu'il avait naguère obligé : c'était le général Bonaparte, comblé d'honneurs, gâté par la gloire.

L'entrevue fut loin d'être aussi cordiale que l'escomptait Ceracchi. Bonaparte lui donna du *signor*. Froissé, il allait se retirer; le général le rappela, s'excusa, et comme l'artiste lui reprochait de « mépriser le monde », il l'assura que ses sentiments n'avaient point changé, que la cause des vrais principes était trop belle pour qu'il la voulût abandonner.

Les relations affectueuses se renouèrent; elles durèrent, sans interruption, jusqu'à la paix de Campo-Formio.

Pendant que Bonaparte combattait en Égypte, Ceracchi, de retour à Rome, contribuait de toutes ses forces au rétablissement d'une république aux mêmes lieux « où, tant de siècles auparavant, le premier Brutus en avait cimenté les fondements avec le sang de Lucrèce ». Mais la ruine de leurs

projets contraignit les patriotes à prendre la fuite. Ceracchi dut abandonner sa femme et ses six enfants et chercher un asile en France.

Il y arriva presque dans le même temps que Bonaparte débarquait à Fréjus, et juste à point pour assister au coup d'État du 18 brumaire. Ce lui fut une nouvelle et amère désillusion. Reçu d'abord dans l'intimité du premier Consul, il ne fut bientôt plus admis que parmi la foule des courtisans. Il s'en indigna, cessa ses visites.

Vers cette époque, il se prit d'amitié pour le peintre d'histoire Jean-Baptiste Topino-Lebrun, né à Marseille en 1769, élève de David, qui annonçait un rare talent et venait d'obtenir une récompense au Salon pour son tableau : *la Mort de Caius Gracchus*.

En politique, Topino-Lebrun partageait les opinions de Ceracchi. Il avait été juré du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec un autre peintre, Jean-Louis Prieur, d'anciens laquais et même de ci-devant marquis[1]. Chauveau-Lagarde lui rend, d'ailleurs, témoignage de ce qu'il se plaignait violemment de la tyrannie de Robespierre et n'était

1. Domenget, *Fouquier-Tinville et le Tribunal Révolutionnaire.*

pas un homme de sang[1]. Cette sensibilité faillit lui coûter cher : taxé de modérantisme, il fut décrété d'accusation et ne dut son salut qu'aux événements du 9 Thermidor.

Plus tard, il fut compromis dans la conspiration de Babeuf, acquitté faute de charges suffisantes, et devint secrétaire de Bassal. Enfin, après avoir accompli en Suisse une mission secrète, il revint à Paris et s'y livra sans interruption à l'exercice de son art.

Il voyait fréquemment Ceracchi, rue Taranne, chez un commissaire des guerres, qui avait fondé une société d'études historiques et réunissait plusieurs artistes et gens de lettres. Les deux hommes sortaient ensemble. Leur conversation, d'abord engagée sur quelque question d'art, déviait bientôt vers la politique, et l'on pense bien, connaissant les griefs de Ceracchi contre Bonaparte, que celui-ci n'était point ménagé. Ils lui reprochaient surtout d'avoir renversé le régime de la représen-

1. *Procès*. Déposition de Chauveau-Lagarde. — Topino-Lebrun a laissé des notes sur le procès de Danton et sur Fouquier-Tinville, qui furent publiées en 1875 par J.-F.-E. Chardoillet (pseudonyme du Dr Robinet) et qui sont le document le plus important sur le procès des Dantonistes. Elles fournissent une relation impartiale de la défense de Danton.

tation nationale. Prompts de langue et la tête chaude, le Marseillais et l'Italien s'exaltaient au bruit de leur mutuelle éloquence.

Cependant le sculpteur gardait, au fond du cœur, une secrète tendresse pour celui qu'il avait sauvé. Ses farouches colères ressemblaient à un dépit d'amoureux. Il suffit que Bonaparte, se souvenant soudain de lui, l'appelât dans le dessein de lui commander son buste, pour qu'il accourût aussitôt, prêt à pardonner.

Mais cette nouvelle expérience ne réalisa point les espoirs de Ceracchi. Sa familiarité, fort excusable en somme et fondée sur une intimité ancienne, irrita le premier Consul, qui supporta mal le tutoiement têtu de l'artiste, ses remontrances et ses questions indiscrètes. Les séances de pose devinrent pour Bonaparte un supplice auquel il résolut de se soustraire; pourtant, avant de rompre, il voulut tenter une dernière séduction : il délégua le peintre David vers Ceracchi, avec mission de lui offrir le titre de premier sculpteur du gouvernement, douze mille francs de pension et autant de gratification, à la seule condition qu'il mettrait dans ses rapports avec le Consul quelque cérémonie et cesserait de fronder ses ambitions.

Ceracchi reçut assez mal le messager, lui reprocha d'avoir trahi sa foi politique, et refusa de se laisser acheter. David s'en fut, penaud et nanti d'un sermon qu'il n'était point venu chercher. Ceracchi, à dater de ce jour, n'obtint plus, malgré ses instances, une seule séance pour son buste qui demeura inachevé.

On prétendit plus tard que, s'il avait tant insisté pour qu'une dernière séance de pose lui fût accordée, c'était avec la secrète intention de mettre cette entrevue à profit pour poignarder Bonaparte. Ce soupçon, donné par Las Cazes[1] comme une certitude, ne repose absolument sur rien, pas plus que la scène pathétique entre Topino-Lebrun et Ceracchi, que rapportent, à ce propos, les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès. Il faut plutôt croire, — étant donné le caractère obstiné de Ceracchi, ce que nous savons déjà de lui et ce que les événements nous en apprendront par la suite, — qu'il espérait encore réussir à convaincre le Consul d'abandonner ses projets ambitieux.

Quoi qu'il en soit, ce refus, après les mauvais procédés dont Bonaparte avait, comme à plaisir,

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. III, p. 20.

gratifié cet ami trop peu complaisant, mit le comble au mécontentement de Ceracchi. Il ne se gêna pas, sans doute, de l'exprimer chez Demerville, quand Barennes l'y eut présenté, chez le duc Bonelli, chez la citoyenne Vadori, qui tenait bureau d'esprit, 8, rue du Hasard, chez les réfugiés italiens, enfin, qu'il fréquentait.

Parmi ceux-ci, Diana mérite une mention particulière, parce que ses relations avec Ceracchi lui valurent des tourments sur lesquels nous aurons à nous étendre. Ancien notaire, il vivait des trente-cinq sous par jour que le gouvernement octroyait aux réfugiés, logeait en garni hôtel de Picardie, rue de la Barrière-des-Sergents. Il parlait à peine le français et l'entendait fort mal.

Lui et Topino-Lebrun n'allèrent jamais chez Demerville, qu'ils ne connaissaient pas.

Outre les deux vieillards dont nous avons parlé, Demerville recevait son cousin Barennes, Ceracchi, puis Aréna et Harel.

Aréna connaissait Demerville depuis six ou sept mois, pour l'avoir rencontré chez Barennes. Il vint le voir six ou sept fois pendant sa maladie. Ancien chef de brigade de gendarmerie démissionnaire, il habitait, 938, rue des Petits-Champs,

une maison dont l'hôtesse le regardait d'un œil complaisant ; car il était jeune, beau parleur et bien tourné. Ses visites à Demerville n'avaient rien de régulier, si bien qu'il ne rencontra jamais Harel rue des Moulins.

Harel, dont la femme tenait un commerce d'épicerie et de vin, rue de la Vierge, n° 1111, avait connu Demerville alors que celui-ci était directeur du Gros-Caillou.

Capitaine à la suite de la 45e demi-brigade, parvenu péniblement à son grade pendant les guerres de la République, aigri par les injustices et les passe-droits dont il se croyait victime, fatigué de l'inaction à laquelle il se voyait condamné, Harel était un mécontent, mais de cette espèce habile à chercher le meilleur moyen de corriger le sort. Il souhaitait une occasion de rentrer en grâce en se signalant à l'attention du premier Consul. D'abord il avait tenté d'entrer en relations avec les royalistes, qu'il aurait probablement trahis. Éconduit, il se tourna du côté des républicains.

Ceracchi et Aréna, chez Demerville, ne disaient pas de bien du gouvernement. Comment en eût-il été autrement, à une époque où partout l'on critiquait la politique des Consuls? Aréna était

corse; à ce titre, il ne pouvait aimer Bonaparte, dont la famille, en outre, était rivale de la sienne. Mais celui qui tenait les plus violents propos, c'était le capitaine Harel.

De la chambre où il était couché, Demerville l'entendait crier que Bonaparte était « un coquin, un scélérat, qui périrait de sa main, parce qu'il faisait le malheur de la France »; si bien que Barennes prit peur et que Demerville, sur son conseil, dut rappeler Harel au calme[1]. Mais celui-ci s'enflammait de plus belle : N'était-ce pas honteux de voir des officiers de sa valeur, des patriotes, demeurer sans emploi?... Le gouvernement ne pouvait pas « rester dans cette position ».

Vers la fin de la première semaine de vendémiaire, Harel rencontra Ceracchi chez Demerville. Le sculpteur s'enflamma aux discours du capitaine; il avoua qu'un changement serait désirable. Demerville, de son côté, ne dissimula plus sa rancune contre un gouvernement qui n'appréciait point ses talents. Tous deux, excités par Harel, rappelèrent le nombre des mécontents : presque tout le monde se plaignait, dans le peuple, dans

1. Procès. *Archives nationales*, AD[1], 115.

l'armée. Tous les officiers généraux destitués, tous les anciens jacobins : Masséna, Choudieu, Rossignol, Salicetti, étaient prêts à appuyer un mouvement que Fouché lui-même, assuraient-ils, verrait d'un œil favorable : n'avait-il pas donné déjà des gages aux révolutionnaires?

Que se passa-t-il alors dans l'esprit de Harel? Se souvenant des remontrances de Demerville, eut-il peur de se trouver compromis, à une époque où le moindre écart de langage valait au bavard imprudent les pires représailles? Vit-il, dès le principe, un moyen de rentrer en grâce en dénonçant les propos de Demerville et de Ceracchi, en les exagérant, et même comprit-il combien il serait aisé de tirer parti de l'exaltation du sculpteur et quel empire on pourrait prendre sur ce cerveau mal pondéré? Harel fut-il un poltron dont les circonstances firent un traître, ou fut-il un ambitieux machiavélique? De toute manière, on peut affirmer qu'il avait l'étoffe d'un coquin.

Dès qu'il eut vu Ceracchi pour la première fois, — et même avant, dès sa seconde visite à Demerville, s'il faut l'en croire, — il se rendit chez son ami Lefebvre, commissaire des guerres, qui demeurait rue des Moulins, presque en face la

maison habitée par Demerville, et, patelin, lui confia :

« Je viens de chez Demerville, votre voisin. Je m'y suis trouvé, par hasard, avec des individus qui disent pis que pendre du gouvernement. Ces gens-là trament un complot. Comme je ne tiens pas à être compromis, je ne veux pas y retourner.

— Au contraire, mon cher, retournez-y, dit Lefebvre. Écrivez-moi tout ce qui se passe. Si l'on veut attenter aux jours du premier Consul, alors, j'en informerai le gouvernement. »

Harel suivit ce conseil et, quelques jours plus tard, il fut invité à se rendre chez Bourrienne.

Entre temps, il jouait auprès de Demerville le rôle de provocateur :

« Sans doute, disait Demerville, les choses iraient mieux si l'on pouvait changer la forme du gouvernement, mais il faudrait pour cela des gens décidés.

— N'est-ce que cela? faisait Harel. Je vous trouverai des hommes tout prêts à agir. »

Ce jour-là, il fut chez Lefebvre et lui dit « qu'on n'attendait absolument que les hommes pour exé-

cuter le projet, que l'exécution ne tenait qu'à cela[1] ».

Lefebvre lui indiqua deux amis : Guillaume Pouthier, trente-neuf ans, garde-magasin des hôpitaux militaires, et Charles-Norbert Serva, quarante-deux ans, vérificateur à la liquidation des hôpitaux militaires, qui demeuraient le premier rue Ville-l'Evêque et le second rue d'Amboise.

Harel les proposa à Demerville; mais celui-ci n'eut pas l'air de prendre l'offre au sérieux; il ne demanda pas à voir les deux hommes, s'informa seulement de leur taille et déclara qu'ils étaient trop grands.

Ceracchi survint, dans l'entrefaite. Il était très animé : il venait de recevoir d'Italie une lettre dont il donna lecture à Demerville et à Harel. On y dépeignait sous les plus sombres couleurs l'état de son pays. Son parti était pris : il allait retourner à Rome.

Harel, là-dessus, objecta que les routes n'étaient point sûres, *principalement pour les patriotes*, et qu'il ne serait guère prudent de s'y risquer sans arme.

1. *Procès*. Déposition de Lefebvre.

« Je ne partirai pas sans être armé, répondit Ceracchi; mais comment ferai-je pour trouver des armes?

— Voilà, dit Demerville, un capitaine qui a servi et qui doit se connaître en armes; chargez-le de vous acheter une paire de pistolets.

— Je m'en chargerai avec plaisir, dit Harel.

— Par la même occasion, dit Demerville, ayez donc la complaisance de m'apporter une espingole. J'en avais une, que le commissaire général Liotet m'a empruntée pour son voyage et je suis autorisé par le citoyen Mobach, payeur général, à la remplacer [1]. »

Harel exécuta la commission; mais les pistolets qu'il apporta furent jugés trop petits et on le pria de s'en procurer d'autres. Il avait reçu plus de deux cents francs pour cet achat. Il le dit à Lefebvre, en ayant soin d'ajouter que ces armes étaient destinées aux conjurés, et qu'avant le 1er brumaire, Bonaparte serait assassiné.

C'était le 17 vendémiaire au soir. L'affaire parut à Lefebvre assez avancée pour mériter une nouvelle démarche. Il fut donc incontinent chez

1. *Procès.*

Bourrienne, et de là, à onze heures, au ministère de la police.

Fouché écouta le récit des deux hommes. Quelle aubaine! Lui qui, précisément, avait besoin d'un complot jacobin! Il donna l'ordre à Harel de continuer ses visites chez Demerville, et à Lefebvre de lui rendre compte de tout ce qui se passerait; puis il avertit le préfet de police, Dubois :

« Il paraît qu'on chauffe à présent plus que jamais le coup que nous avons rompu déjà une fois [1]. Il y a de nouveaux indices très forts. Redoublons notre surveillance. Un des prépondérants a assuré qu'au 1er brumaire la chose serait finie. Un rendez-vous a été donné pour demain matin, comme pour chose très urgente, à un affidé. J'en saurai le résultat. Veillons, veillons; j'y suis toute affaire cessante. Mandez-moi si vous avez quelque chose [2]. »

Dubois recommanda l'affaire au citoyen Bertrand, chef de la 1re division de la préfecture de police, chargé des fonctions d'interrogateur, qu'il

1. Allusion aux arrestations de Chevalier, Metge et autres, dont nous reparlerons plus loin.
2. *Archives de la préfecture de police.*

remplissait avec un zèle que nous aurons l'occasion d'apprécier.

Cela se passait, nous l'avons dit, le 17 vendémiaire au soir. Le lendemain 18, dans la matinée, vers dix heures, Harel apportait à Lefebvre les pistolets et l'espingole achetés pour Demerville et Ceracchi, plus douze poignards que Demerville, disait-il, venait de lui remettre pour armer les conjurés. Il annonçait à Lefebvre que le complot devait s'exécuter le soir, à l'occasion de la première représentation des *Horaces* à l'Opéra, et qu'il ne manquait plus que de trouver des hommes décidés à porter le coup. Il s'était chargé de les procurer et les présenterait, le soir, à Demerville et à Ceracchi au café de l'Opéra.

Lefebvre s'en fut sur-le-champ au ministère de la police.

Fouché avait d'abord donné l'ordre de faire arrêter les pseudo-conspirateurs[1]; mais il se rendit aux avis de Lefebvre : n'était-il pas mieux, en effet, de donner au complot un semblant de vérité en en facilitant l'exécution? Les conspirateurs, assurait-on, n'attendaient plus que des hommes

1. *Archives nationales*, F^7, 6267.

sûrs pour exécuter leur projet? on se chargerait de les leur fournir, et ce serait quatre agents de police...

Cependant, Demerville commençait à peine à quitter son lit; il était sorti la vieille, en voiture, pour la première fois.

III

LA JOURNÉE DU 18 VENDÉMIAIRE AN IX (10 OCTOBRE 1800).

Il fut convenu premièrement que les quatre hommes se trouveraient, à une heure et demie après midi, dans l'allée de l'Orangerie, aux Tuileries; puis Fouché donna l'ordre à Dubois de faire surveiller et protéger l'Opéra[1].

Avant midi, les nommés Nicolas Blondel, François Charmont, Joseph Spycket et Michel Langlois, agents de police, étaient convoqués chez le préfet Dubois qui, les ayant mis au fait du fameux complot, leur enjoignit de se rendre aux Tuileries et de suivre en tous points les instructions d'un particulier qu'il leur désigna. Ils acceptèrent; mais prévoyant qu'il s'agirait d'une besogne sans gloire, exprimèrent le vœu prudent

1. *Archives nationales*, F^7, 6267.

« de ne paraître dans aucune procédure qui pourrait avoir lieu contre les auteurs du complot[1] ».

Après leur départ, en même temps qu'il signait les mandats d'arrestation, le préfet de police rédigeait cette note, qui prouve combien les détails de la journée étaient attendus et réglés d'avance :

« Toutes les mesures sont prises pour le maintien de l'ordre à l'extérieur et dans l'intérieur de la salle de l'Opéra.

« Quatre hommes sûrs, fidèles, intelligents et courageux ont été lancés parmi les scélérats qui ont médité pour aujourd'hui le plus horrible forfait. Ils ont dû recevoir cet après-midi, de la part du comité, des armes et des instructions. Ils ont l'ordre formel d'obéir à tout ce qu'on exigera d'eux, de bien examiner les individus avec lesquels on les abouchera, de tout écouter avec attention, de ne rien perdre de vue.

« Ils sont dirigés par le citoyen qui a dévoilé le plan à la police, et par un intermédiaire non moins sûr.

« Les communications sont bien établies; les

1. Procès-verbal rédigé, le 19 vendémiaire, par le secrétaire général de la préfecture de police, sur les déclarations des agents. Nous le publions textuellement en appendice.

moyens de correspondance sont assurés et des officiers de paix, placés près de l'Opéra, surveillent tout ce qui se passe [1]. »

A une heure et demie, exacts au rendez-vous, les quatre policiers flânaient, en honnêtes promeneurs, dans l'allée des Orangers. Harel, reconnaissable pour eux à sa redingote bleue, les aborda. Il n'était point seul; Lefebvre l'accompagnait, désireux, lui aussi, de tirer de l'aventure toute la gloire et tout le profit qu'elle promettait.

Le lieu était peu propice aux conciliabules. Par cette belle journée d'octobre encore tiède, des couples allaient et venaient sur la terrasse de l'Orangerie; ce groupe d'hommes risquait d'éveiller leur curiosité; et puis, on avait à prendre de sérieures dispositions.

« Connaissez-vous, demanda Harel à mi-voix, un endroit où nous pourrons être tranquilles pour causer?

— Suivez-moi, » répondit l'un des policiers.

Tous six sortirent alors du jardin, et se dirigèrent vers la rue de la Convention [2]. A main

1. *Archives de la préfecture de police.* — Note sans signature, de la main de Dubois.

2. La rue de la Convention occupait l'emplacement actuel de la rue de Rohan. A l'angle de cette rue et du cul-de-sac Dau-

droite, avant d'entrer dans cette rue, s'ouvrait, à l'angle du passage Dauphin, la porte du cabaret des Droits de l'Homme, sous une imposte où s'assemblait en croix un double thyrse lié de pampres et couronné de lierre. Ils y pénétrèrent, à l'exception de Lefebvre, qui s'esquiva.

Harel, lui, installa commodément ses hôtes; puis, après leur avoir dit de faire apporter ce qui leur conviendrait, sortit à son tour, assurant qu'il serait revenu « sous un demi-quart d'heure ».

Les agents commandèrent à dîner.

Harel, si l'on en croit sa déclaration formelle[1], se serait alors rendu chez Demerville pour lui porter les pistolets et les espingoles qu'il avait achetés; Ceracchi s'y serait trouvé, et la conversation suivante aurait été échangée :

« Vous savez, aurait dit Demerville en prenant les pistolets, cette pièce qui devait se donner le 19 du mois n'a pas lieu. Est-ce que vous n'avez pas su cela?

— Non, je n'en ai rien su.

— Eh bien! c'est ce soir qu'elle doit se

phin se trouvait l'hôtel meublé des Droits de l'Homme, habité par Bonaparte à l'époque de Vendémiaire. (Marco Saint-Hilaire, *les Habitations napoléoniennes*, Paris, 1844.)

1. Déposition de Harel, *Archives nationales*, AD[I], 115.

donner ; il faut se tenir en mesure. Apprêtez vite vos quatre hommes ; je vais vous donner ce qu'il faut pour ne pas manquer ce soir. »

Demerville, là-dessus, serait allé prendre dans son cabinet un paquet enveloppé de grosse toile, ficelé, et l'ayant défait, en aurait tiré douze poignards, à lui donnés, déclarait-il, par Aréna. Il aurait remis à Harel six poignards, une espingole, quatre pistolets, gardé deux pistolets pour lui et deux pour Ceracchi. Après cela, Harel aurait réclamé de nouveaux subsides et Ceracchi se serait engagé à lui en fournir dès qu'il aurait touché des effets sur le Trésor envoyés tout exprès par Bernadotte en paiement de son buste.

C'est fort bien imaginé, et voilà Aréna et Bernadotte, deux ennemis de Bonaparte, compromis. Malheureusement, cette version comporte plusieurs objections. D'abord, l'absence de Harel dura trop peu de temps pour qu'il ait pu se procurer les armes, les porter chez Demerville et revenir au cabaret dans le délai qu'il avait fixé ; or, il y fut exact[1]. Ensuite, il était impossible que Ceracchi parlât d'effets reçus de Bernadotte en

1. Déclaration des agents de police (V. à l'appendice).

paiement de son buste, puisque le 17 vendémiaire celui-ci lui adressait du quartier général de Rennes une lettre qui fut saisie par la police[1], et où Bernadotte l'informait qu'il pourrait se présenter à son gré chez le citoyen Clary, son beau-père, pour y toucher le prix de son buste. Mais la déposition de Harel est postérieure à la saisie de la lettre. On peut donc penser qu'elle fut arrangée pour les besoins de la cause. Elle est, enfin, en contradiction avec celle de Lefebvre, qui déclare :

« — Le 18 au matin, vers les dix heures, Harel me dit qu'il avait acheté quatre pistolets et une paire d'espingoles, qu'il m'apporta; il m'apporta aussi deux paires de pistolets, en me disant qu'il en avait remis une à Demerville et une à Ceracchi; en outre, il m'apporta six poignards que Demerville lui avait remis.

« Je m'en fus chez le ministre de la police, et là nous prîmes les mesures que j'avais indiquées pour déjouer le complot, c'est-à-dire d'avoir quatre hommes sûrs pour exécuter le projet. Les choses étant ainsi, je correspondais avec le

1. *Archives de la préfecture de police.*

citoyen Desmarais, chez ce ministre; je l'instruisais de tout ce qui se passait.

« Harel vint me dire que c'était pour le 18, parce que la pièce se donnait ce jour-là, et qu'il fallait être tout prêt. Les quatre hommes vinrent me trouver aux Tuileries, lieu du rendez-vous. J'étais avec le citoyen Harel. Harel fut prendre les pistolets, les poignards, et les leur distribua[1]. »

Voilà que la vérité nous apparaît. Pendant que Harel installait les policiers au cabaret, Lefebvre remontait chez lui et c'est là que Harel, l'ayant rejoint, vint prendre les pistolets et les poignards.

Si l'on objecte que Harel, très affirmatif sur l'heure de son entrevue avec Demerville et Ceracchi, a pu se tromper de date; que peut-être cette entrevue eut lieu la veille, nous répondrons non. La veille, 17 vendémiaire, Demerville n'était point chez lui à deux heures. Il était sorti à midi et demi; s'était promené en voiture aux Champs-Élysées, sur l'avis des médecins; était allé de là, avant deux heures, chez la sœur du préfet de la Seine, Frochot, 547, rue de Lille. Cette dame était sa maîtresse, s'il faut en croire Fouché[1].

1. *Procès.*
2. Note sans date, de la main de Fouché : « Demerville avait

Peu nous importe. Il se rendait chez elle, ce jour-là, pour la prier de faire une démarche auprès de son frère en sa faveur, afin d'obtenir un dégrèvement d'impositions.

En revenant au cabaret où ses mouchards l'attendaient, Harel, dont l'absence n'avait duré que quelques minutes, tira de sous sa redingote bleue un paquet enveloppé d'une serviette.

Le citoyen Charmont le prit; mais, jugeant que le plus pressé était premièrement de se restaurer, il plaça le paquet derrière sa chaise et s'informa si le dîner était prêt. Sur la réponse affirmative du traiteur, il dit :

« Mangeons. »

Et l'on se mit à table.

La conversation, pendant le dîner auquel Harel prenait part, se plaça dès le début sur le terrain qui intéressait tous les convives. Harel entra dans les détails du complot :

« Vous savez, citoyens, quelle importante affaire nous réunit : nous allons travailler ensemble à

pour maîtresses la sœur de Frochot, préfet, et Mme de Ruault. Prendre des informations sur ces deux personnes. » (*Archives de la préfecture de police.*)

assurer la sûreté de l'État, en nous opposant à l'exécution d'un grand crime que des scélérats méditent pour ce soir, à l'Opéra. Ils ont formé le dessein d'assassiner le premier Consul, soit en le poignardant, soit en lui tirant un coup de pistolet. Leur plan est bien combiné. Ils ont choisi la première représentation des *Horaces*, pensant qu'il y aurait beaucoup de monde dans la salle et qu'à la faveur du désordre, il leur serait facile, leur coup fait, de s'évader sans être inquiétés. »

Harel, ensuite, parla de son intervention, dans les termes les plus avantageux. Il dit comment, assez heureux pour surprendre les projets des conspirateurs et s'insinuer dans leur confiance, il avait fait avertir le gouvernement par un ami : « celui-là même que vous avez vu tout à l'heure avec moi », pouvait-il ajouter ; comment, invité à suivre cette affaire « par forme de surveillance », — ce dont il se glorifiait, — il avait promis au chef du complot de lui procurer quatre hommes qui se chargeraient de porter le coup.

« C'est donc vous, citoyens, qui êtes censés choisis pour assassiner Bonaparte. Je vais tout à l'heure vous distribuer les armes que je viens d'apporter dans ce paquet. »

Mais un des agents l'interrompit pour s'informer du nombre des conjurés. Cela l'inquiétait de savoir à combien d'adversaires on aurait affaire.

« Ils sont onze, au total, en nous comptant, répondit Harel; deux chefs et quatre hommes, d'une part; puis vous quatre et moi-même, de l'autre. Les deux chefs se tiendront au haut de l'escalier, au premier étage, et leurs acolytes au pied des premières marches, de manière à leur frayer une voie de retraite. »

Cependant, le citoyen Charmont avait pris le paquet placé derrière sa chaise; il ouvrit la serviette qui l'enveloppait, et tout aussitôt Harel procéda au partage des armes. Le citoyen Blondel, chef des mouchards, reçut l'espingole; Charmont un pistolet muni, à son extrémité, d'un dard à ressort destiné à jouer le rôle de baïonnette; Spycket et Langlois chacun un pistolet à filet uni formant la paire : c'étaient ceux appartenant à Demerville et qu'il avait remis à Harel en échange des pistolets achetés par celui-ci. Lefebvre avait gardé une espingole et un poignard[1].

1. Déposition de Lefebvre. *Archives nationales*, AD[I], 115.

Les quatre hommes furent en outre armés d'un poignard à manche de bois noir, long d'environ vingt-quatre centimètres. Harel en prit un également. En les examinant, les agents s'étonnèrent de voir qu'ils paraissaient à peine finis.

« C'est, dit Harel après réflexion, que la représentation des *Horaces* ne devait avoir lieu que demain; comme elle est avancée d'un jour, les conjurés se sont trouvés un peu pressés; mais ces poignards pourront aller tels qu'ils sont.

— Sans doute. Ce qui nous manque, c'est de quoi charger nos armes.

— J'ai bien les balles, dit Harel; mais je n'ai pas de poudre. J'irai tantôt au lieu du rendez-vous pour en chercher.

— Ce n'est point tout, observa Blondel; vos conspirateurs doivent penser que, si nous nous chargeons d'exécuter un tel crime, nous n'attendrons pas que la police vienne nous arrêter; nous fuirons; il faut donc qu'ils nous donnent assez d'argent pour nous mettre à l'abri des recherches.

— Vous avez raison, dit Harel, je leur en parlerai.

— N'y manquez pas; autrement, vous leur donneriez des soupçons.

— Oh! fit Harel, ils ont confiance en moi.

— Autre chose encore. Si nous rencontrons les conjurés, et qu'ils nous questionnent sur notre état, — cela peut arriver, — que répondrons-nous? Il faut nous entendre d'avance pour ne pas nous démentir.

— En effet.

— Moi, je serai un ancien garde-française et Charmont un ex-tambour de mon régiment. Voilà pour les militaires. Quant à Spycket et Langlois, ils passeront pour des déchireurs de bateaux.

— Nous n'en avons guère la tenue, objectèrent les deux hommes, fiers de leur mise.

— N'importe, intervint Harel, vous pensez bien qu'alors même que vous emploieriez réellement votre journée à dépecer la carcasse des vieux bateaux, je ne vous produirais pas à une première représentation de l'Opéra dans votre costume de travail; non, je dirai, et vous direz aussi, au besoin, que j'ai acheté vos vêtements sous les piliers des halles, pour trente-six francs. »

Ces messieurs tombèrent d'accord là-dessus. Ce n'était guère flatteur pour leurs tailleurs.

Ces détails arrêtés, Harel sortit, en disant qu'il

allait rendre compte de sa mission aux conjurés et leur réclamer la poudre et l'argent. Il était alors environ trois heures. Son absence dura à peu près une demi-heure. A son retour, il tira des basques de sa redingote une poire à poudre en carton et un cornet de papier rempli de balles. Quant à la demande d'argent, il lui était impossible d'y répondre; car, déclara-t-il, les chefs du complot ne se trouvaient point dans l'endroit d'où il venait.

En vérité, il est plus que probable que Harel n'avait point cherché à rencontrer Demerville et Ceracchi. A quoi bon? Il vit plutôt Lefebvre, chargé de tenir le ministre de la police au courant de ce qui se passait[1] et Lefebvre lui remit la poire à poudre et le cornet de balles, dont il avait oublié de se munir. Or, nous verrons plus tard que ces balles furent soumises à une sévère analyse, dans le dessein de rechercher si elles n'étaient point empoisonnées.

Si Harel avait voulu voir Demerville, il l'aurait trouvé chez lui, d'où il ne sortit que vers quatre heures, après avoir reçu une visite d'ailleurs tout

1. Déposition de Lefebvre.

à fait fâcheuse, celle de son cousin Raymond de Barennes.

Barennes avait projeté, vers deux heures, de se rendre au Muséum (le Salon de peinture d'alors, qui se tenait au Louvre), en compagnie d'un parent, le sieur d'Instrem, commissaire des guerres comme Lefebvre, et de faire ensuite le tour de la salle des antiques. En passant rue Neuve-des-Petits-Champs, l'idée lui vint de monter prendre des nouvelles de Demerville et de s'informer en même temps si l'une de ses cousines, de passage à Paris, n'avait point apporté des billets qu'elle lui avait promis pour la première représentation des *Horaces*.

Demerville était seul; il ouvrit lui-même sa porte. Il était en toilette. Barennes, qui le voyait toujours au lit, ou en robe de chambre, s'en étonna et lui en fit compliment :

« Comme vous voilà bien habillé!

— C'est que je dois aller à la campagne, pour hâter ma convalescence. »

Barennes demanda ensuite si sa cousine était venue le matin; il l'avait attendue toute la matinée.

« Je ne l'ai pas vue, répondit Demerville qui,

après un silence, reprit : Est-ce que vous allez à l'Opéra?

— C'est le spectacle où je vais habituellement.

— Je vous engage à n'y pas aller, je vous le conseille; j'ai entendu dire qu'il pourrait y avoir du trouble, de l'agitation, et qu'on pourrait bien cerner le spectacle. »

Barennes, à cette nouvelle, fut pris d'une réelle émotion. Il n'entendait point qu'on dérangeât son spectacle. Il s'exalta, eut de grands gestes, brandit son chapeau.

« Il ne peut y avoir, dit-il, que des Anglais ou leurs partisans pour agiter Paris. »

Et il sortit avec son jeune cousin, se dirigeant vers le Muséum.

En route, il restait préoccupé de l'état d'agitation où il venait de voir Demerville. Comme ils approchaient du Louvre, il dit à son cousin :

« N'as-tu pas trouvé Demerville un peu agité?

— Peut-être, fit d'Instrem, distraitement.

— Cela tient sans doute à sa maladie; ce sont des mouvements de nerfs causés par les convulsions du poison. »

Mais, tout en examinant les tableaux, Barennes poursuivait son idée; il n'était pas rassuré.

Que savait-il au juste? Quel fut son rôle exact? Nous verrons tout à l'heure qu'on peut, jusqu'à un certain point, le considérer comme complice de Harel. Il demeure, en tous cas, un personnage assez louche, poltron et guidé sans doute par une crainte exagérée de se compromettre.

La visite du Muséum terminée, il dit à d'Instrem :

« Cette inquiétude me revient; il me semble que Demerville m'a marqué des alarmes que je crois terribles. Je n'entends pas cela. Comme c'est une première représentation, je serais inconsolable qu'il arrivât quelque chose. Je dois voir Lannes pour une affaire qui concerne mon frère; je vais aller chez lui : il est à la tête de la force armée; je lui parlerai de veiller sur le Consul s'il va à l'Opéra... Toi, tu t'en iras voir Devilliers, secrétaire général du ministère de la police; tu lui diras les faits qui se sont passés, l'espèce de soupçon que j'ai conçu, et il en avertira le ministre. »

Pendant que son cousin se présentait vainement au bureau de Devilliers, parti pour Versailles vers trois heures, Barennes arrivait chez Lannes. Celui-ci, après lui avoir touché la main, lui demanda :

« Eh bien ! qu'y a-t-il de nouveau?

— Vous aimez le général Bonaparte et moi aussi : il m'a donné la liberté. Je viens d'apprendre d'un jeune homme de mon pays qu'il pourrait y avoir du trouble à l'Opéra, et il m'a conseillé de n'y pas aller : cela pourrait être quelque machination. »

Comme Lannes ne paraissait pas convaincu, il insista :

« Les Anglais donneraient des millions pour que le premier Consul disparût, parce qu'alors l'anarchie renaîtrait en France avec les haines et les factions. Veillez là-dessus ; c'est vous que cela concerne. »

L'entretien se poursuivit quelque temps sur la politique ; puis Barennes parla de son frère.

Le soir, il ne se rendit pas à l'Opéra ; il fut entendre de la musique rue Feydeau[1].

Revenons à nos mouchards.

Harel, donc, leur remit la poudre et les balles ; puis, pour corriger l'aveu qu'il venait de leur faire touchant la demande d'argent, il ajouta :

« D'ailleurs, les conjurés sont toujours prêts à

1. Déposition de Barennes. *Procès*.

donner soixante mille francs sitôt le crime accompli. »

Comment, ne les ayant point vus au rendez-vous, pouvait-il si bien connaître la solidité de leurs intentions?

Il dit encore, après un silence :

« Je crois qu'un des chefs du complot a renoncé hier à en être... mais je n'en suis pas certain. »

Ici, nous confessons notre embarras. Quel était ce conspirateur éminent qui renonçait à prendre part au complot, ou plutôt que la police renonçait à y impliquer? Harel, tout à l'heure, en dénombrant les conjurés, parlait de deux chefs. Ceux-ci, dans sa pensée, ne pouvaient être que Demerville et Ceracchi, et ce n'est point de l'un d'eux qu'il s'agit maintenant. Après bien des recherches, nous avons acquis la certitude que Harel faisait allusion à Raymond de Barennes.

En effet, nous venons de voir quel singulier personnage joua Barennes dans cette aventure; mais voici un témoignage à l'appui de notre hypothèse. Le chef de la première division de la préfecture de police, Bertrand, fait dire à Demerville dans un interrogatoire :

« Il avait bien été question de choisir Barère

(*lisez* Barennes)[1] pour l'un des membres du nouveau gouvernement; mais on a réfléchi ensuite qu'il travaillait pour le premier Consul et que l'on ne devait en rien compter sur lui. »

Et encore, dans le même interrogatoire :

« D. — Qui est-ce qui a dit qu'il ne fallait pas compter sur Barennes?

— R. — C'est Ceracchi ou Aréna qui a dit que Salicetti avait dit à un Italien qui sortait de chez le dit Salicetti, qu'il ne fallait pas compter sur Barennes parce qu'il travaillait pour le premier Consul[2]. »

On hésitait à comprendre Barennes dans le complot. De là la restriction de Harel : « mais je n'en suis pas certain ».

Harel, les dernières dispositions arrêtées, paya le dîner, remit à deux de ses hommes un écu de six francs pour boire et leur donna à tous quatre rendez-vous au café du Théâtre, sous les colonnades de l'Opéra, en leur conseillant de s'y rendre séparément pour éviter d'être remarqués: lui-même les retrouverait là-bas. Il leur recom-

1. On trouve partout, dans la procédure, Barère au lieu de Barennes. C'est une erreur, que nous rectifions une fois pour toutes.

2. *Archives de la préfecture de police.*

manda encore d'être attentifs au moindre signal qu'il leur ferait et leur promit des billets pour entrer au spectacle et surveiller la salle; puis il sortit.

Les agents, avant de quitter à leur tour le cabaret, chargèrent leurs pistolets, — ce qui, peut-être, n'était pas indispensable, — et le citoyen Blondel poussa le scrupule de la mise en scène jusqu'à glisser trois balles dans le canon de son espingole.

IV

LA SOIRÉE DU 18 VENDÉMIAIRE. UNE PREMIÈRE REPRÉSENTATION A L'OPÉRA.

Les premières représentations n'avaient pas, en 1800, le caractère sinon privé, du moins restreint qu'elles affectent aujourd'hui. Le public y était admis à guichet ouvert, et s'y portait avec d'autant plus d'empressement qu'il était alors extrêmement friand de spectacle : c'était chez lui plutôt un besoin qu'un goût; une habitude chez les uns, une fureur chez les autres. Un opéra ou une tragédie en cinq actes, un mélodrame à l'Ambigu, une parade aux Variétés attiraient indistinctement la même affluence et les mêmes spectateurs. Il est, d'ailleurs, assez curieux de voir combien les mœurs, en ce qui touche au théâtre, ont peu changé depuis cent ans. Nos directeurs de gazettes à gros tirage n'ont rien

inventé, à ce qu'il paraît, ou presque rien; pas même les procédés singuliers dont se plaignent les auteurs, à bon droit.

« La pièce n'était point encore en répétition qu'elle était déjà la proie des journalistes; les uns ont officieusement prévenu le public que l'auteur n'est encore connu que par des chutes; les autres, que son sujet a déjà été traité plusieurs fois sans succès; celui-ci s'est empressé d'accueillir la réclamation d'un anonyme qui crie au plagiat; cet autre, en montrant la griffe, a dit à quel prix il consentirait à faire patte de velours[1]. »

Ce n'est point tout. L'auteur, dès son réveil, le jour de sa première représentation enfin venu, doit encore subir l'assaut des quêteurs de billets. « C'est une espèce de faveur à laquelle tout le monde se croit aujourd'hui des droits, et qu'on demande du ton dont on offre un service. Il est de fait cependant que ces solliciteurs ont, pour la plupart, plus de justice que de bienvaillance, et qu'ils sont ordinairement des témoins très calmes de la lutte qui s'établit au parterre : quelques-uns,

1. *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin, ou Observations sur les mœurs et les usages parisiens au commencement du XIX[e] siècle*, Paris, 1813, t. III, p. 234.

il est vrai, par un petit mouvement de vanité qui n'en fait pas moins d'honneur à leur franchise, sifflent l'ouvrage qui leur déplaît pour n'avoir pas l'air de *billets donnés* [1]. »

L'Opéra, ou plutôt le Théâtre des Arts et de la République, était alors rue Richelieu, sur l'emplacement où s'éleva plus tard, et jusqu'en 1834, le monument à la mémoire du duc de Berri.

On y accédait par des voies assez étroites.

Ce soir du 18 vendémiaire an IX, un vendredi, huitième jour de la décade, les spectateurs étaient nombreux. Porta, musicien italien, dont on allait jouer pour la première fois les *Horaces*, jouissait d'une certaine réputation. Il était de ceux dont on discutait le talent au café Lemblin, sous les galeries du Palais du Tribunat, ci-devant Palais-Royal. Là s'assemblaient les amateurs de musique, partagés en deux coteries : les passionnés de chant et les fervents de mélodie, irréconciliables adversaires.

A six heures, la foule compacte de ceux qui n'ont point reçu de billets se presse aux barrières, établies depuis le matin sous le vestibule du

1. *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, etc.

théâtre, et dont le seul aspect double le nombre des spectateurs. Beaucoup de badauds, qui résistaient aux sollicitations alléchantes de l'affiche, ne peuvent se défendre contre l'attraction de la barrière. Pour que tant de bourgeois s'y bousculent, il faut, pensent-ils, que la pièce soit excellente!... Et ils prennent la queue.

Mais, à peine les bureaux sont-ils ouverts, que des réclamations s'élèvent, parce qu'on n'y distribue que la vingtième partie des billets. Le buraliste, assailli dans sa logette, reçoit par la lucarne une pluie d'injures copieuses, en échange des billets qu'il ne délivre pas. L'autorité s'en mêle; le calme renaît, et les fanatiques de spectacle se ruent vers les marchands qui vendent, à la porte, les coupons trois ou quatre fois leur valeur.

La moindre place au parterre monte à douze et quinze francs.

Cependant, par toutes les rues adjacentes, les voitures : fiacres, cabriolets, demi-fortunes, débouchent devant le théâtre en files interminables, avec une lenteur et dans un ordre où l'on reconnait les soins vigilants de la police.

L'intérieur de l'Opéra s'emplit d'une foule bruyante qui se heurte, se presse, au parterre, à

l'orchestre, dans les galeries et jusqu'au foyer; tandis que les loges restent vides. Elles ne se garniront qu'au second acte; c'est de bon ton. On soupe à six heures chez les financiers de la chaussée d'Antin; et les bourgeois du Marais sont seuls à venir voir allumer les quinquets. Ils en veulent pour leur argent, et la majorité du public partage leur opinion, si l'on en juge par le mouvement, par le tumulte qui règnent au rez-de-chaussée du théâtre et dans les étages supérieurs. On se croirait dans une ruche envahie soudain par un nouvel essaim.

Ce soir, en prévision de l'attentat dénoncé par Lefebvre, Harel et Barennes, des agents ont été disséminés dans la salle; des officiers de paix surveillent les issues du théâtre. Lannes, après la visite de Barennes, est venu en personne à l'Opéra; il en scrute les moindres recoins, sans rien remarquer d'anormal[1]. Harel avait prétendu que Demerville aurait des militaires apostés un peu partout; Lannes n'en découvre aucun. D'ailleurs, il a assez confiance dans les quinze grenadiers de la garde consulaire qui doivent escorter Bona-

1. Déposition de Lannes. *Procès.*

parte pour ne pas s'inquiéter outre mesure. Pour mettre à la raison les conspirateurs dont parlait Barennes, « il suffirait, pense-t-il, d'un invalide avec une jambe de bois[1] ».

Mais le public ne soupçonne rien de ces précautions policières. Il est tout occupé de l'idée d'assister à la première représentation des *Horaces*, du citoyen Gaillard, musique de Porta, et au ballet de *Héro et Léandre*, que la charmante Vestris doit danser. Les Gluckistes sont dans la joie : ils vont entendre de grands effets d'harmonie. Au contraire, les fervents de mélodie, les admirateurs de Piccini éprouveront une déception; mais la curiosité les entraîne : Laïs a tant de talent; Lainez tiendra si parfaitement le rôle de Curiace, et Mlle Maillard sera, dans celui de Camille, si émouvante et si violente!... Il faut les voir; et l'on fait queue aux guichets.

Les vrais mécontents, ce sont les classiques. Ils ne pardonnent pas au citoyen Porta d'avoir mis Corneille en musique avec la complicité du citoyen Gaillard. Le grave feuilletoniste du *Journal des Débats* s'est fait l'interprète de leurs griefs :

1. Déposition de Lannes. *Procès.*

« L'Opéra, accoutumé depuis longtemps à vivre des dépouilles du Théâtre-Français et pour ainsi dire des rognures de nos grands maîtres, avait longtemps respecté cette statue antique. Les compositeurs de mélodrames n'avaient pas osé mutiler un chef-d'œuvre si mâle et si fier; ils se seraient reproché comme un sacrilège d'efféminer en quelque sorte cet Hercule et de lui faire subir une opération honteuse pour le rendre plus propre au chant; mais la disette des sujets, la difficulté de l'invention ont enfin banni les scrupules. *Horace* a été mis en pièces pour la commodité du musicien, et les élans sublimes du génie ont été arrangés pour des ariettes. »

Mais les classiques veulent voir dans quelle mesure librettiste et musicien feront injure à Corneille, et eux aussi souhaitent impatiemment de trouver encore des billets à acheter.

A l'heure où s'ouvraient les portes de l'Opéra, Harel attendait Ceracchi au café du Théâtre, où ses quatre acolytes l'avaient rejoint séparément. Il avait été convenu, — si l'on en croit Harel, — que Ceracchi s'y trouverait, avant le spectacle, et qu'il apporterait des billets pour les quatre

hommes, avec qui Harel l'aboucherait alors. Pendant ce temps, Demerville se tiendrait au palais du Tribunat, en compagnie d'un grand nombre de jeunes gens qui se rendraient à l'Opéra, aussitôt le coup porté, pour protéger la retraite des conjurés.

Quoi qu'il en fût, Ceracchi n'arrivait point. Harel commençait à s'inquiéter. Il attendait vainement depuis une heure. Il sortit enfin, et l'un des agents, qui l'avait suivi, vint dire à Blondel que « le particulier était en peine de ne point voir arriver les deux chefs ». On conçoit les angoisses du pauvre capitaine, craignant de voir s'écrouler au dernier moment l'habile échafaudage sur quoi s'étayaient ses rêves de fortune. Il ne lui restait plus guère qu'un espoir, c'était que Ceracchi fût entré au théâtre. Il fallait s'en assurer; aussi, après plusieurs allées et venues, toujours infructueuses, Harel décida-t-il de prendre deux billets, un pour lui, l'autre pour l'agent Langlois. Ils pénétreraient tous deux dans la salle, tandis que Blondel, Charmont et Spycket resteraient en faction sous le péristyle et se tiendraient prêts à les rejoindre au premier signal.

Harel et son compagnon montèrent au foyer, qui

se trouvait à peu près désert, le premier acte étant commencé. Ceracchi arriva bientôt avec Diana [1]. Celui-ci, au dire de Harel, devait porter le coup mortel à Bonaparte. Cela peut nous surprendre, puisque les quatre hommes fournis par Harel l'étaient précisément dans ce but. Harel fut au-devant de Ceracchi et lui donna la main. Ils passèrent devant la loge du premier Consul; elle était encore vide. Harel demanda :

« Votre homme est-il armé?

— Oui.

— Et vous-même?

— Pas encore; mais je vais chercher mes armes [2]. »

Harel, tout joyeux, redescendit trouver ses agents et leur annoncer la bonne nouvelle. Son absence n'avait duré qu'une dizaine de minutes.

« Les deux chefs sont là, dit-il, et ils doivent être armés. »

Il avait laissé Langlois au foyer, avec mission de surveiller les deux conjurés. Il alla prévenir l'adjudant de place Laborde, qui était au fait du

1. Diana, vingt-huit ans, ancien notaire italien réfugié. Nous avons déjà parlé de lui au ch. II.
2. Déposition de Harel.

complot et attendait au théâtre, depuis une heure et demie, le moment d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu d'arrêter Ceracchi. Il avait fait éloigner tout le monde de la loge du premier Consul, pour laisser approcher ceux qui « avaient l'intention de commettre quelque mauvais coup ». Apercevant Ceracchi, il lui tourna le dos, « parce qu'il savait que Ceracchi le connaissait » et lui mit la main au collet, au moment où il s'engageait dans le couloir sur lequel ouvrait la loge de Bonaparte.

Laborde conduisit aussitôt son prisonnier au corps de garde; on le fouilla : *il n'avait point d'armes* [1].

Presque en même temps, les officiers de paix procédaient à l'arrestation de Diana, tranquillement occupé, dans un coin du foyer, à lire le livret de la pièce. *Lui non plus n'avait pas d'armes*, ce qui dément les allégations de Harel. Il n'entendait pas le français et ne comprit rien à ce qu'on lui voulait.

Bonaparte n'arriva au théâtre qu'une demi-heure plus tard, vers six heures trois quarts.

1. Déposition de Jean-Constantin Laborde, âgé de cinquante-deux ans. *Procès*.

Quelque discrètes qu'eussent été les deux arrestations, le bruit s'en était déjà répandu parmi les spectateurs. Le Consul, dès qu'il apparut dans sa loge, fut l'objet d'une de ces ovations où il aimait à constater le degré de sa popularité. Connaissait-il le complot dénoncé par Harel et Lefebvre? C'est probable; car il était trop jaloux de son autorité pour que Fouché se risquât à lui rien cacher. Mais Fouché lui-même n'avait pu entrer dans de très grands détails, ni citer beaucoup de noms, puisqu'il ne savait guère que ceux de Demerville, de Ceracchi et peut-être d'Arena, outre celui de Barennes qu'on songeait d'adord à impliquer dans le complot. Aussi faut-il accepter avec les plus prudentes réserves le récit de la duchesse d'Abrantès, qui se fait, dans ses *Mémoires*, l'interprète des « potins » qui circulaient alors sur une affaire dont la police ne tenait pas à dévoiler les dessous.

Selon Mme d'Abrantès, la conspiration aurait été dénoncée par la maîtresse de Diana, fille d'un agent de police, lequel aurait ensuite épié les conjurés. Or, les rapports de police ne laissent aucun doute sur le rôle de Lefebvre et Harel, lesquels n'avaient point de fille et ne connurent le nom de

Diana qu'au mois de nivôse, lors des débats devant le tribunal criminel.

Ces erreurs nous empêchent d'ajouter grande foi aux détails qui suivent : Lannes, au dire de la duchesse d'Abrantès, se serait rendu, aussitôt le départ de Barennes, chez Bonaparte, et celui-ci, sans même lui laisser le temps d'exposer le but de sa visite, lui aurait mis sous les yeux un rapport très circonstancié de Fouché sur le complot, et une longue liste de conjurés.

« Voilà, dit Lannes, une fameuse collection en A, en I, en O. Tous ces Italiens, tous ces f..... Corses sont de la canaille à sabrer.

— Grand merci! riposta Bonaparte.

— Bah! tu nous appartiens. C'est un vol que ton pays a fait à la France. »

Enfin, la scène de l'arrestation à l'Opéra, contée par le même auteur, ne manque pas de dramatique; mais elle est, en revanche, dépourvue de vérité : « Ceracchi, raconte Mme d'Abrantès, avait demandé à porter le premier coup. Joséphine ignorait et le complot et le lieu de l'exécution. Jamais, si elle l'eût connu, son mari n'y serait venu de son consentement : elle l'aurait retenu de force aux Tuileries. Mais, ne le sachant

pas, elle suivit le général. Celui-ci passa au milieu de tous les conspirateurs, les regarda l'un après l'autre, non pas pour leur apprendre qu'il savait tout, mais de manière à leur prouver plus tard que son âme était inaccessible à la crainte. Ceracchi pâlit, mais ne changea pas de résolution. « L'amité, se dit-il, n'est plus où est le despo- « tisme. Qu'il meure en coupable châtié, puisqu'il « n'a pas voulu vivre en grand homme vertueux. » Aussitôt, donnant le signal à ses amis, il se précipite vers la loge; mais les portes s'ouvrent et donnent issue à une foule d'hommes armés qui tombent sur eux, les saisissent, les entraînent, et le premier Consul est sauvé. Ce fut un coup de théâtre bien autrement intéressant que ceux de la pièce nouvelle... »

Nous savons que seuls Ceracchi et Diana se trouvaient au théâtre des Arts, et qu'ils furent arrêtés une-demi heure avant l'arrivée de Bonaparte [1].

Malheureusement beaucoup d'historiens se sont inspirés avec une confiance imprudente des *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès, sans con-

1. Voir le procès-verbal que nous publions en appendice.

sulter les cartons de la préfecture de police. De là des erreurs très romanesques, mais fâcheuses, dans un sujet où l'imagination ne doit avoir que peu de part. D'autres encore, faussement renseignés par les feuilles du temps, nous apprennent gravement que Demerville et ses complices avaient dessein d'incendier l'Opéra. Les journaux, en effet, publièrent cette version; mais pour obéir aux ordres du préfet de police, à qui Huges Maret écrivait, le 19 vendémiaire au matin :

« Les arrestations qui ont eu lieu à l'Opéra hier, citoyen, ont occasionné dans le public des suppositions plus ou moins éloignées de la vérité. Elles seront vraisemblablement recueillies par les journaux et publiées de manière à propager des notions inexactes ou tout au moins inutiles.

« Les Consuls désirent que vous engagiez tous les journalistes à se borner à annoncer que la police ayant été prévenue que plusieurs individus avaient formé le projet de mettre le feu à quelque partie de la salle de l'Opéra, afin de profiter du désordre, les a fait arrêter dans le lieu même où ils devaient exécuter leur projet [1]. »

1. *Archives de la préfecture de police.*

Les motifs de cette injonction sont faciles à découvrir : Bonaparte, on le sait, avait horreur qu'on s'appesantît sur les complots dirigés contre sa personne et qui permettaient de supposer qu'il ne jouissait point d'une sympathie unanime.

Pendant que Bonaparte savourait la gloire de s'entendre acclamer, et que la représentation des *Horaces* se poursuivait, Lefebvre et Harel ne perdaient point leur temps. Lefebvre, de toute la soirée, n'avait cessé de faire la navette entre l'Opéra, ses alentours et le ministère de la police. Il s'était, — par l'entremise du citoyen Serva, l'un des deux hommes refusés par Demerville comme exécuteurs du complot [1], — constamment tenu en correspondance avec Harel qui, de son côté ne demeurait pas inactif. Après avoir assisté de loin à l'arrestation de Ceracchi et de Diana, — ce dernier uniquement coupable de s'être promené un moment au foyer en compagnie de Ceracchi, — il se mit à la recherche de Demerville, qui devait, affirmait-il, se trouver dans la cour du palais du

1. Lefebvre écrit, le 4 brumaire, à Desmarest, chef du bureau particulier du ministre de la police, pour lui rappeler cette collaboration du citoyen Serva, et lui réclamer la récompense qu'elle mérite. (*Archives de la préfecture de police*).

Tribunat, à la tête d'un groupe de jeunes gens et de militaires. Mais Demerville fut introuvable : ni Lefebvre, ni les officiers de paix, ni Harel ne parvinrent à le découvrir, pas plus d'ailleurs qu'ils ne remarquèrent le moindre rassemblement.

En vérité, cette conspiration était dirigée par des chefs bien singuliers : l'un, Ceracchi, manque le rendez-vous qu'il avait fixé aux quatre hommes chargés d'exécuter le coup; il va bien à l'Opéra, mais sans armes; et l'autre, Demerville, ne se rend pas au palais du Tribunat, bien que son rôle soit important, puisque les conjurés comptent sur lui pour assurer leur fuite. Jusqu'ici, en fait de conspirateurs, il me semble que nous ne voyons que Harel et ses quatre mouchards, avec leurs poignards, leur espingole et leurs pistolets soigneusement chargés. Mais Demerville? Où le prendre? Serait-il vraiment parti pour la campagne? Il fallait s'en assurer; d'autant que, même en son absence, on pourrait faire chez lui des découvertes intéressantes.

On prévint donc le commissaire de police de la Butte des Moulins, et Harel, modestement, se retira dans la coulisse, ayant joué son personnage.

Il était environ huit heures quand le commissaire, à la tête d'une imposante force armée et d'une troupe d'agents se présenta 24, rue des Moulins. Il laissa deux agents à la porte d'entrée, d'autres dans la loge de la portière et monta, suivi d'une escorte suffisante, les trois étages accédant au logement de Demerville.

Madeleine Fumey vint ouvrir, et demeura stupéfaite, devant ce groupe armé, qui stationnait sur le palier, et cet homme, ceint d'une écharpe, et dont la voix rébarbative demandait.

« Le citoyen Demerville? »

La jeune femme, après s'être un peu remise, déclara que son cousin ne se trouvait point à la maison. Il était sorti dans la journée, disant qu'il comptait aller à la campagne. Elle n'en savait pas davantage. Son volage amant ne lui rendait jamais compte de son temps.

Le commissaire, avec ses hommes, entra, annonçant qu'il allait perquisitionner et apposer les scellés. Comme il pénétrait dans la première pièce, il y vit un vieux bonhomme au front chenu, tremblant, l'air humble et ahuri, qui ne comprenait rien à l'aventure, sinon que, puisque la police venait céans, il allait se trouver mêlé à des affaires

ennuyeuses. Il était là depuis dix minutes. Il avait accoutumé de venir chaque soir, pendant l'hiver, faire compagnie à Madeleine Fumey, même quand Demerville ne s'y trouvait pas.

Le commissaire l'interpelle; il se nomme :

— Denis Lavigne, ancien négociant, 96, rue de Grenelle-Saint-Honoré, division de la Halle-au-Blé.

C'est un des deux fidèles sigisbées de la demoiselle Fumey.

Le magistrat l'interroge : A-t-il eu connaissance du complot? Un complot! mon Dieu non! Il a seulement entendu dire par Demerville que cela n'allait pas; à quoi lui, Lavigne, répondait que Bonaparte travaillait certainement à la paix générale, mais que cela ne pouvait se faire de sitôt[1]. Mais c'est tout.

On le fouilla et, de la poche intérieure de son habit noir, on tira une brochure subversive : *le Turc et le Militaire français*[2], pamphlet d'ailleurs

1. Interrogation de Lavigne, *Archives de la préfecture de police.*
2. *Le Turc et le Militaire français*, dialogue sur l'expédition d'Egypte et analyse des dépêches de Menou relatives à l'assassinat du général Kléber, commandant en chef de l'armée d'Orient, *s. l. n. d.*, in-8. Bonaparte y est peint sous des couleurs peu flatteuses, et l'on y relève cette phrase : « Les gouvernans savent bien qu'ils ont affaire à des imbéciles et à des lâches, car il ne se trouve pas un Brutus. »

médiocre et que tout le monde pouvait se procurer sans beaucoup de difficulté, car de petites effrontées le vendaient presque ouvertement sous les galeries du Palais-Royal. N'importe : Lavigne fut sommé de dire comment il se trouvait en possession d'un écrit prohibé.

Il ne demandait pas mieux que de s'expliquer, et le prouva en entrant dans de copieux détails :

« Citoyen commissaire, voici comment... »

Il exposa qu'étant venu, la veille au soir, selon son habitude, entre sept et huit heures, chez Demerville, celui-ci, au moment où il prenait son chapeau pour s'en aller, lui avait dit :

« Je vais vous donner une petite brochure; vous la mettrez dans votre poche et vous la lirez chez vous. »

Et, comme il ne la trouvait pas tout de suite, il s'était adressé à sa cousine :

« J'avais ici un imprimé; l'as-tu vu? »

— Non, je ne touche point à vos papiers. »

Il avait continué ses recherches, et fini par découvrir le libelle :

« Mettez cela dans votre poche. »

Lavigne était descendu et avait fait le tour des

galeries du Palais-Royal avant de rentrer chez lui.

Aujourd'hui 18 vendémiaire, il n'était sorti qu'après midi, pour se rendre au ministère des relations extérieures, d'où il devait retirer une pièce légalisée par le ministre. Après une heure d'attente, il avait appris que son papier n'était pas prêt, et qu'il lui faudrait repasser dans une heure et demie. Ne voulant pas retourner chez lui avant d'avoir cette pièce, qu'il devait envoyer à Cadix, il se promena jusqu'à quatre heures, et revint au ministère. Les papiers n'étaient pas encore prêts ; il s'assit un peu. Enfin, on apporta les signatures du ministre; l'employé remit sa pièce à Lavigne.

Celui-ci, à son tour, devait remettre la pièce au citoyen Yberney-Garray, négociant de Cadix. Il alla donc, pour le voir, chez Bailli, hôtel du Carrousel, où descendait le négociant; mais il n'était pas encore arrivé.

« Je le verrai, ce soir, au café du Caveau », se dit Lavigne.

Il rentra chez lui, et n'y demeura que quelques instants, car, à cinq heures, il dînait rue de la Michodière, chez Haran, traiteur, en société d'une

« vieille dame de cinquante à soixante ans, et de deux ou trois personnes »; après quoi, il rentra encore une fois chez lui.

Alors seulement, il se souvint du pamphlet, le parcourut, le trouva « assez mal fait et extrême ». Il s'aperçut d'ailleurs que c'était le même qu'on vendait, depuis un mois, sur les places publiques et notamment dans la grande cour du Tribunat, et dans la cour des Fontaines. Il y avait longtemps qu'il ne gaspillait plus son argent à l'achat de ces imprimés; il houspillait même les petites filles qui les débitaient, en leur disant de le laisser tranquille avec leurs écrits qui ne contenaient que des faussetés. Il remit la brochure dans la poche de son habit noir, avec l'intention de la reporter à Demerville, chez qui, comme il avait eu l'honneur de le dire au magistrat, il ne se rendait jamais que de sept à huit heures.

Il quitta son logis vers les sept heures, « à la chute du jour »; se promena au Palais-Royal et s'assit au café du Caveau,[1] dans l'intention d'y

1. Le *café du Caveau* était célèbre. C'était, quelques années plus tôt, le rendez-vous de plusieurs gens de lettres et savants. On y voyait les bustes des plus grands musiciens du temps, deux superbes paysages et une table de marbre encadrée, sur laquelle étaient écrits ces mots en lettres d'or : « On ouvrit deux souscriptions sur cette table; la première le 28 juillet, pour



attendre le citoyen Yberney-Garray, à qui il devait remettre sa fameuse pièce légalisée. Il l'attendit inutilement; mais vit deux autres négociants de Cadix, qu'il avait connus en Espagne, et avec qui il passa une demi-heure. L'un d'eux lui proposa alors d'aller boire de la bière dans un estaminet voisin, dont c'était la spécialité; il déclina l'invitation :

« La bière me donne toujours la migraine.

— Venez donc; au lieu de trois bouteilles, nous n'en boirons que deux.

— Merci, excusez-moi. »

Ils sortirent du Palais-Royal par le passage du Caveau et Lavigne prit congé, disant :

« Je vous laisse : je vais chez Demerville à qui je ferai une demi-heure de compagnie; je vous rejoindrai ensuite, et nous nous promènerons jusqu'à dix heures, comme nous en avions l'habitude autrefois. »

La rue des Moulins se trouvait à deux pas.

répéter l'expérience d'Annonay (lancement de la première montgolfière, 5 juin 1783), la deuxième le 29 août 1783, pour rendre hommage par une médaille à la découverte de MM. de Montgolfier. » Au-dessus de cette table était un médaillon représentant les deux figures d'Etienne et de Joseph Montgolfier. (*Nouvelle description des curiosités de Paris*, par J. Dulaure, Paris, 1786.)

Lavigne y fut tout de suite et il avait juste eu le temps de s'asseoir, un peu essoufflé par la montée des trois étages, et d'apprendre le départ de Demerville pour la campagne, quand le commissaire avait fait irruption[1].

Celui-ci, confiant Lavigne et Madeleine Fumey à la garde de ses agents, procéda à la visite des lieux. Il saisit deux pistolets, non chargés, suspendus de chaque côté de la cheminée, dans la chambre de Demerville, un petit sabre, un coffret contenant « un nécessaire garni de fer, ustensiles en verre, étain et cuivre argenté »; un portefeuille en maroquin noir « avec ses compartiments[2] ».

Cette opération, pour peu fructueuse qu'elle fût, avait pris beaucoup de temps. Il était dix heures et demie quand le commissaire, laissant à l'officier de paix le soin de terminer les formalités, put enfin s'occuper d'un vieillard que les agents consignaient, depuis deux heures, chez la portière. C'était le second cavalier servant de Madeleine Fumey, le sculpteur Arnaud Daiteg. Il

1. Interrogatoire de Lavigne.
2. *Procès-verbal* des effets à conviction transmis au tribunal criminel. *Archives de la préfecture de police.*

venait fidèlement s'acquitter d'une commission dont la cousine de Demerville l'avait chargé, et il était arrivé vers huit heures et demie, au moment précis où il aurait beaucoup mieux valu pour lui qu'il fût ailleurs. Bien mieux : ayant aperçu des gens armés devant la maison, il n'avait pas eu l'idée de rebrousser chemin. Au contraire, poussé peut-être par la curiosité, il avait demandé s'il pouvait entrer. La permission lui en avait été accordée sur-le-champ.

Alors, il s'était informé auprès du portier :

« Qu'est-ce que c'est que tout ceci?

— *On* est là-haut, avait expliqué le portier... Demerville n'y est pas; mademoiselle Fumey y est. »

Daiteg comprenait sans doute qu'il avait fait un pas de clerc. Il s'était écrié soudain :

« Qu'est-ce que j'ai à faire ici? »

Il se disposait à sortir, quand un agent lui avait dit :

« Attendez un petit moment. »

Il attendait depuis deux heures, dans la loge, seul avec la portière, quand le commissaire descendit enfin et l'interrogea :

« Que faites-vous ici?

— J'attends qu'on me permette de m'en aller, répondit Daiteg naïvement.

— Votre carte?

— Voilà mon portefeuille ; elle est dedans. »

Effectivement, sa carte de civisme s'y trouvait, avec une pétition rédigée le jour même par le sculpteur pour demander un logement au Louvre, en remplacement de celui qu'on lui avait autrefois accordé et qui venait d'être démoli.

« Avez-vous des armes sur vous? questionna encore le commissaire.

— Je n'en ai point; mais j'ai trois petits couteaux que je viens de prendre chez un coutelier, rue de Thionville. Mademoiselle Fumey m'avait chargé de lui acheter un petit couteau; le marchand, par honnêteté, m'en a donné trois à choisir. Je dois lui reporter les deux autres.

— Étiez-vous au Palais-Égalité?

— Non, je suis resté toute la journée chez moi rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 292; j'ai travaillé à la maquette d'un emblème à la gloire de Bonaparte, vainqueur de l'Italie. Je ne suis sorti que pour aller acheter le petit couteau de Mademoiselle Fumey, et je suis entré un moment

au café Manoury, où j'ai regardé jouer au billard; car je n'y joue jamais.

— Alliez-vous fréquemment chez Demerville?

— J'y allais presque tous les soirs passer une demi-heure, après huit heures; rarement j'y allais dans le jour. J'y ai dîné souvent et, quand Demerville n'était pas là, je dînais avec la demoiselle.

— Quelles étaient les conversations que vous aviez avec Demerville?

— Je n'avais point de conversations. Il parlait de son mal. Quelquefois, dans la société, on lisait le *Journal des Hommes libres*. Voilà tout[1]. »

Dans ce moment, un ancien juge, le citoyen Isabeau, entra dans la loge. Apercevant Daiteg, il dit aux agents :

« C'est le citoyen Daiteg; je le connais. Il était venu voir Demerville comme ami.

1. Interrogatoire de Daiteg. *Archives nationales*, AD[1], 115. Le *Journal des Hommes libres*, rédigé par Méhée de la Touche, était, en vérité, dirigé par Fouché, qui l'avait acheté après le 18 brumaire. Un arrêté des consuls du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) avait réduit à douze le nombre des journaux autorisés, sans compter le *Moniteur*, devenu journal officiel. Ces douze privilégiés étaient : le *Journal des Débats*, le *Journal de Paris*, le *Bien-Informé*, le *Publiciste*, l'*Ami des Lois*, la *Clef du Cabinet*, le *Citoyen Français*, la *Gazette de France*, le *Journal des Hommes Libres*, le *Journal du Soir*, le *Journal des Défenseurs de la Patrie*, la *Décade philosophique*. Est-il besoin d'ajouter que ces feuilles étaient soumises à la censure de la police?

— Bon, dit le commissaire, nous allons monter et nous verrons si l'officier de paix veut vous donner la liberté. »

Le commissaire monta, suivi de Daiteg. Il tenait à la main le portefeuille et les trois couteaux. Il les posa sur la table, en entrant dans le logement, et Madeleine Fumey, dès qu'elle les vit, s'écria tout de suite, avant même qu'on l'interrogeât, que c'était là certainement la commission dont elle avait chargé le sculpteur.

Nonobstant ce témoignage spontané, l'officier de paix ne voulut point laisser Daiteg en liberté. Bien qu'il fût clairement établi que ni lui ni Lavigne n'avaient jamais entendu le moindre propos relatif à une conspiration, on les mit, ainsi que Madeleine Fumey, en arrestation ; on les conduisit à la préfecture de police, en attendant de les envoyer rejoindre leurs « complices » à la prison du Temple.

V

LES PROCÉDÉS DU CITOYEN BERTRAND. LA TORTURE APPLIQUÉE AUX PRÉVENUS.

Toute la nuit du 18 au 19 vendémiaire, on veilla au ministère de la police et à la préfecture.

On y recevait sans interruption les nouvelles de ce qui se passait à l'Opéra et aux alentours. Si les officiers de paix n'avaient pu remarquer, en dépit de toute leur bonne volonté, aucun attroupement suspect au palais du Tribunat, ils avaient vu, par contre, assuraient-ils, autour du théâtre des Arts, « beaucoup de ci-devant nobles et d'amnistiés, qui calomniaient tout haut le ministre de la police [1] ».

Par l'intermédiaire de Desmarest, chef de son bureau particulier, Fouché apprit, dès qu'elle eut lieu, la double arrestation de Ceracchi et de

1. Note du secrétaire général de la préfecture de police, du 22 vendémiaire an IX. *Archives de la préfecture de police.*

Diana. Celle de Diana était imprévue : personne ne soupçonnait l'existence de ce conspirateur, pas même Harel, si bien informé pourtant. Mais cette aubaine ne compensa point complètement, pour Fouché, la déception de connaître que Demerville ne s'était pas rendu au Tribunat, et qu'il échappait aux agents chargés de l'appréhender. Sans doute, le ministre de la police dut regretter d'avoir, la veille, révoqué l'ordre qu'il venait de donner d'arrêter Demerville à son domicile. Il avait alors, sur l'avis de Lefebvre, jugé plus utile « de le faire observer exactement, de le faire suivre et de se faire rendre compte de toutes ses démarches[1] ». Mais comment prévoir qu'il irait, pour le vain plaisir de partir à la campagne, manquer un rendez-vous aussi important que celui dénoncé par Harel?

On ne doutait point, en effet, qu'il fût parti; tous les témoignages s'accordaient là-dessus. D'ailleurs, on ne l'avait pas davantage trouvé chez lui qu'au Tribunat; on n'y avait découvert que les deux pistolets dont il aurait dû être armé, — encore n'étaient-ils point chargés, — et l'on

1. *Archives de la préfecture de police* (17 vend. an IX).

s'était contenté d'arrêter Madeleine Fumey et ses deux sigisbées. Piètre dédommagement! Aussi ne prit-on pas la peine d'interroger, ce soir-là, ces comparses falots.

Par contre, Ceracchi et Diana, houspillés, bousculés, rudement menés du corps de garde du théâtre au dépôt de la préfecture de police, furent sur-le-champ traduits devant le préfet Dubois, assisté du citoyen Bertrand, chef de la 1re division de la police. C'était la procédure ordinaire à l'égard des prévenus de conspiration.

Insolent, vaniteux et sot, despote, jaloux, soucieux de flatter Fouché qui le méprisait, prêt aux plus viles compromissions pour peu qu'il en reçût l'ordre, Dubois trouvait en Bertrand un complice obéissant, et célèbre pour sa dureté à l'égard des accusés. On est stupéfait du mépris, de la brutalité avec lesquels ces deux hommes traitaient non point seulement les individus soupçonnés de crime, mais ceux même qu'ils entendaient en témoignage. Ils étaient capables d'employer tous les moyens pour transformer un inculpé en coupable. Les procédés dont ils usèrent pour arracher des aveux aux malheureux traduits

7

devant eux sont d'une révoltante cruauté. Encore ne les connaissons-nous pas tous, le gouvernement ayant intérêt à les dissimuler; mais ce qu'il a été impossible d'en cacher suffit à nous édifier : menaces de mort, promesses d'argent, de faveurs. Si menaces et promesses ne donnaient pas les résultats attendus, on avait recours à la torture, et les réponses ainsi obtenues, conformes, coûte que coûte, à un plan concerté d'avance, servaient de base à la procédure judiciaire.

Dans une lettre adressée à sa sœur par Saint-Réjant, l'un des accusés de l'attentat du 3 nivôse (machine infernale), écrit : « Je puis vous assurer que depuis que je suis arrêté, j'ai souffert le martyre, et que je n'ai rien dit contre mes camarades ni contre le parti, *quoi qu'on m'ait mis deux fois à la question secrète. Vous ne savez pas quel est ce genre de torture*; je vous dirai cela de vive voix. On m'a offert, après toutes ces souffrances, une place de général de brigade et 50 000 francs si je voulais dire seulement que ce sont les personnes que vous connaissez qui m'avaient chargé de cette affaire. Je leur répondis que je ne savais pas ce que c'était que de me sauver par un lâche

mensonge. Voilà ma réponse [1]. » Cette lettre fut lue au procès par le président, qui ne fit aucune objection. Le *Journal des Débats* du 15 germinal an IX, relève cette phrase dans la plaidoirie du défenseur de Saint-Réjant : « Je ne parlerai pas des tourments qu'on a fait éprouver à chacun, puisqu'il n'en a pas parlé lui-même.... »

Plus tard, lors du procès de Georges Cadoudal et de Moreau, Louis Picot, domestique de Georges, se plaignit violemment, à l'audience, d'avoir été torturé : A une question du président, Picot répondit : « Si j'ai dit cela, c'est qu'on me l'a fait dire », et le président de répliquer : « Vous étiez bien plus franc devant le juge instructeur [2] ». Alors, avec l'emportement et l'accent d'un homme qui ne se possède pas, Picot déclara qu'on lui avait offert 1 500 louis à la préfecture de police : « On me les a comptés sur la table, pour partir où je voudrais aller, et dire l'adresse de mon maître Georges. J'ai dit que je ne la savais pas. Le citoyen Bertrand, chef de la première division à la préfecture de police, a envoyé l'officier de garde et lui a dit d'apporter *un chien de fusil et un*

1. Procès de Carbon et Saint-Réjant.
2. *Procès de Georges*, t. IV, p. 281.

tournevis pour me serrer les doigts. Il m'a fait attacher; *il m'a fait serrer les doigts autant qu'il a pu.*

Le Président. — C'est un nouveau système que vous entreprenez; c'est la leçon du maître que vous mettez à la place de la vérité.

Picot. — C'est la vérité; les officiers de garde peuvent le dire.

Le Président. — Non seulement vous avez fait la déclaration dont je vous parle à la préfecture de police; mais, devant le conseiller d'État Réal, vous avez fait la même déclaration; vous avez persisté devant le juge chargé de l'instruction.

Picot. — J'ai eu crainte, d'après ce que j'avais souffert, qu'on ne recommençât. J'ai été chauffé au feu, les doigts écrasés avec un chien de fusil [1].

Et il s'écria : « Voyez les marques! » en tendant vers les juges et vers le public ses mains mutilées par la torture qu'elles avaient subie trois mois auparavant. « Cela, — dit le rapport d'un agent de police chargé de suivre les débats, — a fait quelque impression sur le public. L'on a entendu ces mots : *C'est une horreur* [2]*!* »

1. *Procès de Georges*, etc., t. IV, p. 335.
2. *Archives de la préfecture de police.*

Voici maintenant une lettre qui prouve que ces tortures étaient commandées. Elle est adressée au conseiller d'État Réal, adjoint au grand-juge :

« Ce que vous avez ordonné par rapport à l'accusé Picot a été exécuté. Il a tout supporté avec une résignation criminelle. C'est une âme endurcie dans le crime et fanatisée. Je l'ai laissé aujourd'hui à ses souffrances et à sa solitude. *Je ferai recommencer demain.* Il a le secret de la cachette de Georges; *il faut qu'il la livre*[1]. »

Enfin, ajoutons qu'à plusieurs reprises Picot accusa le juge instructeur d'avoir faussé ses déclarations, de l'avoir trompé en lui promettant de redresser certaines inexactitudes insérées dans son interrogatoire, et contre lesquelles il avait protesté.

Les mêmes barbares procédés furent, d'ailleurs, employés avec tous les coaccusés de Picot : Georges Cadoudal se plaignit d'avoir été torturé à la Préfecture de police. Louis Bonaparte, qui eut la curiosité d'aller le voir au Temple, le trouva, dit Bourrienne, « couché sur son lit et ayant les mains serrées sur son ventre et forte-

1. Voir Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, 1842, t. IV, p. 185.

ment liées avec des menottes ». Coster-Saint-Victor parut devant Dubois qui le menaça de le faire fusiller s'il ne s'avouait pas coupable de tout ce qu'on lui imputait. Pichegru refusa de signer ses interrogatoires, « parce que, dit-il, les questions et ses réponses y étaient présentées avec fausseté et perfidie ». Il fut aussi torturé dans sa prison, si l'on en croit Fauriel, convaincu, en outre, que Pichegru fut assassiné par ordre de Bonaparte. Un nommé Louis Ducorps fut également maltraité; mais la conduite de la police à l'égard de la femme Monnier semble particulièrement odieuse et perfide. Elle et son mari, maître de pension à Aumale, en Normandie, étaient accusés d'avoir donné asile à Georges pendant une nuit. Ils furent arrêtés, jetés en prison. La femme, accouchée depuis dix jours, fut séparée de ses sept enfants. La police lui donna, pour la soigner, une garde dont le dévouement, les attentions n'étaient que des moyens de capter sa confiance pour la mieux trahir. En effet, cette créature écrivit, en les attribuant à la femme Monnier, des lettres dont la police se servit ensuite contre celle-ci. C'était d'ailleurs un usage courant que de placer dans les prisons, auprès des inculpés,

des individus qui, sous couleur de s'intéresser à leurs malheurs, s'efforçaient de leur arracher des confidences.

Ce qui paraîtra plus révoltant encore, c'est que les témoins eux-mêmes étaient l'objet des pires traitements et n'échappaient ni aux menaces, ni à la torture, soit qu'on les voulût intimider, soit qu'on prétendît les contraindre à déclarer plus de choses qu'ils n'en savaient.

Dans le procès de Georges Cadoudal, la fille Bouvet, couturière, dépose : « On m'a traitée si durement que j'avais la tête perdue. On me menaça; on me dit : « Vous allez être fusillée, guillotinée [1] ».

Denise Lemoine, ouvrière, citée comme témoin, déclare : « J'aurais quelque chose à dire, c'est que j'ai beaucoup souffert, monsieur, de m'avoir mis les fers aux pieds, à une fille de quinze ans! — Vous pouvez, dit le président, faire vos réclamations. Écrivez au procureur général [2]. » Le procureur général est présent à l'audience et ne souffle mot.

Au moment où le président interrogeait un

1. *Procès de Georges*, t. V, p. 314.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 245.

autre témoin, Yvonnet, Louis Picot, qui n'avait plus rien à ménager et qui savait que cet homme avait subi la torture, s'écria brusquement, à plusieurs reprises : « Qu'il dise ce qu'on lui a fait souffrir avant d'avoir reconnu personne; qu'il montre ses mains!... Je veux qu'il dise de quelle manière il a été interrogé [1]. »

Enfin, John Wright, capitaine du vaisseau qui avait amené Georges et Pichegru en France, ne voulut rien répondre aux questions du président. La seule chose qu'il dit, et qu'on ne songeait certes pas à lui demander, ce fut que la police l'avait menacé de le traduire devant une commission militaire et de le faire fusiller, s'il refusait les aveux exigés de lui [2].

On pourrait citer quantité d'exemples aussi probants; mais il faut nous borner, et si nous avons rappelé les plus typiques, c'est que, dénoncés par Fauriel, un contemporain, ils viennent à l'appui des découvertes que nous avons pu faire dans les cartons de la Préfecture de police [3], au

1. *Procès de Georges*, t. VI, p. 112.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 258.
3. Qu'il nous soit permis de témoigner ici notre gratitude à M. l'archiviste et à M. Rey, archiviste-adjoint de la Préfecture de police, dont la courtoise obligeance nous a été d'un précieux secours dans nos recherches.

sujet de l'affaire qui nous occupe. Ces faits donnent une force singulière aux protestations de Ceracchi, de Diana, de Demerville et d'Aréna, qui, sans avoir eu les moyens de se concerter, et antérieurement au procès de Saint-Réjant et au procès de Cadoudal, se sont plaints que Bertrand les eût menacés, tourmentés, violentés pour obtenir des aveux et pour les forcer à signer, dans leurs interrogatoires, « des choses qu'ils n'avaient point dites ». A l'appui des affirmations de Diana, nous avons un témoignage irrécusable : celui de l'interprète juré qui l'assistait devant Bertrand; en ce qui concerne Demerville, nous avons une déclaration très nette d'Aréna, et cette phrase d'une note de Dubois à Bertrand, que nous citerons tout entière plus loin, et qui semble terriblement menaçante : « *Demerville ne doit rien cacher,* SINON... »

Que Fouché ait eu recours à de pareils procédés, cela n'étonnera personne. Chateaubriand nous donne une idée exacte de sa moralité. Ayant eu l'occasion de le visiter, à propos de la condamnation de son cousin Armand, il nous le montre « ne se faisant pas faute d'aveux effrontés sur la justice du succès, le peu de valeur d'une

tête qui tombe, l'équité de ce qui prospère, l'iniquité de ce qui souffre; affectant de parler des plus affreux désastres avec légèreté et indifférence, comme un génie au-dessus de ces niaiseries[1] ».

Avide de ce genre de pouvoir qui s'exerce immédiatement sur les personnes, et simple dans ses goûts domestiques, sacrifiant sans remords toutes les opinions et tous les sentiments quand il s'agissait de sauver son crédit ou son influence, Fouché, parvenu au ministère de la police sous le Directoire par l'influence de Barras, s'y était maintenu après le 18 brumaire par le zèle empressé qu'il avait témoigné à Bonaparte. Il était de ces hommes qui, n'ayant obéi dans leur conduite à travers la Révolution qu'à des motifs d'intérêt personnel, s'étaient habitués à ne regarder les principes de la justice et de la vérité que comme des puérilités bonnes à duper les sots, mais dont ils ne devaient aucunement s'embarrasser.

De sa cruauté, on pourrait citer d'innombrables traits. Proconsul à Lyon, sa férocité égala celle de Carrier à Nantes. Il y fut une manière de sadique, par orgueil et par lâcheté. Arrivé le

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. III, p. 521.

10 novembre, il mettait, dès le lendemain, « la salutaire Terreur » à l'ordre du jour. « Le 4 décembre, entre deux fosses parallèles destinées à leur sépulture, soixante-quatre jeunes gens, garrottés deux par deux, sont canonnés, hachés par les boulets, et Fouché, du haut d'une estrade, assiste à ce spectacle. Le 15, on en mitraille deux cent neuf aux Brotteaux. Et Fouché écrit à ses collègues de la Convention : « Les larmes de la joie coulent de mes yeux : elles inondent mon âme... nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre ! [1] ».

Après cela, pour peu seulement qu'on se rappelle l'intérêt qu'avait Fouché à obtenir des aveux pour corroborer le témoignage unique de Harel et donner à la conspiration avortée une apparence de vérité, s'étonnera-t-on qu'il ait employé tous les moyens, même les plus inhumains, afin de parvenir à son but? Non, sans doute; et c'est de quoi se chargea l'interrogateur Bertrand, dont le premier soin fut d'ordonner une perquisition, 20, rue du Mail, hôtel de la Providence, au domicile de Ceracchi, où l'on ne trouva, au fond d'une

1. G. Lenôtre, *Vieilles maisons, vieux papiers*, troisième série, p. 43.

malle, que deux pistolets, une balle et de la poudre, outre quelques lettres, en italien, qu'on mit sous scellés. Cette opération eut le don d'exaspérer Ceracchi, que déjà son arrestation rendait furieux. Il s'emporta en propos véhéments contre Bonaparte, qui le récompensait si mal de lui avoir autrefois sauvé la vie.

Son exaltation n'était pas tombée quand on l'amena devant Bertrand. Celui-ci ne manqua pas d'en tirer profit. Il entama sur-le-champ l'interrogatoire. A ses questions, Ceracchi répondit, en substance, qu'il vivait du produit de ses ouvrages et du peu que le gouvernement accordait à tous les réfugiés. Il voyait Bonelli, son compatriote, Demerville et Topino-Lebrun, peintre d'histoire. Il a vu, hier 17, Demerville, qui ne lui a rien proposé; il le connaît depuis cinq ans; il l'a revu ce matin 18; ils n'ont rien dit de particulier.

Comme Bertrand lui demande pourquoi ,quand on a perquisitionné chez lui, il s'est permis, contre le premier Consul, « les plus horribles propos », Ceracchi répond qu'il ne l'aime point, ni lui ni ses frères; que Bonaparte a causé la ruine de sa famille et de sa patrie; mais qu'il n'aurait pas dû

confondre sa haine de Bonaparte avec sa haine du premier Consul.

Il a vu chez Demerville un homme qui pouvait être Harel, mais dont il ignore le nom. Il n'a pas reçu de poignard et ne sait rien. Aréna lui a toujours dit d'avoir confiance en lui, lui a vaguement parlé de militaires; mais sans entrer jamais dans aucun détail[1].

Ces réponses, assez peu compromettantes, voici de quelle manière Bertrand les transforme, pour les besoins de la cause, du 18 au 25 vendémiaire, à mesure que la nécessité de corser l'affaire se fait sentir :

Interrogatoire du 18 vendémiaire : 1° Ceracchi avait reçu de l'argent d'un nommé Gérard (?) et en avait donné à Diana; 2° Il complotait contre la vie du premier Consul; 3° Un autre que lui devait porter le coup.

Interrogatoire du 20 vendémiaire : 1° Il avait remis à Demerville de l'argent et neuf des douze poignards qu'il tenait de Topino-Lebrun, les trois autres ayant été réservés pour lui. — Or, on se souvient que, d'après la déclaration de Harel, ces

1. Interrogatoire de Ceracchi (18 vend.), *Archives de la préfecture de police.*

douze poignards, que Harel avait vus de ses propres yeux, avaient été fournis par Aréna. Alors? — 2° Que ces poignards devaient être employés contre le premier Consul; qu'Aréna lui donnait de l'argent.

Enfin, le 21 vendémiaire, Ceracchi aurait encore fait les aveux suivants : 1° C'était Aréna qui lui avait parlé le premier du projet de renverser le gouvernement; 2° Il avait conduit Aréna à Demerville dans le but de s'entendre sur l'exécution de ce projet et de la favoriser; 3° Topino-Lebrun était de la conspiration; 4° Aréna avait envoyé Ceracchi à Topino pour les poignards[1]. — Admirons comme cette dernière déclaration vient à propos répondre à l'objection que nous posions quelques lignes plus haut, et servir la version de Harel : c'est bien Aréna qui a procuré les poignards; mais par l'entremise de Topino; et voilà du même coup sérieusement compromis Topino-Lebrun, que Harel ne connaissait pas, et dont l'unique tort est d'être un ancien jacobin, un ex-

1. *Procès instruit par le tribunal criminel de la Seine*, contre Demerville, Ceracchi, Aréna et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier Consul Bonaparte, recueilli par des sténographes. A Paris, de l'Imprimerie de la République, nivôse, an IX.

juré du tribunal révolutionnaire. Hélas! nous allons le voir, il ne sera pas le seul ainsi frappé.

Cependant, Ceracchi se débat contre la manière dont Bertrand interprète ses réponses; il refuse de signer. Alors, Bertrand a recours à l'intimidation; il laisse à l'accusé le choix entre signer ses interrogatoires, ou bien être fusillé sur-le-champ.

« Vous devez vous estimer heureux, lui dit-il, que je ne vous fasse pas fusiller sans jugement. »

Il use de moyens violents, que Ceracchi « ne peut pas dire[1] », et Ceracchi, devant la force, finit par céder, quitte à se rétracter plus tard, quand il ne sera plus sous la domination de Bertrand.

Mêmes procédés vis-à-vis de Diana. Bertrand lui demande s'il connaît Demerville, Harel. — Non. — A-t-il connaissance de ce qui se passait chez Demerville? — Non plus.

Alors, Bertrand agit de ruse :

« Vous ne devez pas faire de réponses exactes, dit-il; vous aurez votre grâce du premier Consul.

— Je ne prétends pas de grâce, puisque je n'ai pas fait de délit. C'est une chose bien honteuse

1. *Procès*. V. *suprà*.

pour une république de parler de grâce; c'est la loi qui punit les coupables et remercie les honnêtes gens. »

Bertrand, devant cette obstination, change de ton:

« Ceracchi a tout avoué; il a dit qu'il vous avait donné un poignard pour tuer le premier Consul. »

C'était absolument faux : les réponses de Ceracchi, dans son interrogatoire du 18 vendémiaire, ne contiennent rien de semblable; mais qu'importe à Bertrand? il lui faut obtenir des aveux à tout prix. Voyant qu'il n'y parvient pas par la ruse, il a recours à la violence.

« Vous êtes perdu, s'écrie-t-il, si vous ne dénoncez pas les coupables! Vous serez fusillé. »

Ici, nous avons un témoin, et un témoin désintéressé : Diana ne parlait point le français; on avait donc dû, pour l'interroger, avoir recours à un interprète. Celui-ci, nommé Villette, déclare spontanément[1] « que l'interrogateur Bertrand, de la police, a menacé Diana de la fusillade, s'il ne dénonçait pas les coupables ».

Quant à l'emploi de sa soirée, voici ce que déclara Diana, et que l'on peut comparer avec

1. *Procès.*

la déclaration de Harel : Il était allé à l'Opéra, parce qu'on y donnait, ce soir-là, une pièce d'un de ses compatriotes, le musicien Porta, représentant les héros de son pays. Il avait rencontré Ceracchi au théâtre; mais celui-ci ne lui avait dit qu'un mot, en passant, et l'avait quitté, ce que Diana avait regretté; car il ne « connaissait pas le local ». Il avait cherché à rejoindre Ceracchi; mais inutilement. Alors, il s'était installé d'abord à une place d'où on l'avait fait sortir. Il en avait trouvé une autre; n'y était resté qu'un instant. Après « quelques tours pour voir le théâtre », il avait acheté un exemplaire du livret. On l'avait arrêté lorsque la pièce était au second acte. Il ne faisait, en outre, nulle difficulté pour ajouter que « ses moyens d'existence étaient les trente-cinq sous par jour qu'il recevait du gouvernement comme réfugié et quelques secours des Italiens plus riches que lui »; que Ceracchi lui avait donné douze francs, deux jours auparavant, parce qu'il était dans le besoin, et qu'ensuite, il lui avait donné vingt-quatre francs pour les partager, s'il voulait, avec Brocchi, son compatriote[1];

1. Interrogatoires de Diana, *Archives de la préfecture de police.*

et le seul grief que Bertrand pût tirer de ces déclarations était qu'il ne concevait point comment un homme réduit à cet état de pauvreté payait sept francs un billet d'Opéra, dans le seul honnête dessein d'entendre la musique de Porta et de voir représenter les hauts faits des héros romains, ses ancêtres. Mais l'interrogateur ne put rien obtenir de plus, malgré ses menaces qui, probablement, perdaient de leur valeur en passant par la bouche de l'interprète, et devenaient moins effrayantes grâce à la présence d'une tierce personne. Enfin, ce témoin gênant n'aurait pas permis, sans doute, à Bertrand de modifier les réponses de Diana. Il est vrai qu'il restait à Bertrand la ressource de faire charger Diana par ses pseudo-complices.

Pendant que le premier interrogatoire avait lieu à la préfecture de police, Fouché donnait des ordres pour qu'on tâchât de savoir, à l'hôtel de Toscane, ce que Masséna avait fait ce soir, où il était allé, et qu'on prît les mêmes informations sur Théry, médecin du Val-de-Grâce qui soignait Demerville, « avec les mêmes circonspection et adresse[1] ». Dès le matin du lendemain,

1. *Archives de la préfecture de police* (18 vend. an IX).

19 vendémiaire, il éprouvait le besoin de réchauffer le zèle de Dubois :

« Je vous invite, citoyen préfet, à vous occuper sans relâche de l'instruction générale et de l'ensemble des recherches relatives au crime médité contre la personne du premier Consul. Vous devez... recevoir dans le plus grand détail les déclarations des citoyens *Harel* et *Lefèvre*; et former de la réunion des faits une lumière qui, en fixant la vérité, ne permette pas de se méprendre sur les premiers machinateurs, l'origine et la nature de ce complot.

« Salut et fraternité.

« FOUCHÉ[1]. »

Voilà des instructions précises, et sur lesquelles il serait superflu d'insister. Dubois s'y conforma de tous points, comme Bertrand d'ailleurs, et les interrogatoires de Ceracchi, — le second et le troisième, — que nous avons résumés plus haut, y puisèrent une précision que nous constaterons encore pour d'autres accusés. La déposition de Harel et de Lefebvre, c'était « la lumière » qui

1. *Archives de la préfecture de police* (18 vend. an IX).

devait éclairer la conduite du préfet et de l'interrogateur.

Malheureusement, Demerville demeurait toujours introuvable. On le croyait parti pour la campagne et l'on comptait sur sa maîtresse pour faire connaître sa retraite, — ou plutôt sur l'une de ses maîtresses, car on nous le montre comme un homme à bonnes fortunes, — et Dubois écrit : « Demerville est sans doute à la campagne. Cette femme (Mme de Ruault) saura où il est. » Et encore : « Mme de Ruault demeure rue Jacob, maison des poudres d'Ailhaud. Faire chez elle perquisition de Demerville et des papiers du dit Demerville. » — « A-t-on des nouvelles de la perquisition chez Mme de Ruault? qui en a été chargé? — Je l'ai eu depuis[1]. » La perquisition eut lieu, en effet, et ne donna aucun résultat, sinon qu'on put apprécier que l'amour avait, dans les relations de Demerville et de Mme de Ruault, plus de part que la politique; car la dame se trouvait enceinte des œuvres de son amant. Mais de papiers, point. On en avait trouvé quelques-uns chez Demerville, dans le portefeuille de maroquin

1. *Archives de la préfecture de police.* Notes écrites de la main de Dubois.

noir « avec ses compartiments », et Bertrand se hâta d'y mettre le nez.

C'étaient des grimoires sans intérêt. Pourtant, plusieurs lettres parurent suspectes. Elles étaient rédigées sous une forme assez ambiguë et émanaient d'un citoyen Rioust, des Andelys. Il y était question, en termes vagues, de la fondation d'une société littéraire, pour laquelle Demerville s'était entremis auprès de son cousin Barennes. Il s'agissait, en réalité, de l'établissement d'une maison de jeu; mais la police, soupçonneuse, vit dans cette société littéraire une société secrète; elle nota le nom de Rioust, et de nouveaux doutes pesèrent sur Barennes.

Dans le même temps, le commissaire Noël, du 3e arrondissement de Paris, division du Mail, recevait la visite du citoyen Joseph Gombault, domestique chez la citoyenne Dancourt, 47, rue Vivienne, accompagné du citoyen Le Blanc Antoine-Nicolas, demeurant rue des Filles-Saint-Thomas, n° 50. Joseph Gombault « représentait et déposait » un poignard à manche de bois noirci, qu'il déclarait avoir trouvé dans la cave de la maison, 47, rue Vivienne, « sous le soupirail de la dite cave ». Il ne pouvait dire depuis combien

de temps ce poignard se trouvait là, parce que lui et la citoyenne Dancourt avaient passé environ quatre décades à la campagne, d'où ils n'étaient revenus que ce matin; mais il présumait que le poignard avait été jeté depuis peu dans la cave, puisqu'il ne portait aucune tache de rouille, quoiqu'on l'eût trouvé sur la terre humide[1].

Découverte importante pour la police. Sur les douze poignards dont parlait Harel, on n'en tenait que six, les siens. Les six autres étaient introuvables; on n'en avait saisi ni sur Diana, ni sur Ceracchi, ni ailleurs; mais voilà qu'on en possédait un septième. Quelle aubaine!

Fouché, cependant, commence à faire valoir aux yeux de Bonaparte le service que celui-ci doit à son habileté; et Bonaparte, connaissant qu'il s'agit d'un complot de jacobins, songe aussitôt à ses anciens amis, terriblement compromettants. Il dit à Fouché, qu'il sait habile à le comprendre à demi-mot :

« Voyez donc si Salicetti n'en serait pas!...[2] ».

1. *Archives de la préfecture de police.* Notes écrites de la main de Dubois.

2. *Archives de la préfecture de police.* Note du ministère de la police au préfet de police : « ... Quel coup d'œil a le consul, qui disait hier au ministre : Voyez si Salicetti ne serait pas là-dedans. »

C'est que le passé de Napoléon Bonaparte, petit officier sans fortune, est plein de souvenirs que Bonaparte premier Consul voudrait effacer. En 1790, il est l'ami et l'obligé de Michel Buonarotti, réfugié de Toscane en Corse, puis condamné par la cour de Vendôme à la déportation pour complicité dans la conspiration de Babeuf. Bonaparte lui doit douze écus : « Il me les a demandés plusieurs fois, écrit Napoléon à Lucien; c'est une créance honteuse... Dis à maman qu'elle me trouve les douze écus qu'elle me doit. »

Toute la famille Bonaparte a révolutionné Ajaccio et constitué le premier noyau de la garde nationale. Comme lieutenant-colonel de cette force armée, le futur protecteur des émigrés et des prêtres insermentés ordonne à ses hommes de réprimer une révolte provoquée par les prêtres réfractaires et les royalistes contre le clergé constitutionnel. En avril 1792, il agit avec le député Salicetti, le seul des mandataires corses à la Convention qui prenne les allures d'un terroriste. En 1793, c'est la guerre civile en Corse. Appuyé par Salicetti, Bonaparte tente, avec les jacobins, de conquérir l'île au profit de la Révolution. Vainement. Proscrit avec toute sa famille, il fuit à

grand'peine sur un mauvais bateau et débarque à Toulon. C'est le moment de l'arrestation des Girondins, et c'est celui où le jeune capitaine, disciple de Buonarotti et de Babeuf, publie sa brochure du *Souper de Beaucaire*, qui glorifie les actes de la Montagne [1].

Les idées de Bonaparte avaient subi, selon l'expression moderne, une « évolution » trop profonde pour qu'il lui fût agréable de se rappeler les témoins de son passé. Les jacobins étaient aujourd'hui ses vrais ennemis, ceux qui devaient le plus gêner la réalisation de ses projets. Fouché le comprit si bien que, dès le même jour, il faisait donner l'ordre au commissaire Noël de rechercher Evre Demaillot, autre complice de Babeuf. On ne le trouva point, d'ailleurs, et l'on y renonça même, momentanément, sur cet avis émanant de la police : « Si on peut en croire ceux qui le connaissent, c'est un misérable conspirateur, car il est sans le sou [2] ».

Enfin, cette journée du 19 vendémiaire ne se passa pas sans que Fouché reçût des nouvelles de Demerville. Celui-ci n'était point parti pour la

1. Paul Adam, *la Morale de la France*, p. 152 et suiv.
2. *Archives de la préfecture de police* (23 vendémiaire an IX).

campagne, la veille, comme il en avait exprimé l'intention. Il s'était promené jusqu'au soir aux Tuileries. A la nuit, il était entré dans un café, au coin de la rue de l'Échelle. Il avait ensuite regagné son logement; mais ayant appris que la police était venue chez lui et qu'on y avait posé les scellés, il s'était retiré, rue d'Argenteuil, chez un ami qu'il ne voulait ni ne pouvait nommer. Il écrivit de là, au ministre de la police, une lettre qu'il fit porter, le 19, et dans laquelle il demandait un rendez-vous. Ce n'était guère le procédé d'un coupable.

Fouché, fit répondre par un secrétaire : « Vous êtes fortement inculpé; mais je désire que ce ne soit rien. Je vous engage à passer demain matin, à neuf heures, au ministère[1]. »

Demerville eut la sottise, ou la naïveté, de se rendre à cette invitation, « quoi qu'il fût très faible ».

« Vous êtes accusé, lui dit Fouché, d'avoir voulu faire une conspiration. Je vais vous faire accompagner à la préfecture par un de mes chefs de bureau. »

1. *Archives nationales*, AD[I], 115.

Ce fonctionnaire était porteur, à l'adresse de Dubois, d'instructions fort précises que résument les notes suivantes :

« Tout est connu. Demerville vous dira tout : ce sont les Corses, voilà la main. Quel coup d'œil a le consul, qui disait hier au ministre : voyez si Salicetti ne serait pas là-dedans[1].

« Ne faites pas encore arrêter Masséna et Salicetti; mais faites arrêter Choudieu[2] et les autres que Demerville indiquerait et qui ne seraient pas des généraux. Ne quittez pas l'affaire un seul instant.

« Demander à Demerville si Barrère (*lisez* Barennes) avait connaissance des faits d'Aréna et consorts. S'il dit que non, lui observer que Barrères (Barennes) couchait chez lui et qu'il devait avoir connaissance de ces réunions, et lui demander ce que cela voulait dire. — Lui demander pourquoi lui, Demerville, a quitté son domicile à deux heures et où il a été. *Il faut tirer parti et éclaircissement sur tous les faits*. ET DEMERVILLE NE DOIT RIEN CACHER, SINON...[3] »

1. Note du ministère de la police au préfet. V. *suprà*.
2. Nous trouvons contre Choudieu, à la date du 20 vendémiaire, un mandat d'arrestation qui ne paraît pas avoir été exécuté. (*Archives nationales*, F⁷, 6267).
3. Notes de Dubois pour Bertrand. *Archives de la préfecture de police*.

C'est assez clair, et voilà une conjonction grosse de menaces. Elle donne à Bertrand toute latitude d'appliquer ses procédés d'inquisiteur. Voyons comment il s'y prendra pour accorder les réponses de Demerville avec les vœux de Fouché.

« En arrivant à la préfecture, dit Demerville[1], on mit beaucoup d'appareil, puisque je vis donner des ordres pour arrêter tous mes amis et connaissances. Alors on m'interrogea. Le préfet de police appela un nommé Bertrand, que je connaissais pour un terrible révolutionnaire. »

L'interrogatoire commença sur-le-champ. A toutes les questions de Bertrand, posées exactement dans la forme prescrite par Fouché et Dubois, Demerville répondait qu'il ne savait rien. Il était si malade qu'il pouvait à peine se soutenir. Deux agents durent le prendre sous les bras et le mener respirer dans la cour. Devant l'insistance de Bertrand, il se débattait :

« Qu'on me fasse fusiller si l'on veut! Je n'ai rien à dire!... »

Il se bornait à répéter cette phrase d'une voix lamentable, brisée; il niait tout; Bertrand faisait

1. *Procès.*

les demandes et les réponses ; malgré les protestations de Demerville, *il écrivait toujours* et quand l'inculpé se révoltait trop violemment, il lui criait, comme à Ceracchi :

« Estimez-vous heureux que je ne vous fasse pas fusiller sans jugement ! »

Il continuait à questionner, et à rédiger des réponses conformes aux instructions qu'il avait reçues, et aux renseignements fournis par Harel.

D. — C'est vous qui avez parlé le premier à Ceracchi du plan de conspiration?

R. — Nous sommes venus à en parler par hasard, il y a environ un mois. Ceracchi me dit que la patrie était perdue et qu'il fallait bien trouver le moyen de sauver la république. Je lui répondis qu'il n'y avait rien d'impossible, mais qu'il faudrait de grands moyens. Alors, il me dit.... qu'il allait consulter Aréna.... C'est Aréna qui donnait l'argent à Ceracchi, qui lui-même n'a pas le sou ; et c'est Aréna qui était à la tête du complot et de la conspiration.

D. — C'est donc Ceracchi qui était le principal agent d'Aréna?

R. — Oui, c'était Ceracchi.

D. — Était-ce lui qui devait porter le premier coup?

R. — Je ne sais pas qui devait le porter. Il n'est venu chez moi ce jour-là (le 18) que le nommé Harel, qui m'a dit qu'il avait quatre hommes sûrs, et lui faisait le cinquième. Ceracchi avait également les siens avec lesquels il devait aboucher Harel.

D. — Quelles personnes ont été chez vous le 17?

R. — Harel, Ceracchi, Théry, médecin du Val-de-Grâce; Lacoste, chirurgien, rue Neuve-du-Luxembourg.

D. — *Barennes avait sans doute connaissance des projets d'Aréna et de ses complices?*

R. — Non.... S'il en avait eu connaissance, je n'aurais pas eu besoin de l'avertir de ne pas aller à l'Opéra.

D. — *Mais vous ne dites pas exactement les faits; car Barennes, couchant chez vous, étant avec vous fréquemment, a dû nécessairement avoir connaissance des réunions qui se faisaient chez vous, et du projet qu'on méditait. Quand même il n'en aurait pas été, il devait toujours vous demander ce que cela voulait dire.*

R. — Depuis trois à quatre mois, il ne couche

plus chez moi.... Je le connais trop faible, d'ailleurs, pour lui rien confier, il aurait été capable de me dénoncer; et puis j'avais donné ma parole d'honneur à Ceracchi et à Aréna que je n'en parlerais jamais.

D. — *Pourquoi êtes-vous sorti à deux heures, le 18?*

R. — Je suis sorti à trois heures pour prendre l'air; il était même près de quatre heures.

D. — *Où avez-vous été?*

R. — Aux Tuileries jusqu'au soir. A la nuit j'ai été dans un café au coin de la rue de l'Échelle. En rentrant, j'ai trouvé les scellés apposés chez moi, et je me suis retiré chez un ami que je ne puis ni ne veux nommer.

D. — Quelles étaient les autres personnes qui, à la tête du complot avec Ceracchi et Aréna, venaient chez vous se concerter?

R. — Personne que ceux que j'ai déjà dits. Aréna m'a répété souvent qu'il avait de grands moyens, des individus tout prêts; il m'a parlé de beaucoup de généraux destitués, sans les désigner particulièrement.

D. Mais enfin, il a dû vous en désigner quelques-uns. *Ne vous a-t-il pas parlé de Masséna?*

R. — Je lui ai demandé si Masséna en était; il m'a répondu que les généraux qui en étaient ne voulaient pas être connus.

D. — Ne vous a-t-on pas montré, ou n'a-t-on pas fait chez vous des listes d'hommes désignés comme propres à composer le gouvernement?

R. — *On a parlé de Masséna, Choudieu, Salicetti. Il avait bien été question de choisir Barennes*; mais on a réfléchi ensuite qu'il travaillait pour le premier Consul et que l'on ne devait en rien compter sur lui.

D. — Aréna est fort lié avec Masséna?

R. — Je n'en sais rien. Aréna a abusé de l'état de faiblesse où j'étais pour me parler de conspiration, et c'est ce même état de faiblesse qui fait que je ne me souviens pas de tout ce que j'ai vu et entendu.

D. — Ceracchi vous a-t-il dit où étaient les lieux de rassemblement?

R. — Non; je ne lui ai pas même demandé, j'étais trop malade. Je crois que *ce sont les Corses* qui étaient à la tête de cette conspiration.

D. — Qui est-ce qui a dit qu'il ne fallait pas compter sur Barennes?

R. — C'est Ceracchi ou Aréna qui a dit à un

Italien qui sortait de chez le dit Salicetti qu'il ne fallait pas compter sur Barennes[1].

Tels sont les passages les plus saillants de cet interrogatoire. Remarquons avec quelle docilité Bertrand pose ses questions dans la forme même où elles lui furent transmises par ses supérieurs, et comme les réponses qu'il écrit sont exactement ce que Fouché pouvait désirer qu'elles fussent. Voici Masséna, Choudieu, Salicetti compromis, ainsi qu'Aréna; Ceracchi et Diana copieusement chargés. Il ne reste plus qu'à obliger Demerville à contresigner ses réponses.

Il s'y refuse, d'abord : non, il ne signera pas; Bertrand a inséré des choses qu'il n'a point dites.

Bertrand a recours à son système habituel; il se fait doux et patelin :

« Ce procès, dit-il, ne peut aller en règle. Dans le cas où vous signeriez quelque chose qui fût contre vous, je puis vous garantir la protection du premier Consul. »

Mais Demerville s'entête; il refuse; grelottant de fièvre il se débat contre son bourreau; alors, se souvenant de la recommandation du préfet :

1. Interrogatoire de Demerville (20 vend. an IX), *Archives de la préfecture de police.*

« Demerville ne doit rien cacher, sinon.... » Bertrand le menace de la fusillade; puis, comme cela ne suffit pas, il le fait mettre tout nu dans le courant d'air d'une fenêtre entr'ouverte [1] et maintenir ainsi par deux agents. Demerville, vaincu, finit par céder.

Aussitôt, des mandats sont signés contre Aréna, ses deux frères et tous les Italiens ou Corses « sur lesquels portent quelques indices ».

Le lendemain, 21 vendémiaire, pour éviter toute nouvelle difficulté, Bertrand complétait, sous forme de « déclaration spontanée », les aveux de Demerville.

Celui-ci aurait éprouvé le besoin de lui raconter que, pendant les cinq ou six jours antérieurs au 18 vendémiaire, Aréna et Ceracchi étaient venus le trouver quatre ou cinq fois par jour, « pour l'engager à monter la tête au nommé Harel... en lui disant que les défenseurs de la patrie ne pouvaient plus voyager isolément sans courir les risques d'être assassinés; car il y en avait déjà eu plusieurs de tués sur les routes du côté de Marseille ».

1. *Procès*. Déclaration d'Aréna.

Or, on se souvient sans doute que Demerville avait chargé Harel d'acheter des pistolets pour Ceracchi, lequel songeait à retourner dans son pays et désirait s'armer, « les routes n'étant point sûres ». Prétexte fallacieux, si l'on ajoute foi à la « déclaration spontanée » de Demerville, et du même coup, Harel, d'agent provocateur, devient la faible victime à qui l'on tente de « monter la tête ». Comme cela s'arrange bien!

« Je me rappelle encore, poursuit Demerville, que, quand Aréna vint chez moi, le 17 au soir, en me parlant du plan d'attaque de l'Opéra, il me dit que je pouvais annoncer à Harel qu'il y aurait des militaires tout prêts dans les corridors de l'Opéra, au café qui est en bas du théâtre, et environ trois ou quatre cents au Palais-Égalité. Ceracchi, qui vint le même soir, mais plus tard, me le confirma encore. »

Cependant Lannes, prévenu, n'avait vu aucun rassemblement dans les couloirs du théâtre; les officiers de paix n'en avaient remarqué aucun au Palais-Égalité! Sans doute; mais Dubois n'allait pas s'en vanter, peut-être, et infirmer ainsi la dénonciation de Harel!...

« A une autre époque, se rappelle enfin Demer-

ville, profitant de la faiblesse où me mettait ma maladie, Aréna me dit qu'il y avait des Italiens et Français patriotes qui mouraient de faim. A cela, je lui répondis qu'il fallait, dans ce cas, imiter les royalistes; que ceux-ci avaient des masses avec lesquelles ils alimentaient les leurs : il fallait que les républicains en fissent autant. En conséquence, je me proposai d'être un de ceux qui demanderaient de l'argent à des patriotes un peu aisés, pour en commencer une, et que même je pourrais, aussitôt que je serais rétabli, *aller chez Salicetti* qui était très à son aise et *qui en avait déjà donné*.

« Aréna m'observa qu'il fallait bien se garder d'aller chez Salicetti, ni même de parler de lui, *parce qu'il était surveillé et fortement soupçonné, par le premier Consul, de vouloir organiser un mouvement*[1] ».

De cette dernière phrase, rapprochons celle de Bonaparte : « Voyez donc si Salicetti ne serait pas là-dedans », et nous serons, je pense, suffisamment édifiés sur la valeur de la « déclaration spontanée » de Demerville et sur les manigances de Bertrand.

1. Interrogatoire du 21 vendémiaire an IX, *Archives de la préfecture de police.*

Le 20 vendémiaire (dimanche 12 octobre 1800), ordre avait été donné d'arrêter les trois frères Aréna : Joseph, Philippe et Barthélemy, d'une famille corse ennemie de celle de Bonaparte.

Joseph, désigné comme chef de la conspiration, était ancien adjudant général, chef de brigade de gendarmerie en retraite. Il fut arrêté le jour même, à son domicile, 938, rue Neuve-des-Petits-Champs. Il avait vingt-neuf ans, bien qu'on s'entête, dans la procédure, à lui en donner trente-deux, et à le qualifier : ex-législateur, dans le dessein de faire naître une confusion entre lui et son frère Barthélemy. Joseph avait bien été député au Corps législatif; mais l'ex-législateur c'était Jean-Barthélemy, membre du Conseil des Cinq-Cents, qui, le 18 brumaire, s'était, disait-on, jeté sur Bonaparte pour le poignarder, au moment où le général chassait à main armée les représentants de la salle des séances.

Barthélemy Aréna vivait, depuis lors, à Toulon, sous la surveillance de la police. Aussi ne le trouva-t-on pas 68, rue Saint-Honoré, au domicile indiqué par le mandat.

Quand il apprit la prévention dont son frère Joseph était l'objet, il fit de nombreuses démar-

ches pour obtenir de venir le défendre. On lui refusa cette faveur. Il suivit de loin la marche du procès. Dans une lettre adressée à son frère, à la prison de Bicêtre, le 18 pluviose au IX (7 février 1801) et qui ne parvint pas à son destinataire, Joseph ayant été exécuté le 31 janvier, il parle « d'assassinat judiciaire », s'élève contre l'invraisemblance d'un complot dont les membres n'étaient pas à l'Opéra ou s'y trouvaient sans armes, alors que seuls les gens de la police étaient armés. Il vendra, écrit-il, jusqu'à sa dernière chemise pour réhabiliter son frère[1].

Philippe, lui, fut arrêté le 21 vendémiaire, à son domicile, 69, rue Saint-Honoré, près des Écuries du Roi, proche l'ancien hôtel de Noailles (au n° 66), qu'habitait maintenant le consul Lebrun.

Joseph, le 21 vendémiaire, fut interrogé par Bertrand.

Il reconnut volontiers être allé le 18 à l'Opéra, pour assister à la première représentation des *Horaces*. Il avait pris un billet, était monté aux

1. *Archives nationales*, F[7], 6267. A la suite de la conspiration du 18 vendémiaire, tous les membres de la famille Aréna furent placés sous la surveillance de la police, et n'obtinrent jamais, malgré leurs démarches, l'autorisation de quitter leurs résidences.

premières et aux secondes loges; mais n'ayant point trouvé de place, il était reparti, après un tour au foyer, et rentré chez lui, à sept heures, pour n'en plus ressortir. Sa portière, la citoyenne Lacour, en témoignerait.

Bertrand objecta qu'un témoin (Ornano) avait vu Aréna à l'Opéra après l'arrivée du premier Consul.

« C'est faux, répondit Aréna. J'ai rencontré les voitures du premier Consul dans la rue de la Loi[1], en m'en allant. Le Consul était avec son secrétaire; un petit cabriolet faisait suite, dans lequel se trouvait le plus petit frère de Bonaparte, Jérôme, en uniforme militaire. »

Alors Bertrand fit connaître à Aréna les lourdes charges qui pesaient sur lui, par suite des aveux de Demerville et de Ceracchi. Aréna, sans trop s'émouvoir, riposta qu'il savait parfaitement, le 18 vendémiaire, qu'on devait arrêter les chefs d'un complot anarchique dénoncé à la police; mais que s'il en avait fait partie, il n'aurait pas été assez simple pour se rendre à l'Opéra, d'abord, et ensuite pour attendre tranquillement chez lui

1. Aujourd'hui la rue de Richelieu.

la visite de l'inspecteur de police. Il aurait commencé par prendre la fuite.

Bertrand pensa que ses moyens ordinaires réussiraient. Il déclara, d'un ton engageant :

« Vous n'avez qu'à parler, votre grâce est accordée. »

Mais, Aréna assurant qu'il n'avait rien à dire, il se fit menaçant :

« Citoyen Aréna, si, dans les vingt-quatre heures, vous n'avez pas nommé vos complices, vous serez fusillé par une commission militaire; votre famille sera perdue. »

Mais il avait affaire à forte partie. Soldat, Aréna ne devait pas se laisser intimider aussi aisément. Il réfuta un à un les arguments que lui jetait la rage impuissante de Bertrand. Ses réponses furent : qu'il n'avait arrêté aucun complot avec Ceracchi ni avec Demerville; qu'il ne connaissait pas assez Ceracchi pour lui faire de pareilles confidences, ne l'ayant vu que huit ou dix fois, en présence d'autres personnes; que, le soir du 17 vendémiaire, il n'était pas sorti de chez la citoyenne Dorez; que Giani lui avait dit que Ceracchi était un fou et un bavard dangereux à fréquenter; qu'il connaissait Topino-

Lebrun, lequel avait fait son portrait et lui avait donné des leçons de dessin; mais qu'il n'avait jamais vu Diana, ni n'en avait entendu parler. Ce fut tout. Aucune déclaration compromettante.

En perquisitionnant chez lui, le 30 vendémiaire, on trouva « deux sacs de papier gris contenant de la poudre de chasse, un sac de toile contenant des pierres de fusils et de pistolets, et des balles de petit et moyen calibre[1] »; mais aucune trace des fameux poignards, dont il affirmait, d'ailleurs, n'avoir jamais entendu parler.

Dès son emprisonnement au Temple, le 23 vendémiaire, il écrivait au premier Consul pour démentir Demerville et montrer que les allégations qu'on prêtait à celui-ci étaient sans fondement. Il rappelait, dans cette lettre, un service rendu, à Nice, à Bonaparte et à son frère Joseph[2]. En même temps, il demandait a être entendu par un commissaire de police et lui déclarait comment, de divers côtés, des bruits de complots lui étaient venus aux oreilles : ne conspirait-on pas partout[3]? Il s'était exprimé

1. *Archives de la préfecture de police.*
2. *Archives nationales*, AD[I], 115.
3. *Procès.*

là-dessus assez haut en arrivant au Temple; témoin cette lettre de Madeleine Fumey à Fouché, de la maison d'arrêt du Temple, 24 vendémiaire an IX [1] :

« Citoyen ministre,

« Le citoyen Demerville, atteint de la fièvre et d'une courbature dont la cause ne peut être que la grande faiblesse où il se trouvait au moment de son interrogatoire qui a duré deux jours à la préfecture de police, espérait d'un moment à l'autre avoir assez de force afin de vous faire part des derniers propos tenus par Aréna au bureau du greffe de cette prison, le jour qu'il y est arrivé.

« Il dit, en présence du concierge, du greffier, qu'il était étonnant que le ministre de la police, qui savait si bien atteindre quelques individus obscurs sous prétexte de grande conspiration, ne sût pas découvrir les deux points de contact qui existaient des deux grandes conspirations qui sont en permanence et sur lesquelles, si le premier consul le désirait, il pourrait donner quelque renseignement.

1. *Archives de la préfecture de police.*

« Je désire, citoyen ministre, que ces détails puissent vous mettre à même de débrouiller les fils de la trame qui était ourdie, et à laquelle on a englobé mon parent, malade dans son lit, quoiqu'il soit prouvé que par son état physique il lui était impossible de rien faire contre le gouvernement.

« Je suis... votre très humble servante.

« Fumey. »

Il faut croire qu'on ne tenait guère à ce qu'Aréna s'expliquât; car il ne lui fut demandé aucun éclaircissement, et la seule réponse que fit Fouché à la lettre de la demoiselle Fumey fut d'écrire, de sa main, à Dubois, pour lui recommander de mettre « au secret le plus sévère tous les auteurs et les complices de l'attentat projeté contre le premier Consul, de procéder en personne aux interrogatoires et de les lui communiquer[1] ».

Aréna, cependant, réclamait depuis le premier jour qu'on le confrontât à Demerville, « tant il trouvait absurde sa dénonciation ». Bertrand s'y résigna de mauvaise grâce. Il mit les deux hommes

1. *Archives de la préfecture de police.*

en présence; non sans avoir soin, toutefois, de faire sortir Demerville avant de relire à Aréna les interrogatoires qui le chargeaient. Aréna insista pour qu'il lui fût permis de questionner Demerville; mais celui-ci, ramené devant Bertrand, craignant sans doute qu'on le tourmentât encore, ne sut que répéter d'une voix brisée : « On m'a fait signer ce qu'on a voulu; je suis mourant. Qu'on me fasse fusiller si l'on veut. Je n'ai rien à dire[1]. »

Entre temps (dès le 22 vendémiaire), Philippe Aréna était interrogé. Il avait trente-neuf ans. Grand, assez corpulent, l'air un peu lourd, le teint animé, il portait ses cheveux en queue, à l'ancienne mode, le toupet et les faces réunis. Il déclara ne rien savoir, et sa bonne foi apparut si évidente qu'il fut impossible de l'inculper. On le retint, néanmoins, près de quinze jours au Dépôt, comme une sorte d'otage dont on usait pour intimider Joseph et le contraindre à parler. Ce moyen ne réussissant pas, on finit par lui rendre la liberté, le 3 brumaire, sur l'intervention d'un de ses compatriotes.

1. *Procès.*

La citoyenne Dorez, enfin, dont Aréna avait invoqué le témoignage pour prouver qu'il n'était point sorti dans la soirée du 17 vendémiaire, était convoquée, le 26, à la préfecture de police en même temps que son mari, Jean-Baptiste Nicolas, receveur de rentes, et le frère de celui-ci, Louis-Antoine, demeurant, 21, rue d'Orléans-St-Honoré.

Les époux Dorez habitaient, 938, rue des Petits-Champs, la même maison que Joseph Aréna, lequel trouvait beaucoup de charme à la société de la citoyenne Dorez.

Jean-Baptiste, époux bonasse, déclara sans détour que Joseph Aréna prenait pension chez lui, « jouait avec sa femme » et sortait avec elle. Il ne savait rien touchant la conspiration ni l'emploi du temps d'Aréna, — pas plus que son frère Antoine, personnage muet.

Quant à la citoyenne Antoinette-Charlotte Veillet, femme Dorez, vingt-trois ans, ses souvenirs étaient fort précis : elle passait « ordinairement toutes ses soirées avec Aréna » ; elle avait passé avec lui la soirée du 17 vendémiaire ; mais le 18 elle avait dîné chez une de ses cousines, rue Neuve-des-Mathurins, était rentrée à huit

heures, s'était couchée à neuf, sans avoir vu Aréna[1].

La jeune femme demeura fidèle à son ami malheureux. Le 16 brumaire, elle sollicitait et obtenait la faveur de le voir dans sa prison cinq fois pendant la décade, soit un jour sur deux, alors que Philippe Aréna se voyait accorder la même permission pour quatre jours seulement.

A la même date, 16 brumaire, la citoyenne de Ruault, née Dumolard, qui, depuis les perquisitions opérées chez elle, avait quitté la rue Jacob pour aller demeurer 16, rue Saint-Benoît, maison des poudres d'Ailhaud[2], sollicitait par lettre l'autorisation de voir Demerville au Temple. Elle était, écrivait-elle à Dubois, sur le point d'accoucher et, « pour des affaires de famille », avait besoin de voir Demerville avant cet événement, ou, au moins, « de communiquer avec Mlle Fumey, sa cousine[3] ».

1. *Archives de la préfecture de police.*

2. Les poudres d'Ailhaud étaient des poudres purgatives fort en vogue et sujettes à de nombreuses contrefaçons, si nous en croyons une annonce insérée au *Journal de Paris* du 12 pluviôse an IX, qui rappelle que les vraies poudres d'Ailhaud sont déposées seulement chez Mmes Lebrun, Leduc et Ruinault, rue de Thionville, 111, et chez Mme Dessous, rue Benoît, nos 16 et 786.

3. *Archives de la préfecture de police.*

Il fut fait droit à sa requête, les 16 et 19 brumaire et le 24 frimaire, pour deux visites par décade, d'une heure chacune, les deux premières fois au Temple et la troisième fois à la Force.

VI

LA POLICE RECHERCHE TOPINO-LEBRUN; ELLE ARRÊTE DIX-NEUF SUSPECTS.

L'un des chefs du complot dénoncé par Harel, le peintre d'histoire Topino-Lebrun, manquait encore à la liste des victimes choisies par Fouché pour servir son ambition. Ancien juré au Tribunal révolutionnaire, Topino avait toute l'apparence d'un franc jacobin. On détenait déjà un ancien fonctionnaire, un militaire, deux farouches répu-publicains italiens; il n'était pas indifférent de corser l'affaire en leur adjoignant un représentant de la tyrannie robespierriste.

Madeleine Fumey et ses deux vieux chevaliers servants ne comptaient pas. Dans les interroga-toires qu'on leur avait fait subir, l'un ressassait l'histoire de sa lettre légalisée et l'autre ne parlait que de ses petits couteaux. Le candide Lavigne avait adressé, le 30 vendémiaire, à Dubois, pour

obtenir sa liberté, une supplique qu'il renouvela le 4 brumaire. En marge de toutes deux on lit, de la main du préfet : « Renvoyé au citoyen Bertrand », et la réponse négative de Bertrand : « Rien à faire[1] ».

On retenait Lavigne, Daiteg et la cousine de Demerville pour faire nombre. On les destinait au rôle modeste, mais utile, de figurants, quand le drame, conduit à point, se déroulerait devant le tribunal criminel.

Cependant, ayant appris de sa portière que la police avait visité son atelier, rue du Pot-de-Fer-Germain[2], aux ci-devant Jésuites, près le séminaire Saint-Sulpice, Topino-Lebrun jugeait prudent de n'y plus reparaître, momentanément du moins. La perquisition opérée en son absence n'avait donné, d'ailleurs, aucun résultat : ni armes ni papiers compromettants.

L'agent Spycket, qui en était chargé, — l'un des quatre mouchards de Harel, promu au grade d'officier de paix en récompense de ses services, — se dépensait en démarches infructueuses pour

1. *Archives de la préfecture de police.*
2. Aujourd'hui la partie de la rue Bonaparte comprise entre la place Saint-Sulpice et la rue de Vaugirard.

découvrir la retraite du peintre. Depuis le 20 vendémiaire, il suivait ceux des élèves de David plus particulièrement liés avec Topino, et qu'on croyait susceptibles de le cacher. Il perquisitionna même, — sans succès, — chez l'un d'eux, Hennequin, 820, rue de Vaugirard, au troisième étage, sur la cour. Il perquisitionna chez l'ex-représentant Rassal, et chez Joannès Blard, imprimeur, 913, rue Cassette[1].

Blard était absent. Sa femme reçut la visite de Spycket, accompagné du commissaire de police de la division du Luxembourg. Ce magistrat prétendant à toute force trouver Topino-Lebrun, manqua de mesure et de galanterie. Il houspilla la commère; à l'exemple de son chef Bertrand, il la menaça d'appeler la force armée, de la faire traîner au Dépôt et fusiller, si elle s'obstinait à ne point livrer le criminel d'État. La scène se conclut par un examen minutieux et vain des locaux, au cours duquel la police commit maint dégât, pour venger son désappointement[2].

Entre temps, en manière de revanche, Dubois faisait exécuter les mandats décernés, le 20 vendé-

1. *Archives de la préfecture de police.*
2. *Archives nationales*, AD[1], 115. Procès.

miaire, contre « tous les Italiens ou Corses sur lesquels portaient quelques indices ».

Le premier arrêté, le jour même, fut le duc Pio Bonelli, romain, quarante-trois ans, qui recevait Ceracchi et d'autres réfugiés italiens. Lui-même, pour avoir « servi la cause de la liberté », avait été condamné à mort par le roi de Naples. On saisit chez lui, à l'hôtel de Strasbourg, 1266, rue de la Loi (aujourd'hui, 50, rue Richelieu), deux sabres, une paire de pistolets et deux fusils de chasse, dont un garni en argent.

Le lendemain de cette arrestation, le citoyen Sen..., secrétaire de l'ambassadeur de Naples, faisait une démarche auprès du secrétaire général de la préfecture de police, pour obtenir que Bonelli fût autorisé à être servi par son domestique, parce qu'il souffrait « d'une maladie secrète et journalière, dont il était attaqué quand il allait à la garde-robe ». En marge de la note à lui transmise par le secrétaire de la préfecture, Dubois écrivait : « Quand le citoyen Bertrand n'aura plus besoin du citoyen Bonelli, il le fera conduire au Temple et permettra à son domestique de l'y servir ». Cette faveur accordée, on retint Bonelli prisonnier jusqu'au 6 frimaire, sans aucun motif.

La visite du secrétaire de l'ambassadeur de Naples à la préfecture de police avait, d'ailleurs, un autre but : il venait dénoncer, d'accord avec le ministre de la police romaine Piamonti, comme ayant de fréquentes relations avec Ceracchi, les nommés Visconti, Romiti, Angeloni, Martelli. Ce dernier était, assurait-il, le plus dangereux de tous ; car Bonelli lui-même le craignait. Barennes, dans cette dénonciation, n'était point non plus ménagé.

Étrange époque, en vérité, que celle où un secrétaire d'ambassade ne rougissait pas de descendre au rôle de mouchard et de sycophante. Les terroristes avaient mis la délation à la mode ; Fouché perpétuait la tradition. Dans son antre du quai Malaquais, à l'ancien hôtel de Juigné, affluaient les rapports d'espions recrutés dans tous les mondes : « La police, — écrit Goldsmith [1], — a pour espions des personnages du premier rang, des hommes et des femmes qui voient la meilleure compagnie de Paris, qui ont deux carrosses. Ces espions de bonne compagnie reçoivent deux mille francs par mois.... Un ou deux ambassadeurs étrangers et *presque tous les secrétaires d'ambas-*

1. *Histoire secrète du cabinet de Bonaparte.*

sade, un grand nombre d'étrangers, des acteurs, des danseurs, des banquiers, des juges, des notaires, des prêtres, des filles entretenues, de viles prostituées, des joueurs, des négociants, des courtiers de change » et jusqu'à Joséphine Bonaparte, fournissent des renseignements à la police.

Le secrétaire de l'ambassade de Naples ne faisait donc qu'imiter les mœurs de beaucoup de ses collègues et des exemples venus de haut.

Le citoyen Visconti, qu'il dénonçait comme suspect, n'était autre que le fameux et savant archéologue, né à Rome en 1751. D'abord conservateur du musée du Capitole, puis contraint de s'exiler, en 1799, après l'échec de la république romaine dont il avait été l'un des cinq consuls, il s'était retiré à Paris. Bonaparte, éclairé sur ses mérites, l'avait nommé administrateur du musée des Antiques.

La dénonciation dont il était l'objet donna lieu à une brève enquête dont le secrétaire général de la préfecture de police, qui n'était pas un érudit, fit connaître le résultat, dès le lendemain, en ces termes : « Le citoyen Visconti jouit d'une bonne réputation, comme ne se mêlant que d'antiquités[1] ».

1. *Archives nationales*, F^7, 6267.

Les trois autres furent moins heureux.

Martelli, trente-huit ans, ancien tribun et ministre de la justice de la république romaine, habitait le même hôtel que Diana, l'hôtel de Picardie, rue de la Barrière des Sergents (aujourd'hui rue du Pélican). Arrêté le 22 vendémiaire, il fut retenu jusqu'au 29, bien qu'on n'eût rien à lui reprocher que d'être allé deux ou trois fois chez le duc Bonelli, son compatriote.

Pour le même motif, Angeloni fut appréhendé, 757, rue de la Loi. On le questionna sur Ceracchi, sur Bonelli. Il fit leur éloge : « Ceracchi, dit-il, aime beaucoup la liberté. Il se prononçait avec beaucoup de chaleur et parlait de même de ses sacrifices, et souvent Bonelli, qui est un homme probe et très doux, lui imposait silence. » On le relaxa le 1er brumaire.

Enfin, Camille Romiti, trente-six ans, médecin, ex-tribun romain, fut retenu trois jours au Dépôt, du 27 au 30 vendémiaire, parce qu'il avait eu « des liaisons » avec Ceracchi et fréquenté chez la citoyenne Vadori.

Annette Vadori, épouse divorcée de Boutourini, ex-représentant à Milan, assez jolie brune de vingt-sept ans, petite, au front large, au nez

aquilin, au visage coloré, demeurait à Paris, 8, rue du Hasard, depuis thermidor an VIII. Elle recevait à salon ouvert, tous les jours à midi. C'était un bas-bleu. Le fait d'avoir accueilli fréquemment Ceracchi lui valut d'être arrêtée, le 22 vendémiaire. Mais Dubois, galant, la fit mettre en liberté aussitôt après interrogatoire.

Deux autres noms en *i*, pour finir, figurent sur la liste des suspects : un Corse, Franceschini, habitant ordinairement Lorient, de passage à Paris, 69, rue Saint-Honoré, maison de Philippe Aréna, et un Italien, Liberati, qui demeurait rue de la Barrière des Sergents, dans le même garni que Diana. On l'arrêta, le 21, chez Bonelli ; le 22, on lui accordait la liberté, « à lui notifier sous dix jours », dit la note de la préfecture. Quant à Franceschini, j'ignore s'il était pressé de regagner Lorient. Ses papiers, en tous cas, ne lui furent restitués que le 16 brumaire.

On se souvient que, dès le soir du 18 vendémiaire, après la représentation des *Horaces*, Fouché avait donné l'ordre à Dubois de s'informer adroitement où Masséna et Théry, médecin du Val-de-Grâce, avaient passé leur soirée. Le lendemain, les instructions du ministre

portaient de ménager Masséna; mais de faire arrêter les autres « qui ne seraient point généraux ». Théry fut donc arrêté, le 20 vendémiaire, à son domicile, 546, rue des Prouvaires, pour avoir soigné Demerville et parce que, en outre, Harel l'accusait d'être « un des onze du comité chez Demerville ».

Théry ne se doutait point qu'il fût l'objet d'une aussi flatteuse distinction. C'était un homme de cinquante-trois ans, originaire de Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), marié et chargé d'enfants : il en possédait cinq, dont trois adoptifs. Le soin de sa famille et l'exercice de son art l'occupaient assez pour ne lui point laisser le loisir de conspirer. Il avait connu Demerville alors que celui-ci était employé dans l'administration militaire. A ce titre, il l'avait visité tout le temps de sa maladie. Quant à Harel, il ne l'avait jamais vu rue des Moulins, mais seulement au magasin d'épicerie et de vin tenu par la femme Harel au Gros-Caillou. Après neuf jours de prévention, Théry, sur les instances de sa femme, put enfin retourner à ses malades.

Tous les médecins qui avaient eu le malheur de compter Demerville parmi leurs

clients connurent le même désagrément que Théry[1].

Ce fut le cas de Joseph Souberbielle, officier de santé, lithotomiste, quarante-six ans, né à Pontac (Basses-Pyrénées). On avait trouvé dans les papiers de Demerville une lettre non signée l'invitant à passer chez Souberbielle, et paraissant écrite à dessein « en style vague ». Il n'en avait point fallu davantage pour que, le 22 vendémiaire, on arrêtât l'officier de santé qui, d'ailleurs, ne connaissait rien du pseudo-complot. Il avait soigné Barennes, un mois environ avant que Demerville tombât malade, et vu celui-ci deux ou trois fois. C'était tout. Néanmoins, on ne le relaxa pas sur-le-champ; et, comme il était préoccupé de ses patients, il demanda, le 24 vendémiaire, à Dubois la permission de les aller visiter, sous la conduite de deux gardes. Nouvelle lettre plus pressante, le lendemain, et à Fouché cette fois. En marge, on lit, de la main du ministre : « Me faire un prompt rapport sur

1. Une *ordonnance de police du 4 pluviôse an XII* enjoindra à tous les officiers de santé qui auraient administré des secours à des blessés d'en faire sur-le-champ la déclaration à la police, en mentionnant les noms, profession et demeure du blessé, la cause des blessures, leur gravité et les circonstances qui y auraient donné lieu. C'était la violation du secret professionnel.

cette affaire ». La solution se fit attendre jusqu'au 29, date où le médecin fut libéré.

Le chirurgien Pierre Lestage, trente-neuf ans, né à Dax, semblait plus gravement compromis. Ce paisible bourgeois de la rue Helvétius faisait partie de la garde nationale. En qualité de caporal de cette milice, il était de planton, le 18 vendémiaire, à l'Opéra. On le soupçonnait d'intelligences avec les conjurés, bien à tort, du reste : il ne connaissait aucun des amis de Demerville, et ne concevait rien à cette histoire de conspiration. On le garda, du 20 vendémiaire au 7 brumaire, prisonnier; encore son dossier porte-t-il, de l'écriture de Dubois, cette note restrictive : « surveillance ».

C'était un autre médecin de Demerville, l'officier de santé Dominique Marmouchet-Lacoste, de la rue Neuve du Luxembourg (aujourd'hui rue Cambon), vieillard de soixante-dix ans, né à la Barde (Hautes-Pyrénées). Arrêté le 21 vendémiaire, on avait trouvé chez lui une paire de pistolets, preuve insuffisante à le convaincre de conspiration; mais il était accusé par Harel de faire partie du fameux comité de conspirateurs. Heureusement, il avait la chance d'être estimé

des habitants de son quartier, qui le réclamèrent par une pétition au préfet de police. Il fut mis en liberté le 3 brumaire.

On pense bien que l'ordre, donné le 20 vendémiaire, d'arrêter Choudieu « et les autres, que Demerville pourrait nommer », ne fut pas davantage négligé. Il servit de prétexte à des représailles sur quelques notoires jacobins; mais le résultat final fut plutôt piteux.

Le mandat concernant Choudieu, du 20 vendémiaire, ceux contre Rossignol, 17, rue des Marmousets, et Soulet, 3, passage du Vigan, ne purent être exécutés, du moins pour le moment. Un procès verbal du commissaire de police Violette constate qu'il n'a point trouvé chez lui le citoyen Rossignol.

Rossignol, général des armées révolutionnaires en réforme, avait été impliqué, en septembre 1796, dans la conspiration de Babeuf et acquitté par la cour de Vendôme, le 17 avril 1797. Son cas était absolument le même que celui de Pépin-Degrouhette; mais ce dernier fut moins heureux. Arrêté le 26 vendémiaire, comme complice à la fois de Ceracchi et d'un autre conspirateur, Chapelle, il était encore prisonnier le 1er brumaire. C'était un

farouche révolutionnaire. Les notes de police le qualifient : homme de loi, ancien juge. De fait, il avait présidé la première section du Tribunal révolutionnaire et, à ce titre, rédigé, lors du procès de Mme Élisabeth, une déclaration « constatant qu'Élisabeth Capet avait fait passer à ses frères tous ses diamants, pour payer les troupes qu'ils entretenaient contre la France ».

On le désignait comme faisant partie de la compagnie de tyrannicides.

Un petit livre, écrit à l'époque même de l'affaire qui nous occupe[1], se fait l'écho fidèle des bruits qui circulaient alors dans le public, et que la police entretenait, notamment au sujet de l'existence d'une compagnie organisée de tyrannicides. D'après son auteur, la complicité de Rossignol et de Pépin-Degrouhette avec Chapelle, — dont nous parlerons plus loin, — et Ceracchi est évidente; mais les premiers se seraient constamment tenus dans l'ombre, tandis que les seconds agissaient avec une fougue imprudente. Ce curieux volume, qui fournit de nombreux détails sur les déportés de nivôse, prouve combien les

1. *Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire, etc.*, par M. Fescourt, Paris, 1819, in-8.

contemporains étaient mal renseignés sur ces importants événements.

La liste des suspects comprend encore François Millières, 5, rue du Cherche-Midi, désigné lui aussi comme membre de la terrible compagnie de tyrannicides. On ne put l'impliquer dans le complot; mais nous retrouverons son nom, avec ceux de Rossignol et Pépin-Degrouhette, sur le décret de proscription de nivôse.

Le cas de Pougeau-Didier, serrurier, 1430, rue de la Madeleine, est des plus singuliers. Compromis dans une précédente affaire, celle de Chapelle : très vague projet de poignarder le premier Consul à l'un des spectacles de l'Opéra, des Italiens ou de la République, il était en fuite depuis le 15 septembre. La police en profita pour l'accuser d'avoir fabriqué les mystérieux poignards que Harel prétendait avoir été remis à Demerville par Ceracchi, intermédiaire lui-même tantôt de Topino-Lebrun et tantôt d'Aréna, selon qu'il était nécessaire de compromettre l'un ou l'autre.

On arrêtait en outre, le 25 vendémiaire, un paisible cultivateur de Viroflay, Simon-François Germain, qu'un ennemi anonyme accusait d'avoir,

avant le 18 vendémiaire, « parlé de ce qui s'était passé ce jour-là ». Heureusement, il n'eut pas de peine à prouver par des témoignages unanimes qu'il n'avait point, de tout le mois, quitté son pays, où chacun l'avait pu voir occupé à fumer ses terres. On lui rendit la liberté le 27 vendémiaire, jour où Dubois adressait au préfet de l'Eure un mandat concernant le nommé Rioust, des Andelys, dont on se souvient qu'il avait entretenu avec Demerville une correspondance ambiguë et suspecte.

Dans la nuit du 30 vendémiaire, Devaux, secrétaire du préfet de l'Eure, Vénérand Quermeville, capitaine de ligne, et Louis Lesage, brigadier de gendarmerie, se rendent à Saint-Pierre-de-Vauvray, à la tête d'une force armée respectable, et font cerner la maison de Noël Rioust, ex-administrateur du département. Il est trois heures du matin.

On attend le jour. A sept heures, l'impatient capitaine ordonne l'escalade!... Mais une servante accourt, effarée, et l'on s'aperçoit, alors seulement, que la grille n'était pas fermée à clef.

Attiré par ce tumulte militaire, un homme survient à son tour. Serait-ce le citoyen Rioust?...

Non; c'est son beau-frère, Héron de la Thuillerie. On l'entoure; on l'interroge : Rioust, déclare-t-il, est à Rouen depuis quelques jours.

Quermeville n'en écoute point davantage : il part pour Rouen, sur-le-champ, avec trois gendarmes.

Devaux, cependant, visite en détail le jardin, les dépendances, la maison; il perquisitionne partout; mais son zèle demeure infructueux. Il ne trouve rien, hormis une lettre de Mme Rioust à Mme de la Thuillerie, et deux chansons : *La Montagne* et un *Noël Patriotique*, pour la fête de l'Epiphanie, par un Principier, sur l'air : *Tous les bourgeois de Chartres*, en vingt et un couplets peu cruels, dont voici l'un, à titre de curiosité :

On ne voit plus nos mages,
Ainsi qu'au bon vieux temps,
Apporter en hommages
L'or, la myrrhe et l'encens.
On ne trouva, dit-on, point de myrrhe à la foire;
L'or à garder est bon,
Et l'encens le plus bas plairait au Directoire.

Tandis que Devaux s'emploie à placer sous scellés ces précieux documents, Héron de la Thuillerie lui fait demander la permission d'envoyer une domestique au-devant de Mme Rioust,

qui doit revenir de Paris par la voiture publique. Devaux consent; mais, prudent, donne à deux gendarmes consigne d'accompagner la servante.

Excellente inspiration : les gendarmes, en effet, reviennent bientôt, escortant un individu qui n'est autre que le citoyen Noël Rioust. Il revenait de Paris avec sa femme, par la diligence, en bourgeois paisible, et s'est laissé mettre la main au collet sans résistance.

Le lendemain, 2 brumaire, pendant que le zélé capitaine Quermeville chevauchait sur la route de Rouen, la tête pleine, évidemment, de tous les avantages que lui vaudrait l'arrestation de Rioust, celui-ci reprenait le chemin de Paris, par la même voiture qui l'avait amené ; mais, cette fois, entre deux gendarmes. Il arrivait, le 4, à la préfecture de police[1] et Dubois l'interrogeait aussitôt.

Ses réponses ne furent point ce qu'on espérait. Il avait demeuré quatre ans à Paris, antérieurement à 1792. Il y voyait beaucoup de monde, dont il avait fait autrefois la connaissance à Nevers, où il était grand vicaire. Il avait eu l'in-

1. Note de Dubois à Fouché, du 4 brumaire an IX : « Le citoyen Rioust m'arrive à l'instant des Andelys. Je vais l'interroger. » (*Archives de la préfecture de police.*)

tention de revenir passer l'hiver de l'an IX à Paris, pour y ouvrir, à l'hôtel de Penthièvre, une maison de jeu que, dans sa correspondance, il désignait par euphémisme du nom de société littéraire. Il avait renoncé à ce projet, en apprenant que le bureau de l'Envoi des Lois était définitivement établi à l'hôtel de Penthièvre.

C'était là l'objet de ses lettres à Demerville, qu'il connaissait depuis dix-huit mois et qu'il avait vu cinq ou six fois. Il lui avait encore écrit pour solliciter, par l'entremise de Barennes, une place auprès du consul Cambacérès.

Chez Demerville, il n'avait jamais entendu le plus léger propos contre le gouvernement; au contraire, Demerville et Barennes disaient constamment le plus grand bien de Bonaparte.

Et Topino-Lebrun? Plus d'un mois s'était écoulé depuis l'affaire de l'Opéra, et l'on était toujours sans nouvelle de lui. On désespérait de le trouver jamais, quand on le découvrit enfin, le 22 brumaire, par le plus grand des hasards.

On perquisitionnait, ce jour-là, chez la citoyenne Marie-Félicité Magoire, veuve Brisset, 1144, rue de Tournon. Cette personne accueillante offrait le

logement, et peut-être quelque chose de plus, à des hôtes privilégiés. La police la soupçonnait de donner asile à trois réquisitionnaires, ou conscrits, qui n'étaient point tout à fait en règle avec l'autorité militaire, et notamment à un nommé Vibert. Le commissaire visita la maison de fond en comble, sans discrétion. En pénétrant dans une chambre du quatrième étage, à main droite, dont la clef se trouvait sur la porte, il aperçut un homme, assis sur le lit, dans l'alcôve, et qu'il prit pour le sus-dit Vibert. C'était Topino-Lebrun, qu'il ne cherchait pas et qui lui-même ne s'attendait guère à être arrêté[1].

Grande joie à la préfecture. Dubois, sans perdre une minute, procéda à l'interrogatoire de l'inculpé.

Topino ne se troubla point. Il ne savait rien; il n'avait jamais entendu parler de rien. Il connaissait Aréna pour avoir fait son portrait et lui avoir donné des leçons de dessin, et Ceracchi comme artiste et membre d'une société dont lui-même faisait également partie et qui se réunissait, rue Taranne, chez un commissaire des guerres.

1. *Archives de la préfecture de police.*

Ceracchi lui avait paru exaspéré par le chagrin d'être séparé de sa famille et par la manière indigne, selon lui, dont on traitait « une nation qui s'était dévouée aux intérêts de la France ». Ceracchi attribuait les malheurs de son pays « aux voleurs et, en général, à ceux qui avaient dirigé les administrations en Italie ».

Jamais Topino-Lebrun n'était allé chez Demerville, qu'il ne connaissait point.

Le 18 vendémiaire, il avait travaillé à son *Siège de Lacédémone*; puis avait visité le Salon, où se trouvait exposé son tableau, la *Mort de Caius Gracchus*. Ensuite, il était allé chez son maître David, en compagnie de plusieurs jeunes gens. Un graveur se trouvait dans l'atelier; il présentait à David une épreuve de son *Bélisaire*.

Topino avait bien l'intention de se rendre à l'Opéra. C'était une partie projetée entre camarades, depuis une huitaine de jours, — c'est-à-dire bien avant le 16 vendémiaire, où, selon la déposition de Harel, il aurait été pour la première fois question de conspiration, — d'aller en bande appuyer la musique de Porta. En conséquence, on devait se réunir à l'hôtel Penthièvre,

chez la femme Gotreau, où Casanova distribuerait les billets de spectacle donnés par David.

Topino-Lebrun s'était donc rendu de bonne heure, « vers trois heures et demie, quatre heures », à son restaurant habituel et de là à l'hôtel Penthièvre; mais en y arrivant, il avait appris que ses amis, n'ayant point reçu le nombre de billets sur lequel ils comptaient, s'étaient éclipsés sans l'attendre[1]. Assez déçu, il s'était décidé à s'aller tout simplement promener au Palais-Egalité.

Là, il avait rencontré un Marseillais, son compatriote, dont il ignorait le nom, et qui l'avait entretenu du siège de Toulon, sujet qui l'intéressait.

Il avait couché chez lui cette nuit-là; il y était demeuré la journée du lendemain, 19, et la nuit suivante, sans rien changer à sa manière de vivre habituelle, ce qu'il n'aurait certainement pas fait s'il s'était senti coupable.

Quant à la question des poignards, elle demeurait fort embrouillée. Était-ce décidément Aréna, ou Topino-Lebrun qui avait remis les poignards à Ceracchi pour les faire tenir à Demerville?

1. *Procès*. Déposition de la femme Gotreau.

Harel accusait Aréna; Ceracchi, dans ses réponses aux interrogatoires véhéments de Bertrand, désignait Topino comme lui ayant procuré les poignards, en trois fois. De la sorte, Aréna et Topino, contre qui l'on ne pouvait relever aucune charge, se trouvaient également compromis.

« Mais, objectait Topino-Lebrun, puisque Ceracchi prétend que je lui ai remis douze poignards en trois fois et que ces poignards se trouvaient en un seul paquet, je ne puis avoir remis en trois fois des poignards qui se trouvaient tous ensemble[1]. »

L'argument, il faut l'avouer, ne manquait pas de valeur; mais Topino-Lebrun était désigné comme coupable, et l'on avait eu, d'ailleurs, assez de mal à l'arrêter. Dubois le renvoya devant le citoyen Gaultier-Biauzat, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de la Seine, faisant fonction d'accusateur public, — lequel était saisi de l'affaire depuis le 8 brumaire.

1. *Procès.*

VII

PRÉPARATION DE L'AFFAIRE.
LA COMPAGNIE DE TYRANNICIDES.
AFFAIRES CHAPELLE ET CHEVALIER.
RÉTRACTATIONS ET HÉSITATIONS.

Entre le 18 vendémiaire et le 22 brumaire, date de l'arrestation de Topino-Lebrun, l'instruction de l'affaire, ou, pour parler plus exactement, sa préparation n'avait pas chômé. Nous savons qu'on avait inquiété dix-neuf personnes, dans l'espoir de trouver de nouvelles charges contre les conspirateurs et aussi pour donner, aux yeux du public, plus d'ampleur au procès.

Le résultat de ces démarches était nul et les preuves contre les accusés restaient fort minces. Elles reposaient uniquement sur la dénonciation de Lefebvre et de Harel. La police avait fait le reste. Ceracchi s'était bien rendu à l'Opéra, le 18 vendémiaire, ainsi que Diana, dont Harel

n'avait jamais auparavant entendu parler; mais ni l'un ni l'autre n'était armé. Demerville n'était pas allé au Palais du Tribunat, où d'ailleurs aucun rassemblement suspect n'avait eu lieu; quant à Aréna et Topino-Lebrun, on les accusait, tantôt l'un, tantôt l'autre, d'avoir procuré aux conjurés des poignards dont Harel lui-même expliquait mal la provenance.

De ces douze poignards, grossiers, inachevés [1], fabriqués à la hâte, peut-être entre le 16 et le 18 vendémiaire, on ne connaissait que ceux de Lefebvre, de Harel et de leurs quatre mouchards, et celui trouvé dans une cave, rue Vivienne, le 19 vendémiaire. Un autre fut apporté au commissaire de police de la Butte des Moulins, le 13 brumaire, par le citoyen Lepage, arquebusier. Il avait été découvert, la veille, par son ouvrier, le citoyen Guillaume Haugton, dans la rue d'Argenteuil. Singulière coïncidence, si l'on se rappelle que Demerville avait passé la nuit du 18 vendémiaire chez un ami, rue d'Argenteuil. Je veux croire à l'honnêteté du citoyen Lepage; mais, tout de même, cela donne un peu à réfléchir que

1. Cf. *Procès-verbal des déclarations des quatre agents de police.* APPENDICE.

ce soit justement un armurier qui trouve ce poignard, lequel, si l'on admet qu'il ait appartenu à Demerville, aurait séjourné plus de trois semaines dans la rue.

Aux accusations portées contre Aréna et Topino-Lebrun, il faut ajouter celles insérées par Bertrand dans les interrogatoires de Ceracchi et Demerville et dans la « déclaration spontanée » de celui-ci. Ces accusations étaient le fruit de la violence, et nous verrons bientôt leurs auteurs les démentir et se rétracter. Elles n'en constituaient pas moins des charges contre les deux inculpés qui en étaient l'objet.

Mais tout cela était bien pauvre encore; la police le sentait; elle cherchait d'autres preuves plus accablantes. Pour y parvenir, elle soumit à une expertise les papiers saisis chez Ceracchi : quelques lettres écrites en italien et un pamphlet contre le Directoire.

Le citoyen Daix, interprète public et traducteur assermenté, place des Victoires, chargé de cette mission, déposa son rapport à la fin de vendémiaire. Après avoir déclaré qu'il lui avait paru inutile de fournir une traduction de tous ces papiers, dont aucun n'offrait d'intérêt, il con-



cluait : « Au total, la correspondance soumise à l'examen du citoyen Daix, si l'on en excepte le pamphlet de Dubreuil et quelques réflexions sévères contre le ci-devant Directoire, ne présente aucune mention défavorable au gouvernement. Bonaparte lui-même n'y est désigné ou mentionné que sous la dénomination honorable de *Illustre général* et de *Héros*[1]. »

Au surplus, on commit le citoyen Quinquet, officier de santé, pharmacien et chimiste, 335, rue du Marché-aux-Poirées, pour examiner si les balles distribuées par Harel aux quatre mouchards n'étaient pas empoisonnées. Il se livra à des recherches consciencieuses.

Il observa premièrement que les balles « marquaient en noir sur le papier, comme de la mine de plomb ». Il les fit ensuite bouillir dans un demi-septier d'eau et même quantité de lait, pendant plus d'une heure. Avec ce liquide, il trempa la pâtée d'un chat de deux mois et demi, qui ne mangea et ne but autre chose durant trente-six heures. L'animal ne perdit rien de sa gaieté ni ne parut le moins du monde incommodé.

1. *Archives de la préfecture de police.*

Un chien de dix-huit mois absorba de même deux balles roulées dans de la viande et les rendit douze heures après, « par les voies naturelles », sans qu'il en résultât aucun trouble dans sa santé.

L'expert, enfin, appliqua une compresse du liquide dans lequel les balles avaient bouilli sur une plaie vive qu'avait le chien, et non seulement le mal ne s'envenima point, mais même il présenta rapidement des symptômes certains d'amélioration et de cicatrisation, le liquide ayant semblé agir comme cautérisant, « à la manière des sels de plomb [1] ».

En conséquence, le rapport du citoyen Quinquet, du 21 vendémiaire, certifiait que les balles à lui remises, le 19, par le chef de surveillance de la police, n'étaient pas empoisonnées.

Tout cela était, en somme, favorable aux inculpés, en ne les chargeant pas. Il fallait trouver autre chose, et c'est à quoi s'efforça Dubois.

Il se souvint de la note que Fouché lui avait fait tenir, le 17 vendémiaire, après la visite de Harel : « Il paraît, disait cette note, que l'on

1. *Archives de la préfecture de police.*

chauffe à présent plus que jamais le coup que nous avons rompu déjà une fois ». L'idée lui parut excellente, pour compromettre davantage les conspirateurs, de leur prêter des accointances avec Metge, Chapelle et quelques autres, qu'on avait arrêtés, le 15 septembre précédent, sur de simples ragots policiers.

Metge était l'auteur de pamphlets contre Bonaparte et le gouvernement. Ceci pouvait surprendre, car il exerçait la profession de tanneur-corroyeur, qui n'annonce pas une vocation littéraire; mais en 1800, presque autant qu'aujourd'hui, tout le monde se mêlait d'écrire.

Donc, Metge rédigeait des pamphlets, et s'en vantait; tandis que J.-B. Delerue se défendait de les avoir imprimés. Barbier et Marchand-Massart avaient, prétendait-on, tenu des propos injurieux à l'adresse du premier Consul; l'ancien garde du corps Rivarol rêvait de rétablir la royauté et conseillait aux gens de ne sortir qu'armés d'un poignard ou d'un pistolet; l'ancien officier Fournier s'était livré à des « propos vociférants » contre Bonaparte; enfin, Chapelle et Guibert, jardiniers, Jalabert, perruquier, Dufour, menuisier, Humbert, bottier, et le maçon Perrault étaient accusés

d'avoir projeté le meurtre du premier Consul à l'un des spectacles de la République, de l'Opéra ou des Italiens.

Tous ces individus étaient détenus au Temple. Dubois n'hésitait pas à les comprendre dans la *compagnie de tyrannicides*, où l'on engloba par la suite tous les conspirateurs vrais ou faux, tous ceux que l'on estimait opportun de compromettre. Son zèle, en même temps, s'attachait à établir un lien de complicité entre Metge, Chapelle, Ceracchi. Il écrivait, le 3 brumaire (25 octobre), à Fouché :

« Je m'occupe entièrement de l'affaire Ceracchi et complices. A celle-là, deux autres affaires se rattachent d'une manière évidente, savoir celle de Metge et celle de Chapelle. Vous verrez par mon rapport général que c'est partout le même plan, les mêmes combinaisons, le même but; vous verrez que presque tous ces individus se connaissaient particulièrement et avaient entre eux des liaisons intimes et habituelles.

« Ce travail, comme vous le supposez sans doute, est long et pénible [1].... » ajoute Dubois.

1. *Archives de la réfecture de police.*

En effet; et il nous eût intéressé de constater comment le préfet s'en était tiré. Malheureusement, nous n'avons pu nulle part trouver trace du rapport annoncé par sa lettre. Nous savons pourtant qu'il ne renonça pas à son projet de composer un de ces amalgames dont le Tribunal révolutionnaire, lors de ses grandes fournées, avait donné l'exemple et le goût, en englobant dans de soi-disant conspirations de prisons des gens de situations et d'opinions les plus diverses. La preuve nous en est fournie par l'acte de renvoi, du 8 brumaire, de dix-neuf inculpés, tous détenus au Temple à la disposition des tribunaux, pardevant le commissaire du gouvernement faisant fonction d'accusateur public près le tribunal criminel de la Seine, pour par lui être procédé conformément à la loi. Ce sont les nommés :

Joseph CERACCHI, sculpteur, natif de Rome;

Joseph DIANA, natif de Cicano, dans la république romaine;

Dominique DEMERVILLE, ex-employé;

Joseph ARÉNA, ex-militaire;

Madeleine-Charlotte-Claudine-Louise FUMEY, demeurant chez le dit Demerville;

Denis LAVIGNE, ancien négociant;



Arnaud Daiteg, sculpteur;

Bernard Metge, tanneur-corroyeur;

Jean-Baptiste Delerue, imprimeur *[1];

Claude-François Rivarol, ancien militaire;

Jean-François Barbier, ex-employé aux hôpitaux militaires*;

Guillaume-Gilles Anne Marchand-Massart, propriétaire *;

François Perrault, trente-neuf ans, maçon*;

Jean-Louis Humbert, bottier;

François Dufour, menuisier*;

Denis-Mathieu Chapelle, jardinier;

Louis Guibert, jardinier;

Etienne Jalabert, perruquier*;

Pierre Fournier, officier réformé.

Topino-Lebrun ne figure point sur cette liste : il n'était pas encore arrêté.

En même temps que ces conspirateurs péniblement assemblés, Dubois transmettait au Tribunal criminel un certain nombre « d'effets à conviction ». C'était, outre les objets saisis chez Aréna et Demerville, le poignard trouvé rue Vivienne, quatre « pareils poignards » distribués aux agents

1. Les noms marqués d'une astérisque sont ceux des individus déportés le 10 nivôse an IX.

de la police et déposés par eux[1]; un paquet contenant un pistolet de poche, une poire à poudre, treize balles de divers calibres, un crayon, un couteau à manche blanc, un cordon de soie; enfin deux alênes dont une cassée, un portefeuille de mouton rouge, plus une canne armée d'un poignard, le tout appartenant au nommé Metge[2].

Désormais, la direction de l'affaire était aux mains du citoyen Gaultier-Biauzat, commissaire du gouvernement, faisant fonction d'accusateur public près le Tribunal criminel de la Seine.

Ce Gaultier-Biauzat s'appelait, avant la Révolution, Gaultier de Biauzat. Il avait écrit, au moment de la réunion des États généraux une brochure sur la question des impôts[3], qui se trouvait alors à la mode.

C'était un homme consciencieux. Sa bonne foi semble avoir été complète, au moins au début;

1. Il n'est ici question que des quatre poignards remis aux policiers par Harel; mais nous ne voyons pas que Harel et Lefebvre aient déposé ceux qu'ils s'étaient attribués sans nécessité. Ne serait-ce pas ceux-là précisément qui furent trouvés si fort à propos rue Vivienne et rue d'Argenteuil?

2. *Archives de la préfecture de police.*

3. Gaultier de Biauzat, *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts, avec des observations historiques et politiques sur l'origine et les accroissements de la taille; sur l'assujettissement du Tiers-État au paiement de la totalité de ce tribut, etc.* S. l., 1788, in-8.

il fit même preuve de scrupules qui durent parfois gêner Fouché, et que nous pouvons vérifier grâce au soin qu'avait Gaultier-Biauzat de consigner ses impressions et de résumer ses entretiens avec Abrial et Cambacérès, en de courtes notes qui figurent encore aux dossiers de la préfecture de police.

Son premier examen de l'affaire eut pour résultat de réduire à néant tout l'édifice péniblement échafaudé par Dubois. Il écrivait, le 17 brumaire, à Cambacérès :

« Citoyen Consul,

« Je vous envoie un tableau en petit, mais exact de l'affaire que vous m'avez recommandée hier.

« Je doute que vous y trouviez le procès tel qu'il vous avait été précédemment présenté. Vous y distinguerez, ce que je crois qu'on n'avait pas encore fait, diverses préventions *qui ne sont pas fondées sur les mêmes faits, qui ne se reportent pas aux mêmes époques et qui ne frappent point sur les mêmes personnes.*

« Je ne vous demanderai pas si je dois cependant ne former qu'un seul procès de tout cet

ensemble de parties étérogènes pour la plupart : l'attachement que j'ai pour la personne du premier Consul... ne me permettrait pas ce procédé hazardeux ; je vois qu'*il augmenterait les chances défavorables à la poursuite*, qu'il pourrait prêter à la malignité des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur ; peut-être occasionnerait-il sous quelques rapports des dérisions qu'il faut absolument prévenir...[1] »

Suit un examen résumé des six préventions très distinctes relevées contre les dix-neuf inculpés :

1° Contre FOURNIER, dénoncé le 2 fructidor an VIII par le sous-lieutenant Joseph Roux, de la 45e demi-brigade[2], comme ayant tenu aux Champs-Élysées des propos vociférants contre Bonaparte. — Nie.

2° Contre RIVAROL, ancien garde du corps, demeurant rue Joseph, vis-à-vis les bains. — Aurait donné à un nommé Grandin, qui le dénonce, dix-huit francs et le conseil de porter constamment sur soi un pistolet et un poignard pour assassiner le

1. *Archives de la préfecture de police.*
2. Le régiment de Harel.

premier Consul, pour rétablir la royauté. — Aucune preuve.

3° Contre Bernard METGE, rue d'Anjou-Thionville, n° 1773, et DELERUE. — Rien de commun avec les autres préventions.

4°. Contre BARBIER et MARCHAND-MASSART. — Propos injurieux contre le premier Consul. — Nient.

5° Contre CHAPELLE, JALABERT, GUIBERT, DUFOUR, HUMBERT, PERRAULT. — Tentative[1] d'assassinat du premier Consul à l'un des spectacles de l'Opéra, des Italiens ou de la République.

Le Roy a dénoncé, le 27 fructidor (14 septembre), le complot à Caffarelli[2]. Il tenait la chose de Lavoisier, qui la tenait de Chapelle. Chapelle aurait également instruit Jean Saulnier[3]. Ces individus voulaient former un tumulte à la sortie d'un spectacle auquel se trouverait le premier Consul et, à l'aide de ce mouvement, le poignarder. — Aucun lien avec la sixième prévention.

1. Il n'y avait jamais eu tentative; tout au plus était-ce un projet.
2. Il ne peut s'agir ici du général Caffarelli, tué en 1799 devant Saint-Jean-d'Acre.
3. Déporté le 10 nivôse.

6° Contre Aréna, etc., dénonciation de Harel, invité à suivre.

Gaultier-Biauzat s'attache surtout, en ce qui concerne cette sixième prévention, aux aveux de Ceracchi et Demerville, qu'il peut croire spontanés : « Ces aveux détaillés et répétés à plusieurs reprises, joints aux dépositions de Harel, présentent la base saillante d'une prévention d'avoir formé le complot d'assassiner le premier Consul et de renverser le gouvernement actuel ».

Cambacérès, après avoir pris connaissance du rapport de Gaultier-Biauzat, n'hésita pas à accepter ses conclusions. Il y avait lieu de disjoindre toutes ces affaires différentes, et de ne tenir aucun compte du travail « long et pénible » de Dubois.

Celui-ci était occupé d'un nouvel incident, auquel il attachait un extrême intérêt. Une femme Lefèvre, détenue à Saint-Lazare, avait demandé à être entendue « sur les faits dont elle avait connaissance, relativement aux attentats prémédités contre la personne du premier Consul ». Elle tenait d'une de ses parentes qu'un nommé Denis Roy, juge de paix à Argenteuil, avait touché huit mille francs pour les prisonniers du Temple. Cette parente était chargée par Roy

de porter au concierge du Temple une lettre que celui-ci n'avait pas voulu recevoir, ne connaissant pas la messagère [1].

Sur cette piste, Dubois découpla ses meilleurs limiers. Ce fut pour apprendre une assez banale histoire de jalousie. Le juge Roy, au mépris de toute galanterie, refusait d'accorder ses faveurs à la femme Lefèvre, alors qu'il les prodiguait à la parente de celle-ci. D'où colère de la dame Lefèvre, qui soupçonnait, en outre, le dit Roy de l'avoir fait enfermer à Saint-Lazare pour se préserver de ses assiduités.

Cependant, une affaire autrement importante occupait dans le moment l'attention de Fouché. Pour répondre à ses ennemis, qui lui reprochaient de ménager les jacobins, il tenait les fils d'un nouveau complot républicain, dont les membres augmenteraient les cadres de l'imaginaire compagnie de tyrannicides.

La police, en effet, venait de découvrir qu'un ancien artificier, du nom de Chevalier, fabriquait des fusées empoisonnées, au moyen desquelles il projetait de tuer le premier Consul. Il avait expé-

1. *Archives nationales*, F^7, 6267.

rimenté sa machine dans des terrains vagues, près de la Salpêtrière. C'était un émule de Gombault-Lachaize, inventeur d'un fusil à vent capable de porter une balle à 300 mètres.

Chevalier et ses complices : Jumillard, le cordonnier Veycer, son logeur Bousquet, Guérault, Decreps, Martin, avaient loué une charrette qui devait encombrer la rue et couper la voie au carrosse du premier Consul, un soir qu'il se rendrait à l'Opéra. Les conspirateurs projetaient de prendre place dans cette charrette et de lancer dans la voiture de Bonaparte des fusées « empoisonnées et inflammatoires ». La charrette était remisée rue des Blancs-Manteaux, dans la maison qu'habitait Chevalier.

Après l'attentat, un mouvement considérable devait avoir lieu : on comptait sur le soulèvement de 5 000 hommes du faubourg Marceau, de 1 000 hommes du faubourg Antoine, qui tous porteraient l'uniforme de la 45e demi-brigade [1].

Les dernières dispositions devaient être prises le 10 brumaire. Ce soir-là, Chevalier dînait chez Jumillard. Il comptait y retourner, le lendemain 11

1. Remarquons que ce régiment se voit mentionné dans toutes les conspirations.

(dimanche 2 novembre 1800), assurait un rapport de police[1], pour signer un contrat de rente de 300 francs au nom de sa femme et de ses enfants, avec un nommé Cauffin, riche propriétaire, qu'on croyait demeurer rue de la Loi (Richelieu).

Chevalier fut arrêté le soir même et ses complices le rejoignirent bientôt au Temple. Le 11 nivôse (1er janvier 1801), un arrêté des Consuls, en vertu d'une loi récente, décrétait qu'ils seraient traduits devant une commission militaire extraordinaire.

On profita de leur mise en jugement pour leur adjoindre Chapelle et Humbert, dont nous avons parlé déjà; Fournier, cet officier coupable d'avoir tenu aux Champs-Élysées des propos vociférants contre le premier Consul; Pugeau-Didier, le serrurier-fantôme, en fuite depuis le 15 septembre, qu'on accusait d'avoir fabriqué les poignards remis par Demerville à Harel, et qu'on impliquait dans tous les complots successivement; enfin, Gombault-Lachaize et Desforges, « septembriseurs ».

1. *Archives nationales*, F⁷, 6267.

Chevalier et Veycer, Humbert et Metge furent condamnés à mort; tous les autres, acquittés par le tribunal, furent néanmoins déportés, par mesure spéciale du 14 germinal (3 avril 1801).

Si le complot de Chevalier avait été dénoncé plus tôt, avant que Gaultier-Biauzat fût saisi du dossier Ceracchi, il est probable que Dubois aurait tenté d'établir entre ces deux affaires un rapprochement; mais le commissaire du gouvernement ne s'y montrait guère engageant. Nous verrons toutefois, au cours du procès de nos conspirateurs, le président du Tribunal criminel chercher à les convaincre de liaisons intimes avec Gombault-Lachaize, Desforges et Chevalier, toujours à propos de la compagnie de tyrannicides.

Au moment où l'on arrêtait Chevalier et ses complices, Gaultier-Biauzat subissait de dures perplexités. Maintenant qu'ils n'étaient plus sous la terreur de Bertrand, les accusés rétractaient tous les prétendus aveux insérés par Bertrand dans leurs interrogatoires. Cela causait un vif émoi au commissaire du gouvernement, qui considérait ces aveux comme la base de la prévention. Il en référa à Cambacérès, et celui-ci le

convoqua à son cabinet, le 19 frimaire, à dix heures du matin.

« Je m'y suis rendu, — note Gaultier-Biauzat, — et le consul m'a parlé de l'affaire Ceracchi... de ses rétractations... de la visite... etc.[1] »

Quelle visite? Sans aucun doute, celle que Bonaparte rendit à Ceracchi dans sa prison.

Les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès rapportent cette visite; mais elle s'y trouve narrée sous une forme si mélodramatique, si invraisemblable, entremêlée de dialogues que personne n'a pu recueillir et si niaisement ampoulés, que nous n'avions pas d'abord ajouté foi à ce récit : nous étions prévenu par trop d'erreurs relevées au cours de notre travail. Pourtant, cette fois, en rapprochant les dates, en tenant compte du caractère impulsif de Bonaparte, en nous souvenant de son ancienne intimité avec Ceracchi et du service que celui-ci lui avait jadis rendu; surtout, enfin, en présence de la note de Gaultier-Biauzat, il paraît tout à fait possible que le premier Consul ait voulu tenter un suprême moyen de sauver le sculpteur, tout

1. *Archives de la préfecture de police.*

en ménageant sa propre dignité ou, si l'on veut, son orgueil.

Cela confirmerait, d'ailleurs, une créance alors courante[1], que Bonaparte, — peut-être mal convaincu de la culpabilité des conjurés, et qui, en tous cas, n'aimait guère qu'on ébruitât les attentats commis ou projetés contre sa personne, — n'aurait jamais laissé juger Ceracchi, si l'affaire de la machine infernale n'était venue surexciter l'opinion et rendre toute clémence impossible.

Quoi qu'il en soit, voici le récit de la duchesse d'Abrantès. C'est, croyons-nous, le seul document contemporain. Nous ne le donnons, toutefois, qu'avec les plus extrêmes réserves quant aux détails et au dialogue, qui ne peuvent offrir aucune garantie de vérité.

« Un homme pénétra dans le cachot où le statuaire italien était enfermé. Cet homme se plaça en silence devant lui, et puis l'appela par son nom. Ceracchi, chargé de chaînes pesantes, était couché sur son grabat. Il souleva la tête.

« — Que me veux-tu?

« — Je veux te sauver.

1. Cf. *Répertoire général des causes célèbres*, 2e série, t. IV, Paris, 1834.

« — Toi?

« — Moi.

« — Et pourquoi?

« — Parce que je vaux mieux qu'un insensé qui
« immole son ami à sa fantaisie.

« — A son devoir.

« — Ce n'est pas vrai. Qui t'a chargé, parmi mes
« compatriotes, de les sauver malgré eux? Toi,
« italien, ne devais-tu pas rester à Rome, y com-
« battre en franc républicain [1], y mourir pour la
« liberté, et non pas céder et finir en lâche?

« — Tu as raison; mais la France est ma patrie
« adoptive, et si ma fuite m'a déshonoré en Italie,
« ma mort pour la liberté me réhabilitera en France.

« — Tu peux vivre encore; il m'est pénible de
« laisser éteindre un beau génie, d'enlever aux arts
« un homme tel que toi. Change de façon de penser,
« Ceracchi, ou, si tu persistes, va, fuis des terres
« soumises à mon autorité, et jure de ne plus rien
« entreprendre à mon désavantage.

« — Ma destinée est accomplie.

« — Non, sois raisonnable, procure-moi le
« plaisir de faire une belle action.

1. C'est précisément ce qu'il avait fait.

« — Et mes amis?...

« — Tes complices?... Songe à toi et pas à leur « sort.

« — Il sera le mien.

« — C'est une folie.

« — Les fous comme moi sont rares.

« — Eh bien! eux aussi, mais à une condition, « c'est que vous jureriez sur l'honneur...

« — Et après?

« — Et après, vous quitteriez la France.

« — Et la liberté.

« — Ceracchi, tu aimes tes amis; il dépend de « toi de les arracher au supplice. Abjure tes senti- « ments régicides.

« — Régicides! Es-tu donc déjà roi?

« — Silence, malheureux qui joues avec la hache « tranchante!

« — Je ne suis pas jugé encore. M'éviteras-tu le « jugement?

« — C'est impossible.

« — L'arrêt rendu, comment donc me sauve- « ras-tu?

« — Tu t'adresseras à moi; tu me demanderas « ta grâce.

« — Je la demanderais à l'Être suprême, à un

« homme, jamais ! Si pour vivre il faut m'avilir, ne « t'en flatte point ; tu ne flétriras point ceux que tu « veux pardonner pour éblouir par une fausse clé- « mence. Adieu, Bonaparte.

« — Adieu Ceracchi. »

« Quelques instants après, Ceracchi, toujours immobile, parut sortir d'un profond sommeil : « J'ai fait, dit-il, un mauvais rêve... oui, bien certainement. »

« Ceracchi, affaibli par la solitude, la nourriture insuffisante, demeura persuadé jusqu'à l'échafaud... qu'il avait vu en songe Bonaparte lui apportant sa grâce à une condition qu'il n'avait pu accepter. »

Malgré les romanesques invraisemblances de ce récit, la visite de Bonaparte à Ceracchi n'en reste pas moins, en fin de compte, à peu près certaine, et il se peut qu'elle ait décidé du sort des malheureux compromis par Fouché.

En effet, le jour même de son entrevue avec Cambacérès, Gaultier-Biauzat était convoqué pour le lendemain, 21 frimaire, par le ministre de la Justice, Abrial, qui désirait l'entretenir d'une question importante et délicate : celle de savoir comment on s'y prendrait pour faire tomber Ceracchi et ses complices sous le coup de la loi.

L'article 612 du Code des Délits et des Peines, le seul qu'on pût invoquer en l'espèce pour justifier une condamnation capitale, disait : « Toutes conspirations et complots tendant à troubler la république par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres ou contre l'autorité légitime seront punis de mort tant que cette peine subsistera, et de vingt-quatre années de fers quand elle sera abolie. »

Or si l'on pouvait à la rigueur prétendre qu'il y avait eu complot tendant au meurtre de Bonaparte, il était impossible de relever contre les inculpés le projet de troubler la république par une guerre civile. Dès lors, Ceracchi et ses complices n'étaient point passibles de la peine de mort, puisque leur dessein n'avait même pas reçu un commencement d'exécution et qu'en matière criminelle l'intention ne peut être réputée pour le fait.

Il fallait trouver un moyen de tourner la loi; car on tenait à ce que les pseudo-conjurés subissent la peine capitale; et c'est pourquoi le ministre Abrial désirait s'entretenir avec le commissaire du gouvernement.

Il soumit à Gaultier-Biauzat le système qui lui paraissait le plus sûr : le tribunal ne poserait de

questions au jury que sur le seul fait de tentative d'assassinat du premier Consul, et se reconnaîtrait le droit d'en conclure qu'il y avait eu attentat contre le gouvernement et, par conséquent, d'appliquer les peines sans autre avis des jurés.

« Après quelques discussions, — note Gaultier-Biauzat, — j'ai persisté à croire, comme je lui avais annoncé d'abord, que j'y trouvais de la difficulté et que j'y réfléchirais[1]. »

Ses réflexions, ou bien aboutirent à approuver le système d'Abrial, ou bien ne servirent de rien ; car nous verrons, au procès, le tribunal suivre exactement la tactique préconisée par le ministre de la Justice.

L'instruction de l'affaire, d'ailleurs, était close. Le dossier était transmis, le surlendemain, 23 frimaire, au jury d'accusation, qui remplissait à peu près l'office de notre chambre des mises en accusation. Nous trouvons, dans les cartons de la préfecture de police, toute une correspondance entre Abrial, Fouché et Gaultier-Biauzat, qui prouve évidemment que le ministre de la Justice, comme celui de la Police tenaient beaucoup à ce

1. *Archives de la préfecture de police.*



que l'affaire fût confiée au citoyen Pinot, sans doute une créature de Fouché, en qualité de président du jury spécial. Elle le fut en effet.

Y eut-il alors, de la part de Bonaparte, comme on l'a prétendu, des hésitations à laisser continuer les poursuites? Il se peut. L'acte d'accusation, dressé par Pinot, était tout prêt et conforme aux vues de Fouché. Pinot avait eu de longues et fréquentes conférences avec Desmarest, secrétaire général de la police, et avec Gaultier-Biauzat, comme en témoignent la correspondance et les notes de celui-ci; mais c'est seulement le 5 nivôse que le jury d'accusation arrêta qu'il y avait lieu de traduire Ceracchi, Diana, Aréna, Demerville, Topino-Lebrun, la fille Fumey, Lavigne et Daiteg devant le tribunal criminel : le 5 nivôse, c'est-à-dire deux jours après l'explosion de la machine infernale, que l'on crut d'abord le résultat d'un complot anarchique, qui jeta la terreur dans tous les esprits, et qui remplit Fouché de fureur et de confusion. Son habileté se trouvait prise en défaut : fort occupé à construire des conspirations qu'il se donnait l'air d'étouffer dans l'œuf, il n'avait point su prévoir et empêcher celle-ci, qui avait failli changer la face du monde.

VIII

L'ATTENTAT DU 3 NIVOSE AN IX. SES CONSÉQUENCES. — PROSCRIPTIONS. TRIBUNAUX D'EXCEPTION.

Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), l'Opéra donnait la première audition de *Saül*, l'oratorio de Haydn. Le premier Consul devait y assister, avec Joséphine, sa fille Hortense et Mme Murat.

Le spectacle était commandé pour huit heures.

Bonaparte, fatigué, maussade, s'était endormi sur un canapé. Il fallut l'éveiller, lui mettre entre les mains son chapeau, son épée, presque le pousser jusqu'à sa voiture.

Joséphine était en retard, comme toujours. Le cortège, composé d'un piquet de grenadiers à cheval encadrant le carrosse, se mit en route sans l'attendre. Il était exactement huit heures.

Pour aller des Tuileries à l'Opéra, rue Richelieu, il fallait passer par le Carrousel, la rue Saint-Nicaise et la rue de Malte. La place du Carrousel était beaucoup moins vaste qu'aujourd'hui. Sur le terre-plein que domine le hideux monument de Gambetta s'élevait le ci-devant hôtel de Longueville, occupé par les écuries des Consuls, et qui se prolongeait dans la rue Saint-Nicaise, étroite et courte.

Au moment de s'engager rue Saint-Nicaise, les premiers cavaliers de l'escorte durent faire ranger une charrette qui obstruait la voie. Elle était couverte d'une bâche, attelée d'un cheval noir qu'une fillette tenait à la bride. Le cocher de Bonaparte, étant ivre, menait grand train. C'est à peine s'il ralentit pour franchir l'obstacle; il fouetta ses bêtes; l'attelage passa... Quelques secondes plus tard, une explosion formidable se produisit, accompagnée d'un fracas de vitres brisées, d'une pluie de tuiles. La voiture de Bonaparte, par on ne sait quel miracle, avait eu le temps d'entrer dans la rue de la Loi (Richelieu); elle était hors d'atteinte; mais, sous la violence de l'explosion, elle « s'était penchée; elle s'était mise un peu sur une roue, comme si elle eût

voulu verser : les glaces en étaient brisées[1] ». Tous les cavaliers de l'escorte s'étaient sentis soulevés de leur selle.

Place du Carrousel, il y eut une longue minute de stupeur; puis s'élevèrent des cris de détresse, de véritables rugissements de douleur.

Le soir du 24 décembre, vigile de Noël, bien que les églises ne fussent pas encore officiellement rendues au culte et qu'on ne célébrât guère la messe de minuit que dans quelques chapelles privées, les Parisiens, néanmoins, fidèles à une tradition qu'aucune révolution n'a jamais pu détruire, s'apprêtaient à fêter la nuit du réveillon. Les rues présentaient une animation particulière. Au café du Carrousel, au café d'Apollon, tenu par la femme Léger, vis-à-vis l'hôtel de Longueville, des habitués, tout à l'heure encore, jouaient aux dominos, devisaient gaiement. Maintenant, les glaces arrachées jonchaient le sol. Le garçon-limonadier, les consommateurs étaient tous plus ou moins grièvement blessés par les éclats de verre; l'un était aveugle[2].

1. *Procès de Carbon et Saint-Réjant.* Déposition de Durand, grenadier à cheval de la garde des Consuls.
2. *Procès.* Déposition de Lemercier.

Sur le pavé gras, des cadavres gisaient; des blessés se traînaient en gémissant; un homme avait les deux jambes coupées [1]; un autre, un bras arraché [2]; beaucoup d'ouvrières, revenant de leur travail, et qui s'étaient arrêtées pour voir passer le premier Consul, étaient renversées, criblées de blessures, quelques-unes déshabillées par la violence de l'explosion [3]; le magasin de la parfumeuse Annette, rue Saint-Nicaise, était complètement dévasté. Des individus brusquement frappés de folie, hurlaient, riaient, se démenaient. Il y avait vingt-deux morts et cinquante-six blessés. La charrette, le cheval, la fillette qui le tenait avaient disparu, anéantis [4]; la bande de

1. *Le Président aux jurés* : « On vous aurait fait venir un autre témoin qui a été victime de l'explosion (*Trepsat*); mais, comme il a eu les jambes emportées, on aurait été obligé de l'apporter sur un brancard, et l'on a voulu vous éviter ce spectacle affligeant. »

2. *Procès*. Déposition de Bany, cuisinier.

3. Déposition de la veuve Boulard : « J'étais nue quand je me suis relevée ».

4. La fillette s'appelait Pensol. Sa mère vendait des petits pains, rue du Bac. Au procès, on interrogea la femme Pensol : « Je n'ai rien à ma connaissance, dit-elle, sinon que ma fille passant rue Nicaise, il m'a été dit par différentes personnes que je ne connais pas qu'on lui avait donné douze sous pour garder la voiture. — D. Vous a-t-on représenté votre fille? — R. On ne me l'a pas voulu représenter : on l'a montrée à mon frère. — D. Quel âge avait-elle? — R. Quatorze ans. — D. N'avez-vous pas entendu dire que ses membres ont été dispersés? — R. Oui, citoyen. »

fer d'une des roues s'était trouvée projetée pardessus les toits dans la cour de l'hôtel du consul Cambacérès, l'ancien hôtel d'Elbeuf, derrière les Tuileries [1].

Cependant, après un court arrêt devant le théâtre de la République (théâtre Français) pour s'informer si aucun grenadier de l'escorte n'était blessé, Bonaparte avait donné l'ordre qu'on le conduisît à l'Opéra. Il croyait, comme les généraux Lannes, Lauriston et Berthier, qui l'accompagnaient, qu'on avait tiré à mitraille sur la voiture. Quand il parut dans sa loge, où Joséphine, Hortense de Beauharnais et Mme Murat le rejoignirent bientôt, le public se leva, l'acclama, lui fit une véritable ovation.

De la salle, on avait entendu le fracas de l'explosion, et le bruit s'y était répandu que des brigands venaient de faire sauter tout un quartier de Paris pour atteindre plus sûrement le premier Consul [2].

Bonaparte reçut les hommages du parterre avec

1. *Journal de Paris* (10 nivôse an IX).

2. *Archives de la Préfecture de police.* « Le chef de la première division, huit heures et demie. Une explosion considérable vient de se faire entendre; on rapporte que c'est près du théâtre du Vaudeville que le coup a eu lieu. On est allé sur les lieux. Nous venons d'appeler beaucoup d'officiers de paix et de commissaires. Nous faisons prendre des renseignements. J'ai écrit à l'état-major. — Bertrand. »

le plus grand calme, un visage impassible, une sérénité de jeune dieu. Mais ce n'était là qu'une attitude. La colère bouillonnait en lui ; elle éclata, terrible, dès qu'il fut de retour aux Tuileries, après une très courte station à l'Opéra.

Physiquement, Bonaparte était alors tel que le baron Gros l'a représenté, entraînant ses légions au pont d'Arcole. Le front était envahi par les mèches d'une chevelure assez longue, drue et rebelle, qui donnait au masque une expression plus farouche, dès que la passion en bousculait les traits. Agité par cette fureur qu'il ne savait point maîtriser, il parcourait le salon à grands pas.

« Ce sont, s'écriait-il, les jacobins, les terroristes, ces misérables en révolte permanente, en bataillon carré contre tous les gouvernements ; ce sont les assassins de septembre, les auteurs du 31 mai, les conspirateurs de prairial ; ce sont ces scélérats qui, pour m'assassiner, n'ont pas craint d'immoler des milliers de victimes ! J'en vais faire une justice éclatante !... »

La foule des courtisans, — car déjà il avait une cour, — empressée dès la première nouvelle de l'attentat, appuyait ces paroles d'un murmure

approbateur. Les partisans de Talleyrand, presque à haute voix, se répandaient en invectives contre Fouché. Celui-ci, dans un coin du salon, entouré de quelques amis, ne se départait point de son sang-froid un peu ironique. Il connaissait les menées de Georges ; il savait que celui-ci, dans le courant de fructidor, avait déclaré que, quand il le voudrait, il ferait sauter Bonaparte et qu'il enverrait tout exprès à Paris des hommes sûrs, qui ne le manqueraient pas. Fouché soupçonnait donc les royalistes ; mais sa prudence ne lui permettait pas d'en rien dire encore. D'ailleurs, un conseiller d'État, qui essayait d'émettre des doutes sur la culpabilité des Jacobins, provoqua un nouvel éclat de la colère de Bonaparte :

« On ne me fera pas prendre le change : il n'y a ici ni chouans, ni émigrés, ni ci-devant nobles, ni ci-devant prêtres. Je connais les auteurs, je saurai bien les atteindre et leur infliger un châtiment exemplaire ! »

Le lendemain, le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat, le Conseil d'État se rendirent en corps aux Tuileries, pour exprimer au premier Consul leur indignation et leur attachement. L'Académie composa des discours en vers.

Dans Paris, l'opinion fut unanime à accuser les anciens terroristes, les *septembriseurs*, ceux qu'on appelait *la queue de Robespierre*. Comme preuve concluante, on citait la machine de Chevalier, cet ancien artificier, récemment arrêté. Ne se composait-elle pas, cette machine, d'un baril rempli de poudre et de mitraille, auquel était ajusté un canon de fusil avec une détente? Bien que Chevalier fût écroué, on pensait qu'un de ses complices avait pu hériter le secret de son invention et exécuter son plan.

Pendant que la police recherchait les coupables, le gouvernement, comme le public, se demandait par quels moyens on pourrait à l'avenir éviter le retour de pareils attentats.

« Tant que cette troupe de brigands s'est attaquée directement à moi, — avait dit Bonaparte dans sa réponse aux condoléances du Conseil municipal, — j'ai pu laisser aux lois le soin de les punir; mais puisqu'ils viennent, par un crime sans exemple dans l'histoire, de mettre en danger une partie de la population de la capitale, la punition sera aussi prompte que terrible. Assurez en mon nom le peuple de Paris que cette poignée de scélérats, dont les crimes ont failli déshonorer

la liberté, sera bientôt réduite à l'impuissance de nuire. »

La Révolution avait si bien habitué aux moyens extrêmes qu'aucune mesure, si arbitraire et violente fût-elle, ne pouvait surprendre.

Précisément, au Conseil d'État, les deux sections de l'intérieur et de législation discutaient un projet de loi sur les tribunaux d'exception. Réunies, le 26 décembre, surlendemain de l'attentat, elles proposèrent d'ajouter à ce projet deux articles : l'un renvoyait devant une commission militaire les auteurs de crimes contre les membres du gouvernement; l'autre donnait pouvoir au premier Consul d'exiler de Paris les individus suspects, et de déporter ceux qui tenteraient de se dérober à cette mesure.

Ces propositions, portées par Portalis devant le Conseil d'État, toutes sections réunies, sous la présidence de Bonaparte, parurent insuffisantes à celui-ci. Il voulait « fusiller quinze ou vingt de ces scélérats, et en déporter deux cents ». Il était, ajoutait-il, si convaincu de la nécessité et de la justice d'une grande mesure « pour purger la France et la rassurer tout à la fois », qu'on le voyait prêt à se constituer lui seul en tribunal, à

y faire comparaître les coupables, à les interroger, à les juger, à faire exécuter leur condamnation.

Un tel langage souleva dans le Conseil quelques timides protestations, que l'amiral Truguet, avec une franchise militaire, se chargea de formuler : Il existait, à son avis, des scélérats de plus d'un genre ; les émigrés et les prêtres rentrés, auteurs de pamphlets injurieux contre le gouvernement, qui les avait accueillis et les protégeait ; les chouans infestant les grandes routes, arrêtant les diligences... Bonaparte l'interrompit violemment. Il s'entêtait dans ses préventions contre les anciens terroristes :

« On ne me fera pas prendre le change, s'écria-t-il ; il n'y a de menaçants pour notre repos que les septembriseurs. »

Il se leva, là-dessus, et mit brusquement fin à la séance.

Cambacérès, heureusement, se hâta de corriger l'effet de cette brutale sortie. Méridional insinuant, à l'intelligence souple, à la parole mielleuse ; homme de grande valeur, du reste, très calme, et dont la sagesse s'employait merveilleusement à servir Bonaparte, il avait le génie des interven-

tions opportunes. Il convoqua, le lendemain, chez lui, les deux sections du Conseil d'État, et s'efforça d'excuser la vivacité de son collègue. Il y déploya toute sa diplomatie « d'artiste négociateur », comme le qualifie Sainte-Beuve.

Plusieurs séances eurent lieu, auxquelles assistaient les ministres de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires étrangères; mais où Fouché ne fut pas convoqué, tant étaient grandes les préventions à son égard.

On reprit la proposition d'une mesure extraordinaire. Il fallut plusieurs réunions pour arriver à se mettre d'accord sur la forme à donner à cette mesure. Bonaparte voulait une loi, qui engageât la responsabilité du Corps législatif, du Tribunat; il alléguait la sûreté de ses deux collègues, au cas où lui-même viendrait à disparaître, et où les révolutionnaires triompheraient. Talleyrand réussit à le convaincre qu'un acte spontané du gouvernement aurait infiniment plus de portée qu'une loi : on verrait que le gouvernement osait et savait se défendre des anarchistes.

C'est alors que le subtil Cambacérès trouva le moyen de tout concilier : le premier Consul signerait la résolution, et le Sénat déciderait si elle

était ou non conforme à la Constitution de l'an VIII. L'assentiment du Sénat n'était point douteux; car Cambacérès le tenait tout entier dans sa main[1].

En attendant, on chargea Fouché de dresser une liste des principaux terroristes, afin de les déporter « dans les déserts du Nouveau-Monde ». Soucieux de son intérêt, le ministre de la Police se prêta complaisamment à cette mesure, encore qu'il sût déjà que les jacobins, cette fois, n'étaient point coupables.

Depuis le 3 nivôse, les recherches de la police s'étaient poursuivies sans relâche. Bien que les débris de la charrette et du cheval eussent été dispersés par l'explosion, on avait pu néanmoins en recueillir assez pour composer un signalement qui fut inséré dans les journaux et répandu par voie d'affiches :

« La petite charrette... était attelée d'une jument de trait sous poil bai, la crinière usée, la queue en balai, nez de renard, flancs et fesses lavés, marquée en tête, ayant des traces blanches sur le toupet derrière les oreilles et des taches blanches sur le dos des deux côtés... hors d'âge et de la taille

1. Cf. Lacretelle, *Histoire du Consulat*, t. I, p. 285.

de 1 m. 50, grasse et en bon état... Ceux qui auraient connaissance du propriétaire de cette jument, ou qui l'auraient vue attelée à la petite charrette, sont invités à donner tous les renseignements possibles au préfet de police, soit verbalement, soit par écrit. — Récompense. — La jument est morte, mais elle est déposée à la Préfecture de police, où ceux qui ont déjà quelques indices pourront y venir la reconnaître le plus tôt possible, à cause de la putréfaction[1]. »

Tous les marchands de chevaux défilèrent devant ces débris, et c'est ainsi que l'on put connaître, par le grainetier Lambel, qui avait vendu la charrette et la jument, le signalement de Carbon. Toute la police fut lancée à ses trousses. En attendant qu'on le découvrît, on fit comparaître devant le témoin Lambel plus de deux cents jacobins arrêtés depuis le 3 nivôse. Cela dura quatre jours, du 1er au 4 janvier, sans qu'aucun des individus fût reconnu. On en pouvait dès lors conclure à l'innocence des révolutionnaires. C'est pourtant le 4 janvier que fut signé l'acte qui condamnait les *terroristes* à la déportation. Fouché n'hésita

1. Cité par Gilbert Stenger, *La Société française pendant le Consulat*, 2e série.

pas à faire lui-même au Conseil d'Etat le rapport sur quoi fut fondée la résolution des Consuls.

Restait à savoir quel motif on invoquerait pour justifier la mesure prise contre les jacobins : les désignerait-on comme les auteurs de l'attentat du 3 nivôse? Bonaparte, dont la conviction commençait à s'ébranler, s'y opposa. On les désignerait comme auteurs ou complices des massacres de septembre, de la conspiration de Babeuf, fauteurs de troubles, agitateurs dangereux. Et, de fait, ce fut la qualification de *septembriseurs*, la plus odieuse peut-être aux yeux du public, que l'on accola au nom de beaucoup des individus inscrits sur la liste des cent trente condamnés à la déportation qui suivait le rapport de Fouché.

Le 4 janvier (14 nivôse), l'acte définitif était signé par le premier Consul.

Le lendemain, le Sénat, dont Cambacérès avait eu raison d'escompter la docilité, renchérissait sur la délibération du Conseil d'État en déclarant que non seulement la résolution du premier Consul était conforme à la Constitution, mais encore qu'elle contribuait à la sauvegarder et à l'affermir.

Dès le 6 janvier, les condamnés furent réunis

et dirigés sur Nantes. On eut le plus grand mal à les protéger contre la fureur populaire. Sans doute, beaucoup d'entre eux n'étaient guère dignes d'intérêt; mais l'arbitraire de l'arrêt qui les frappait plaidait de quelque manière en leur faveur d'autant que beaucoup de leurs persécuteurs n'étaient pas moins coupables qu'eux [1].

Cette mesure, d'ailleurs, il faut le reconnaître, rassurait l'opinion publique. L'explosion de la machine infernale avait fait trop de victimes pour qu'il ne s'ensuivît pas une terreur qui demandait à être calmée, et un désir de vengeance, de représailles, que les déportations satisfaisaient en partie, jusqu'à ce que fussent arrêtés les coupables.

Malheureusement, — et c'est ce que prévoyaient les membres du Conseil d'État qui essayèrent, avant le vote définitif, quelques timides objections, — le principe une fois admis de la déportation par simple arrêté consulaire, on ne se fit point

1. Fouché profita de cette occasion pour se débarrasser de tous les individus qu'on avait d'abord essayé de compromettre en même temps que Ceracchi. Ainsi, nous relevons, sur la liste des déportés, les noms de Jean-François *Barbier; Choudieu;* Jean-Baptiste *Delerue;* François *Dufour;* Étienne *Jalabert;* Guillaume-Gilles *Marchand-Massart;* François *Millières;* François *Perrault*; *Pépin-Degrouhette; Rossignol*, ex-général de l'armée révolutionnaire; Jean *Saulnier; Toulotte*, de Saint-Omer.

faute de l'appliquer à diverses autres reprises, et notamment contre des individus accusés de conspiration et acquittés par les tribunaux. Ainsi, le 14 germinal an IX (3 avril 1801), Fouché écrivait à Dubois :

« Je vous charge, citoyen préfet, de prendre au reçu de ma lettre toutes les mesures nécessaires pour faire transférer sous bonne et sûre escorte auprès du préfet de la Charente-Inférieure, qui les fera conduire à l'île d'Oléron, où il les fera surveiller, les ci-après :

« Gombault-Lachaize, Desforges, Guérault, Bousquet, Jumillard, Decreps, Pougeau-Didier, Fournier, Martin, tous impliqués dans la conspiration des nommés Humbert, Metge et autres, condamnés à mort par une commission militaire extraordinaire [1] ».

Bien mieux : Decreps ayant obtenu sa grâce, sur l'intervention de quelque puissant protecteur, et Pougeau-Didier étant en fuite, leurs deux noms furent remplacés, le 27 germinal, par ceux de Bailly et Crosnier ; de sorte que la liste n'en fut pas diminuée.

1. *Archives nationales*, F⁷, 6 267.

Pendant ce temps, le mystère dont était enveloppé l'attentat du 3 nivôse s'éclaircissait peu à peu.

Par le grainetier Lambel, qui avait vendu le cheval et la voiture, par l'homme qui avait loué sa remise, par l'ouvrier employé à cercler le baril qui devait contenir la mitraille, on possédait le signalement complet de Carbon. On connut son dernier domicile par des espions que Fouché entretenait auprès de Georges. On sut qu'il avait deux sœurs; la police perquisitionna chez elles. On l'arrêta, le dimanche 18 janvier (28 nivôse), dans une pieuse maison où de saintes femmes l'avaient recueilli, le prenant pour un émigré dont les papiers n'étaient pas en règle. Dix jours plus tard, une patrouille arrêtait, rue du Four, Saint-Réjant qui, depuis une semaine, errait dans Paris, couchant dehors, n'osant entrer nulle part.

Les interrogatoires révélèrent que le principal coupable, l'instigateur de l'attentat était le chevalier de Limoëlan. On mit les plus fins limiers à ses trousses, mais sans réussir à le dépister.

Le chevalier Picot de Limoëlan, dit *Beaumont*, dit *Pour le Roi*, était venu dans les derniers mois de 1800 de Bretagne à Paris, sous le prétexte

d'obtenir sa radiation des listes d'émigrés et la restitution de son patrimoine séquestré dans les Côtes-du-Nord[1]; mais en réalité avec mission d'assassiner le premier Consul, que les royalistes accusaient de parjure à ses engagements envers les Princes. C'était un homme de trente-deux ans, haut de cinq pieds deux à trois pouces, mince, élégant, de jolie tournure. Il avait le visage long et maigre, des cheveux blonds coiffés à la Titus, le nez aquilin, les sourcils châtains et les yeux bleus. Il se mettait avec distinction, portait ordinairement un chapeau rond et des bottes. Il avait la vue fort basse[2].

Limoëlan s'ouvrit de son projet à un ancien compagnon de chouannerie, nommé Saint-Réjant, qui logeait, 574, rue des Prouvaires, chez la citoyenne Laguilloux, femme d'un courrier de la malle. Tous deux pensèrent d'abord à se poster aux environs de la Malmaison et à tirer sur Bonaparte avec des carabines à vent[3]. Mais le premier Consul ne voyageait qu'en voiture fermée, — et blindée, disait-on, — entouré d'une nombreuse escorte. Il

1. *Archives nationales*, F^7, 6387 et F^7, 6455.
2. *Ibid.*, F^7, 6326.
3. *Procès*. Réquisitoire du commissaire du gouvernement.

fallait donc trouver un moyen de faire sauter du même coup la voiture et l'escorte. Limoëlan et Saint-Réjant eurent alors l'idée de la machine infernale.

Ils s'adjoignirent un autre chouan, Carbon, domestique de Limoëlan, qui se chargea des détails. Carbon acheta, moyennant deux cents francs, une charrette et un cheval à Lambel, grainetier, rue Meslée; il fit poser sur la voiture, par un charron de la rue de Ménilmontant, des cerceaux destinés à supporter une bâche, et loua, rue de Paradis-Poissonnière, une remise au citoyen Mesnager, à qui il se donna comme un marchand de toiles de Laval, voyageant pour ses affaires.

Le 29 frimaire au soir (samedi 20 décembre), il conduisit le cheval et la voiture, recouverte d'une forte bâche, rue de Paradis, où Limoëlan et Saint-Réjant vinrent les examiner.

Les journées des 1er et 2 nivôse (22 et 23 décembre) furent employées aux derniers préparatifs. On acheta une futaille de Mâcon, qui fut cerclée de fer par l'ouvrier Louveau, au service du citoyen Baroux, tonnelier, rue de l'Échiquier.

Le 3 nivôse, vers cinq heures, Carbon et Limoëlan, vêtus de blouses bleues, à la façon des

charretiers, vinrent prendre le cheval et la voiture rue de Paradis et les conduisirent, — Limoëlan tenant la bride, — par le faubourg, jusqu'à la porte Saint-Denis. Là, attendaient deux hommes dont on ne connut jamais les noms, qui prirent la futaille, l'emportèrent du côté de la rue Saint-Martin, où Carbon habitait, aux nos 310 et 311, chez sa sœur, la citoyenne Vallon, blanchisseuse. Ils reparurent une demi-heure après, en compagnie de Saint-Réjant, vêtu lui aussi d'une blouse bleue. Ils traînaient une voiture à bras sur laquelle était le baril, chargé cette fois de poudre et de mitraille, et si lourd qu'ils eurent beaucoup de peine à le replacer sur la charrette. Cela fait, les deux inconnus s'éloignèrent, tandis que Carbon, Saint-Réjant et Limoëlan s'engageaient avec la voiture dans la rue Neuve-Egalité (aujourd'hui rue d'Aboukir).

Place des Victoires, Carbon quitta ses compagnons, qui gagnèrent le Carrousel par la rue Croix-des-Petits-Champs, la rue Saint-Honoré et la rue de Malte. Il était environ sept heures; la lune, à son premier quartier, restait cachée derrière les nuages; le brouillard obscurcissait la lueur clignotante des lanternes.

La veille et l'avant-veille, Saint-Réjant s'était fait conduire en cabriolet place du Carrousel; il avait feint d'entrer à l'hôtel de Longueville; puis s'était rendu de là aux Tuileries, sa montre à la main [1], pour calculer la distance. Le jour même, il avait allumé de l'amadou et de la poudre, sur la cheminée de sa chambre [2], pour s'assurer du temps que la mèche mettrait à brûler.

C'est, en effet, Saint-Réjant qui se charge d'enflammer la mèche au feu de sa pipe, tandis que Limoëlan guettera l'arrivée du premier consul et lui donnera le signal.

Ils ont placé la voiture en travers de la rue Saint-Nicaise, qu'elle barre à moitié. A l'entrée de la rue, pour embarrasser la marche des cavaliers, ils ont semé des pierres ramassées en route [3]. Le cheval est tourné le nez au mur de l'hôtel de Longueville. Pour être sûr qu'il ne bougera pas, Saint-Réjant le fait tenir par une fillette de quatorze ans, qui passe, et qu'il gratifie de douze sous, pour sa peine.

Limoëlan va se poster au coin de la rue Saint-

1. Déposition de Thiérot, conducteur de cabriolet.
2. Déposition de la fille Jourdan.
3. Déposition du grenadier Durand.

Nicaise et du Carrousel. Huit heures sonnent, Saint-Réjant guette le signal; mais Limoëlan ne bouge pas. Déjà, les premiers grenadiers approchent. Saint-Réjant, surpris, allume précipitamment sa mèche... L'explosion se produit presque aussitôt. On sait quels en furent les effets.

Saint-Réjant avait compté que la mêche brûlerait six à sept secondes avant d'enflammer la poudre, et qu'il aurait le temps de se mettre à l'abri. S'était-il trompé dans ses calculs? Que se passa-t-il exactement? lui-même n'en sut rien. Il se trouva jeté sous le guichet du Louvre, sans connaissance. L'air froid le ranima; il se traîna jusqu'à sa chambre, rue des Prouvaires.

Il était neuf heures. Une heure après, Limoëlan vint le rejoindre, et le jugea si mal qu'il envoya la femme Leguilloux chercher un médecin, pendant que lui-même courait prévenir un confesseur : son oncle, le P. de Clorivière, jésuite.

Le médecin trouva Saint-Réjant, — qui prétendait avoir été renversé et piétiné par un cheval, — « singulièrement affecté, crachant le sang, le rendant par les narines, respirant avec peine, le pouls concentré, sans aucune espèce de contusion ni de coup à l'extérieur, et souffrant de fortes

douleurs abdominales, affecté de mal d'yeux et de surdité de l'oreille gauche [1] ». Il le saigna. Le lendemain, le malade allait beaucoup mieux et se levait.

Limoëlan, plus soucieux du salut de ses complices que du sien propre, s'occupa ensuite de Carbon. Il lui remit deux louis, en lui recommandant de se cacher : « On attribuera ceci aux Jacobins ; mais en cherchant les uns, on pourrait trouver les autres [2] ». Le 7 nivôse (28 décembre), il lui donna rendez-vous, à la nuit, près du temple de la Victoire (l'église Saint-Sulpice), et le conduisit, par une pluie torrentielle, 11, rue Cassette, chez Mlle Marie-Adélaïde Champion de Cicé, sœur de l'ex-évêque d'Auxerre et de l'ex-archevêque de Bordeaux, toute dévouée au P. de Clorivière.

Mlle de Cicé confia Carbon, pour vingt-quatre heures, à sa voisine, Mme de Gouyon de Beaufort. Celle-ci le mena, le 9 au soir, au couvent des dames de Saint-Michel, chez la Mère Duquesne, qui vivait en communauté avec d'anciennes religieuses, 1466, rue Notre-Dame-des-Champs. Car-

1. *Procès*. Interrogatoire de Collin, médecin.
2. *Procès*.

bon y vécut jusqu'au 18 janvier; mais, la vie de couvent lui semblant monotone, il voulut sortir. Mal lui en prit : reconnu par un mouchard, il fut arrêté, en même temps que la Mère Duquesne, Mme Gouyon de Beaufort et ses filles, puis Mlle de Cicé.

Nous savons que Saint-Réjant ne tarda guère à l'aller rejoindre au Temple. Il avait, dès le 4 nivôse, abandonné son logement de la rue des Prouvaires pour une chambre louée depuis un mois rue d'Aguesseau, 1336, chez la veuve Jourdan, ravaudeuse. Là, deux religieuses lui avaient apporté un rouleau de cinquante louis « de la part de M. de Limoëlan [1] ». Il avait quitté, le même soir, la rue d'Aguesseau.

On arrêta également toutes les personnes qui avaient logé Carbon, Saint-Réjant, Limoëlan; on arrêta le médecin Collin, qui avait donné ses soins à Saint-Réjant.

Traduits, le 1er avril, devant le tribunal criminel, Carbon et Saint-Réjant furent condamnés à mort. Les autres accusés furent acquittés. Quant à Limoëlan, caché durant quatre mois dans

1. *Procès*. Déposition de la fille Jourdan.

les caveaux de l'église Saint-Laurent, réfugié ensuite en Bretagne, puis en Amérique, où il embrassa l'état ecclésiastique [1], il passa pour mort, sur la déclaration du garçon Charles, des bains Vigier, qui, dans la soirée du 3 nivôse, peu après l'explosion, avait vainement tenté de porter secours à un malheureux qui se noyait et qu'il n'avait pu saisir [2].

On avait emprisonné la mère et les sœurs de Limoëlan, après avoir perquisitionné chez elles, 32, rue Publicola, à Versailles. On les garda quelque temps prisonnières. On finit pourtant par les remettre en liberté, devant leur ignorance absolue et sincère des événements. Elles passaient, d'ailleurs, pour « idolâtrer le premier Consul et pour aller à Paris, quand il faisait beau temps, le voir passer la revue du quintidi [3] ».

1. Sur Limoëlan, lire le remarquable chapitre que lui consacre M. Lenôtre dans *Vieilles maisons, vieux papiers*, 3e série.
2. *Archives de la Préfecture de police.*
3. *Ibid.*

IX

PROCÈS DEVANT LE TRIBUNAL CRIMINEL.

C'est sous l'influence de l'affolement causé par l'attentat du 3 nivôse, et dans le temps que l'opinion unanime attribuait ce crime aux jacobins, que Ceracchi et ceux qu'on lui donnait pour complices comparurent devant le tribunal criminel.

Leur procès commença le 17 nivôse (7 janvier 1801), au matin.

Les magistrats avaient été soigneusement choisis[1]. Le citoyen Hémart présidait; il avait pour assesseurs les citoyens Selves, Bourguignon et Desmaisons (les mêmes qui devaient, plus tard, siéger au procès de Cadoudal); enfin, le

1. *Archives de la Préfecture de police*, 15 nivôse an IX : « Le ministre de la Justice prie le citoyen Gaultier-Biauzat de lui faire connaître les noms des juges qui siègent dans l'affaire Ceracchi-Abrial ».

citoyen Gérard, substitut du commissaire du gouvernement, occupait le siège du ministère public.

Hémart, ancien procureur au parlement de Paris, nommé président du tribunal criminel de la Seine après le 18 brumaire, était tout prêt à donner au gouvernement des gages de reconnaissance et de soumission. Nous le verrons conduire les débats avec une révoltante partialité. Bourguignon-Dumollard, né à Grenoble le 20 mars 1760, protégé de Gohier, avait été le prédécesseur de Fouché au ministère de la Police, du 23 juin au 20 juillet 1799. Nommé juge au tribunal criminel, puis au tribunal spécial, il était plus intelligent, plus instruit, plus éclairé que ses collègues ; mais son zèle ambitieux le poussait à suivre aveuglément les ordres du gouvernement. Desmaisons, beau-frère du médecin Corvisart et l'intime ami de Bourrienne, montrait plus d'indépendance. Il n'en allait pas de même pour Selves, ni pour le substitut André Gérard, moins scrupuleux que son chef hiérarchique, Gaultier-Biauzat.

Le ministre de la Justice s'était opposé à ce que Gaultier-Biauzat citât comme témoins les

quatre policiers, dont le rôle devait demeurer secret ou du moins fort mystérieux [1].

De sévères mesures étaient prises pour éviter un mouvement qu'on redoutait de la part « de l'Angleterre et des ennemis du gouvernement [2] ».

Les accusés comparaissaient définitivement au nombre de huit :

Demerville (Dominique), précédemment employé dans les bureaux de la Convention et dans les administrations militaires, actuellement sans état connu, demeurant 24, rue des Moulins ;

Ceracchi (Joseph), né à Rome, sculpteur, l'un des fondateurs de la république romaine en 1799, réfugié en France après le retour de l'autorité pontificale; demeurant hôtel de la Providence, 20, rue du Mail;

Aréna (Joseph), Corse, ancien adjudant-général, ancien député aux Cinq-Cents, chef de

1. Lettre de Gaultier-Biauzat, du 14 nivôse (*Archives de la Préfecture de police*).

2. Audience du 17 nivôse, an IX. Rapport d'un officier de paix qui se plaint, en terminant, que la cour du tribunal était encombrée de voitures, beaucoup plus que lors des autres procès importants; et il ajoute : « Le tout est sans réflexion, malgré que je pense que l'Angleterre et les ennemis du gouvernement y aient leurs agents ». (*Archives de la Préfecture de police*).

brigade de gendarmerie démissionnaire; demeurant, 938, rue des Petits-Champs;

Topino-Lebrun (François-Jean-Baptiste), de Marseille; peintre d'histoire, élève de David; ancien juré au tribunal criminel révolutionnaire; demeurant rue du Pot-de-Fer-Germain, aux ci-devant Jésuites, près le séminaire Saint-Sulpice;

Diana (Joseph), ancien notaire, également réfugié italien; demeurant hôtel de Picardie, Barrière des Sergents;

Fumey (Madeleine-Charlotte-Claudine-Louise), ancienne institutrice, ancienne demoiselle de boutique, actuellement sans état connu; demeurant chez Demerville, dont elle se dit cousine;

Daiteg (Arnaud), sculpteur, 292, rue des Fossés-Saint-Jacques;

Lavigne (Denis), négociant, 96, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

Ils avaient pour défenseurs : Dommanget, Guichard et Cotterel, et pour avoué Simon.

L'acte d'accusation repose tout entier sur la dénonciation de Harel et de Lefebvre, sur le rapport verbal des quatre policiers, qu'on ne désigne pas, bien entendu, et dont on se borne à dire : *Les quatre hommes demandés à Harel par Demer-*

ville lui avaient été fournis, sans ajouter comment ils l'avaient été, ni qui ils étaient; il repose, enfin, sur les aveux des prévenus, — aveux dont nous connaissons la valeur, — sans qu'il soit aucunement question de leurs rétractations. Il ne contient rien qui doive retenir notre attention, sauf pourtant cette phrase que nous noterons, parce qu'elle prépare évidemment les réquisitions finales sur l'application de l'article 612 du Code des Délits et des Peines : *Les ennemis du gouvernement avaient formé le complot de le renverser*; *ils se persuadèrent aisément que le plus sûr moyen d'effectuer ce projet était de frapper de mort le premier Consul*. Enfin, — allusion à l'affaire Chevalier et à la compagnie de tyrannicides, dont il sera question au cours du procès, — le directeur du jury « observe qu'il résulte aussi de l'instruction que, postérieurement au 18 vendémiaire, l'on a tenté d'exécuter d'une autre manière les projets tramés contre le premier Consul, à l'aide d'une machine remplie de poudre, qui devait faire une explosion terrible à l'instant où il passerait dans la rue où elle serait placée, et elle fut découverte avant l'exécution de ce projet. »

Après le réquisitoire du substitut Gérard, para-

phrase de l'acte d'accusation, on passe à l'audition du premier témoin : le dénonciateur et agent provocateur Jacques Harel, capitaine à la suite de la 45e demi-brigade, qui avait déjà touché le prix de sa délation. Il avait reçu une première fois six cents francs. Le 14 nivôse, — trois jours avant la comparution de ses victimes devant le tribunal criminel, — on lui accordait même somme, qu'il avait sollicitée « pour subvenir aux frais de son équipement de chef de bataillon[1] ». Cette démarche prouve qu'il avait, en outre, obtenu de l'avancement. Son rôle complaisant à l'égard de la police dut lui valoir d'autres avantages encore qui lui permirent de quitter la modeste rue de la Vierge, dans le quartier du Gros-Caillous et la boutique où Mme Harel tenait commerce d'épicerie et de vin, pour la rue Saint-Nicaise, infiniment plus élégante et digne de sa nouvelle fortune.

Contre toute vraisemblance, Harel prétend que, dès la seconde visite qu'il rendit à Demerville, celui-ci le mit au fait du complot et déclara même

1. *Archives nationales*, F7, 6 267. Ce Harel est-il le même qui fut nommé plus tard gouverneur de la forteresse de Vincennes et s'attribua la redingote et la montre du duc d'Enghien? Nous n'avons pu, nulle part, en trouver confirmation.

que Fouché en personne dirigeait les conjurés[1]. Nous ne reviendrons pas sur le récit de ses relations avec les conspirateurs, de ses confidences à Lefebvre, de l'emploi de son temps pendant la journée du 18 vendémiaire. Nous avons signalé déjà les contradictions flagrantes entre sa déposition et celle de Lefebvre. Chose singulière, chaque fois que le délateur se trouve, par hasard, en concurrence avec un autre témoin, leurs récits ne concordent point.

1. « Alors, dépose Harel, je lui fis la question : « Qui sont ceux « qui sont à la tête du complot ? » Le premier qu'il me cita fut le ministre de la police générale. Il me dit que le ministre de la police générale était à la tête du complot. — « Quelles « preuves m'en donneriez-vous? » Il me dit : « Je vais vous « en donner une preuve : tous les citoyens qui arrivent à Paris « des départements, le ministre de la police nous en fait part « tous les jours et nous l'écrit. En voilà une preuve, c'est que, « voyez-vous, il y a quinze jours que le coup devait se porter; « le ministre de la police générale étant instruit, nous fit dire « que la poire n'était pas assez mûre, qu'il n'était point temps « de porter le coup, sans quoi cela serait déjà fait. » Voilà ce que dit le citoyen Demerville alors. Il ajouta : « J'ai encore « une autre preuve que ce complot était bien tramé : il y a « le citoyen Rossignol, le travailleur des faubourgs Antoine et « Marceau, qui dernièrement a été dans un endroit où il a dit « quelques propos, et il fut arrêté; aussitôt que le ministre de « la police a su qu'il était de notre complot, il l'a fait mettre « en liberté lui et ses amis. » — Il cita un jeune homme arrivant de Bordeaux pour faire du mouvement. « Il a été dans « une maison publique, a tenu des propos, a été arrêté et em- « prisonné; le ministre de la police générale l'a fait mettre sur- « le-champ en liberté. » D'après cela, il me proposa de lui trouver quatre hommes. » (*Procès*).

Ainsi, Lefebvre déclare, — et il est d'accord sur ce point avec les accusés, — que la dernière visite de Harel à Demerville eut lieu le 18 au matin. Nous avons prouvé, en nous référant au procès-verbal des quatre policiers, que Harel s'était absenté trop peu de temps, à deux heures, pendant que ses quatre hommes l'attendaient, pour pouvoir se rendre chez Demerville. Néanmoins, sur une question précise du président[1], il maintient sa déclaration.

Autre contradiction, beaucoup plus grave : Harel, dans sa dénonciation, accuse formellement Aréna d'avoir procuré les poignards à Demerville. A l'audience, il persiste dans son affirmation; mais pour la rétracter presque aussitôt, devant les objections très nettes d'Aréna :

D. — Demerville a-t-il parlé d'Aréna?

R. — Oui.

D. — Que vous a-t-il dit à l'égard d'Aréna?

1. D. « Le 18 vendémiaire, n'avez-vous pas été, vers les deux heures de relevée, chez l'accusé Demerville? — R. Oui, citoyen président. — D. Avez-vous trouvé Demerville chez lui? — Il était chez lui. — D. Ceracchi y était-il? — R. Il s'y est trouvé. C'était précisément à l'instant où Ceracchi devait remettre une somme plus suffisante. Il dit qu'il avait des effets que le général Bernadotte avait remis au Trésor et qu'on n'avait point touchés. Voilà ce que dit Ceracchi. » (*Procès*).

R. — Il m'a dit à l'égard d'Aréna que c'était Aréna qui donnait de l'argent et même *que c'était Aréna qui s'était spécialement chargé de faire avoir les poignards.* Voilà ce que me dit bien l'accusé Demerville.

D. — Avez-vous entendu dire *quelle était la personne qui avait procuré les poignards à Demerville?*

R. — *On ne m'en a jamais rien dit.*

Plus loin, comme Aréna proteste contre la déposition de Harel, le président déclare : « Le citoyen Harel n'a pas parlé de vous » ; puis, interpellant Harel :

— Demerville, dans les conversations, *vous a-t-il parlé d'Aréna?*

Harel. — *Je ne me le rappelle pas bien.*

Topino. — Il l'a déclaré auparavant.

Aréna. — J'observerai aux citoyens jurés qu'ils doivent avoir entendu tout à l'heure le citoyen Harel... dire que Demerville lui avait parlé de moi; que c'était moi, Aréna, qui remettais de l'argent...

Harel. — *Si je l'ai dit, je me suis trompé.*

Enfin, toujours à propos des poignards, Harel se dément encore une fois. Le président lui

demande : « Reconnaissez-vous les pistolets, *les poignards*? » Et il se hâte de répondre : « Certainement, je les reconnais bien, *puisque je les ai achetés. Voilà le reçu des marchands.* »

Pour effacer le mauvais effet de ces aveux, le président pose bien vite au témoin une question qui ne se rapporte plus aux poignards : il lui demande à quel endroit de l'Opéra Diana se trouvait placé lors de son arrestation; et voyez comme la réponse de Harel est embarrassée :

« Il était à l'endroit où il fut arrêté. Je l'ai vu rôder à l'entour de la place, à la gauche de la loge, à la gauche du parterre, à droite, faisant face à la loge du premier Consul, lorsqu'il fut arrêté. »

C'est ensuite le tour de Demerville de s'expliquer :

D. — Accusé Demerville, qu'avez-vous à répondre à la déclaration du citoyen Harel?

R. — Citoyen, je demande que vous interrogiez cet homme pour déclarer s'il n'est point mouchard à la police.

D. — D'abord ce citoyen n'a jamais été attaché à la police; mais ce n'est point de cela qu'il s'agit. Le citoyen Harel a fait une déclaration; je vous demande ce que vous avez à répondre à sa décla-

ration, et vous devez commencer par y répondre. »

Demerville nie les faits rapportés par Harel, qu'il accuse d'avoir tenu de mauvais propos contre le premier Consul, d'avoir dit, notamment, dans une chambre voisine de celle où il était couché, « que Bonaparte était un scélérat, un coquin, qui périrait de sa main, parce qu'il faisait le malheur de la France ».

A cela, Harel répond « qu'il n'a jamais rien pu dire devant personne chez Demerville, car il ne parlait jamais devant personne et c'est seulement les derniers jours qu'il a vu Ceracchi ».

« Eh! quoi, proteste Demerville, c'est donc sur cet unique témoignage qu'est basée l'accusation? Pourquoi ne tient-on pas compte des protestations de ceux qui fréquentaient chez moi, et qui n'ont jamais entendu aucun propos relatif à une conspiration? » Harel a réponse à tout : « Lorsque vous m'avez tenu les propos, déclare-t-il, il n'y avait que vous et Ceracchi. » Bon. Ce n'est donc pas lors de sa seconde visite à Demerville que ces confidences ont eu lieu, puisque Harel vient de dire qu'il a vu Ceracchi seulement les derniers jours? Nouvelle contradiction. Il poursuit : « Différentes fois, j'ai trouvé beaucoup de

monde. On avait le soin de passer dans le cabinet de l'autre côté; jamais vous ne m'avez rien dit devant ces personnes.... D'ailleurs, ajoute Harel, *tous ceux que vous citez pour vous sont aussi fautifs que vous*; *ils étaient dans ce complot.* »

On pensera peut-être que le président dut alors intervenir, imposer silence à cet étrange témoin, qui continuait son rôle de délateur et affirmait la culpabilité de gens qui n'étaient encore que prévenus? Nullement. Le président Hémart se montra, dans cette affaire, d'une extraordinaire partialité; à tel point que, Demerville ayant pris quelques notes pendant la déposition de Harel, il l'empêcha de s'en servir, ce qui souleva même un incident d'audience.

En effet, l'avocat de Demerville, M[e] Dommanget, protesta violemment; il invoqua l'exemple du Tribunal révolutionnaire, où l'on n'avait guère de respect pour les droits des accusés; mais où, néanmoins, Fouquier-Tinville n'avait jamais interdit à aucun de ces malheureux de prendre des notes, ni d'y avoir recours pour sa défense.

Cette comparaison déplut au citoyen Hémart, qui rappela l'avocat au respect du tribunal, tandis

que le substitut Gérard menaçait de prendre des réquisitions.

Le calme rétabli, le président, craignant que les contradictions de Harel n'eussent produit sur le jury une impression défavorable, fit donner lecture de l'interrogatoire de Demerville, du 20 vendémiaire, et de sa « déclaration spontanée » du 21. Ce fut l'occasion, pour Demerville, de dévoiler enfin publiquement les mauvais traitements dont il avait été victime de la part de l'interrogateur Bertrand :

« Citoyens jurés, le ministère de la justice est trop respectable pour que je puisse croire que les rapports corrupteurs de la police puissent être ici une pièce à charge contre les accusés ... *Lorsqu'on a voulu me faire faire les réponses qui avaient été dictées par mon interrogateur lui-même*, lorsque j'ai voulu faire quelques observations, il me dit : « Ce procès ne peut aller en règle. Dans le cas où « vous signeriez quelque chose qui fût contre vous, « je puis vous garantir la protection du premier « Consul. » J'étais tellement malade par suite du poison, que deux agents de la police furent obligés de me prendre par-dessous les bras et de venir me promener dans la cour de la préfecture. Si

j'avais eu la tête à moi, si mon interrogateur ne m'avait pas fait signer de force toutes ces déclarations qu'il a faites lui-même, je m'y serais refusé : les rapports sont l'effet de la violence et de la mauvaise foi de mon interrogateur... un nommé Bertrand, que je connaissais pour un terrible révolutionnaire. Pendant que je me débattais, il écrivait toujours, malgré mes réclamations. Il me disait : « Vous êtes encore trop heureux de n'être pas fusillé ».

D. — Vous voulez donc détruire sur votre interrogatoire ce que vous avez avoué? Mais dans cette déclaration spontanée....

R. — *C'est celle dont je veux parler.*

Le président n'insiste pas. Il passe à l'interrogatoire de Ceracchi.

Celui-ci déclare : « Tout ce qu'a dit le citoyen Harel contre moi est absolument faux »; il proteste contre ses interrogatoires, dont on donne lecture; il se plaint d'avoir été l'objet de mauvais traitements, et comme il ne spécifie pas, comme il hésite, par une sorte de pudeur, à donner des détails sur les souffrances qu'il eut à subir, Aréna vient à son secours et s'écrie : « *On l'a mis tout nu pour le forcer à dire quelque chose contre moi* ».



Tout à l'heure, le même Aréna demandera qu'on donne connaissance aux jurés des rétractions de Demerville et Ceracchi devant le directeur du jury d'accusation. Disons tout de suite, d'ailleurs, qu'il ne sera point fait droit à sa requête.

Aréna, lui aussi, avait été en but aux menaces de Bertrand; mais on se souvient qu'il ne s'était point laissé intimider. Devant le tribunal, il montre la même énergie. De la déposition de Harel contre lui, il ne reste plus rien, quand il a forcé Harel à avouer, comme nous l'avons vu plus haut, que Demerville ne lui a jamais parlé d'Aréna. Il ne subsiste que les interrogatoires de Ceracchi et de Demerville, qui le chargent, sans doute; mais Ceracchi s'est rétracté devant le directeur du jury d'accusation; quant à Demerville, confronté avec Aréna, il n'a su que répéter : « Vous m'avez fait signer ce que vous avez voulu : faites-moi fusiller ».

Les interrogatoires de Demerville abondent, d'ailleurs, en contradictions et en invraisemblances, qu'Aréna souligne habilement : « Il est dit que Salicetti, que je n'ai pas vu depuis dix-huit mois, Choudieu, Masséna, et plusieurs

autres devaient être membres du nouveau gouvernement. Personne n'a dit que je devais avoir une récompense dans cette prétendue conspiration.... On ne l'a pas crue, cette déclaration, pour ce qui concerne ces gens-là; mais on l'a crue par rapport à moi. Je vous demande s'il n'y a pas ici une prévention contre moi? *Quelle est cette main puissante qui me poursuit?* »

Un juré, désireux de s'éclairer, demande alors que lecture soit donnée des interrogatoires d'Aréna; mais ces interrogatoires ne contiennent aucune réponse qui vienne à la charge du prévenu; aussi le président oppose-t-il cette fin de non-recevoir :

« Je ne vous présente les interrogatoires qu'autant qu'il y a contradiction. »

Topino-Lebrun, lui, n'eut pas à se plaindre de violences, pour ce motif qu'arrêté seulement en brumaire, alors que le dossier de l'affaire se trouvait aux mains du commissaire du gouvernement, Gaultier-Biauzat, il fut directement traduit devant celui-ci, après uu court interrogatoire de Dubois.

On ne pouvait invoquer contre lui que le fait d'avoir été nommé dans les réponses de Ceracchi,

— réponses que Ceracchi rétracta devant le directeur du jury d'accusation. Il semble bien que Topino ne se crut pas gravement compromis. Ses réponses aux questions, d'ailleurs peu nombreuses, du président donnent cette impression. Il se borne à réclamer, — sans en donner les motifs, ni sans qu'on les devine, puisqu'il n'est nullement question de lui dans la déposition de Harel, — la comparution de la femme Harel à la barre du tribunal.

Jusqu'à la dernière audience, on parut le considérer plutôt comme un comparse que comme un acteur principal, dans le drame qui se déroulait devant le jury. Mais il avait contre lui d'avoir été juré au Tribunal révolutionnaire et, malgré le témoignage éclatant de Chauveau-Lagarde, en faveur de son « humanité », c'était un crime impardonnable, dans le moment qu'on imputait aux jacobins l'attentat du 3 nivôse.

Passons sur les interrogatoires de Daiteg, de Lavigne et de Madeleine Fumey, à qui, très évidemment, son cousin Demerville ne contait point ses affaires, bien qu'ils demeurassent ensemble depuis cinq ans passés. Elle a vu Ceracchi venir plusieurs fois, rue des Moulins, et Harel fort sou

vent. Daiteg s'en tient à l'histoire de ses trois petits couteaux, achetés pour Mlle Fumey, et qui furent la cause indirecte de son arrestation. Lavigne est un M. Prudhomme falot, tout fier de son titre de négociant sans comptoir et des misérables affaires qu'il traite encore, par hasard. C'est à peine si Bertrand a pris la peine d'interroger ces trois personnages. Il n'a pas jugé à propos de les malmener.

Par contre, Diana a subi les violences de l'interrogateur. Il était de bonne prise. Rappelons-nous : on l'avait arrêté au foyer de l'Opéra, — sans arme, à la vérité; — mais en même temps que Ceracchi, dont il l'était l'ami, et Harel le désignait comme devant porter le coup. Heureusement pour lui, Diana parlait à peine le français et l'entendait encore plus mal. On avait dû, pour l'interroger, recourir aux offices de l'interprète Villette. Ç'avait été, pour Bertrand, un témoin gênant, qui n'aurait point permis qu'on forçât son client de signer des réponses contrefaites. D'ailleurs, Villette, à l'audience du 18 nivôse, au matin, déposait « que l'interrogateur Bertrand, de la police, avait menacé Diana de la fusillade s'il ne dénonçait pas les coupables ».

Les charges étaient bien minces contre Diana;

aussi, dans son résumé de l'affaire[1], le président Hémart s'ingéniera-t-il à prouver d'abord que le fait, pour un assassin présumé, de n'être pas armé, n'implique en rien l'innocence de ses desseins; ensuite que Diana, par le seul fait d'avoir dépensé sept francs pour assister à la représentation de l'Opéra de Porta, alors qu'il n'avait pour toute ressource que les trente-cinq sous par jour octroyés aux réfugiés italiens par un gouvernement généreux, que Diana, dis-je, imprévoyant et prodigue, a suffisamment établi par là sa culpabilité :

« A la vérité, déclare le président, on n'a trouvé Diana porteur d'aucun poignard et c'est un moyen dont on a voulu tirer un grand avantage. Mais, citoyens jurés, un homme qui médite un grand crime prend sans doute toutes ses précautions pour n'être pas connu; il prend toutes les mesures possibles pour faire disparaître l'arme meurtrière dans le cas où il viendrait à être arrêté; peut-être, d'ailleurs, a-t-on mis trop de précipitation dans cette arrestation. Mais enfin, le fait qu'il n'a pas été trouvé d'armes sur Ceracchi et Diana ne détruit pas la déclaration de Ceracchi, ni celle

1. *Procès.* Audience du 19 nivôse, matin.

du citoyen Harel, que Diana était celui qui devait porter le premier coup au Consul; et quand vous réunirez à cette circonstance le fait que je vous ai déjà fait remarquer, que cet homme n'avait pour revenu que trente-six sous par jour, qu'il avait emprunté deux jours auparavant douze francs, qu'il en avait dépensé sept et qu'il s'est trouvé porteur d'une somme de quarante francs, vous verrez si tout ne se réunit pas pour établir la culpabilité de l'accusé Diana. »

Que voilà donc des raisonnements subtils! Sans doute, « un homme qui médite un grand crime prend toutes ses précautions pour n'être pas connu »; mais ces précautions, les poussera-t-il jusqu'à ne pas même se munir de l'arme quelconque nécessaire à l'accomplissement de l'acte qu'il médite? Si oui, comment reconnaîtrez-vous en lui un assassin? Enfin, si Diana se chargeait de « porter le coup », pourquoi Demerville aurait-il prié Harel de lui procurer quatre hommes dont le rôle devait être précisément le même.

Nous ne reviendrons pas sur la manière dont les accusés employèrent leur temps pendant la journée et la soirée du 18 vendémiaire. Nous en avons parlé déjà longuement.

Après la déposition de Lannes, qui visita, le 18 vendémiaire, la salle de l'Opéra, sans découvrir aucun rassemblement suspect, et qui conclut : « Si j'avais cru ces individus capables de ce crime, il y aurait eu assez d'un invalide avec une jambe de bois pour les mettre à la raison » ; après celle de Laborde, qui confirme que Ceracchi, au moment où il l'arrêta, n'était point armé, on entend Raymond de Barennes, phraseur et poltron, dont le personnage demeure obscur et sournois. Il détaille son intervention avec la prolixité de quelqu'un qui vient d'échapper à un danger et s'en trouve encore étourdi. Au fait, avait-on réellement songé à l'impliquer dans le complot, ou voulait-on seulement, en ayant l'air de le soupçonner, donner le change à Demerville sur ses intentions? La vérité n'est guère facile à démêler; sa recherche n'offre pas non plus beaucoup d'intérêt. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est assez vraisemblable que Barennes connut le rôle de Harel et de Lefebvre, lesquels ne se montraient pas extrêmement discrets[1], et qu'il fut leur

1. Ils avaient mis, notamment, au fait de la conspiration les citoyens Serva et Pouthier. Ceux-ci le déclarent dans leur déposition. (*Procès*, audience du 17 nivôse au soir.)

complice, soit délibérément, soit par crainte d'être lui-même compromis.

L'audience du 17 nivôse, après midi, fut consacrée presque exclusivement à la compagnie de tyrannicides dont il n'est fait aucune mention dans l'acte d'accusation, sans doute pour ce motif que Gaultier-Biauzat, refusant d'en reconnaître l'existence, avait détruit le savant amalgame composé par Dubois.

Le président Hémart prétendit qu'il existait une compagnie de tyrannicides formée par Demerville pour comploter contre le premier Consul, et dont faisaient partie : Aréna, Ceracchi, Desforges, Toulotte, Gombault-Lachaize, Pépin-Degrouhette, Jumillard, Laignelot, Millières[1]. Ces individus, dans le courant de vendémiaire, se seraient réunis chez Demerville. Or, Demerville était alors malade, comme le prouvaient les certificats délivrés par ses médecins ; il ne connaissait aucun des soi-disant membres de ce comité, sauf Aréna et Ceracchi. Ceracchi, de son côté, ne les avait même jamais entendu nommer. Interrogé à son tour, Aréna affirma n'avoir jamais vu Desforges, ni

1. Tous furent déportés. V. *suprà*.

entendu parler de lui. Il avait connu Gombault-Lachaize à l'armée d'Italie. Gombault-Lachaize y tenait l'emploi de secrétaire du représentant du peuple et Aréna, en sa qualité d'adjudant général, avait affaire à lui; mais depuis cette époque, il ne l'avait point revu, et défiait qu'on prouvât le contraire, et encore moins qu'il se fût trouvé dans aucun comité.

D. — Cependant, il paraît que vous avez dîné....

R. — Jamais.

D. — Avec Gombault-Lachaize, rue de l'Arbre-Sec, maison d'un perruquier[1]. C'est une question que je vous fais.

R. — Je défie qu'aucun témoin dise que je me suis trouvé dans une réunion.

D. — Il paraît cependant que vous connaissez beaucoup Desforges, et qu'au moment de ce dîner, rue de l'Arbre-Sec, maison d'un perruquier, Desforges demanda si on avait des nouvelles. Vous répondîtes : « Il est parti, on espère qu'il ne reviendra jamais à Paris ». C'était dans le moment où le premier Consul partit pour l'armée d'Italie.

1. Dans le rapport de police relatif à cette réunion, il n'est nullement question d'Aréna. (*Archives nationales*, F[7], 6267.)

R. — Il me semble que, *d'après tous ces renseignements que vous a donnés un homme secret de la police*, *le tribunal* aurait dû prendre des renseignements positifs, *aurait dû faire venir des témoins pour déclarer cela*.

D. — Répondez à la question.

R. — Je vais y répondre. Je dis que je n'ai jamais connu ces gens-là, que cela est de toute fausseté.

D. — Cependant, Desforges vous demanda si on avait des nouvelles, et vous fîtes la réponse que je viens de vous rappeler. « Mais nous sommes prêts, » dit Desforges. Vous avez répondu : « Rien n'est changé; au moment où on apprendra sa mort, on feindra de proclamer Louis XVIII, et on arborera le drapeau et la cocarde blanche pour avoir les royalistes imbéciles, pendant qu'on s'emparera de ceux bien connus. Le carnage durera quarante-huit heures, et on permettra le pillage aux troupes, pour punir les marchands de Paris d'avoir fait guillotiner Robespierre. »

La tactique du président Hémart était habile; elle ne pouvait manquer de réussir. Les charges relevées jusque-là contre Aréna étaient à peu

près nulles, puisque Harel s'était rétracté; le voilà maintenant gravement compromis, aux yeux des jurés. Ceux-ci, en effet, étaient des bourgeois, conservateurs par définition. Rien ne les pouvait toucher davantage que ces projets prêtés à Aréna, et corroborés de circonstances précises, d'avoir voulu les égorger, piller leurs magasins. Et quelle adresse, d'évoquer en outre le nom maudit de Robespierre! Aréna pourrait se défendre, protester qu'il n'avait assisté à aucune réunion, qu'il ne connaissait point Robespierre, « qu'on savait bien qu'on ne pouvait pas le prouver, qu'on ne faisait que jeter cela dans l'opinion; que *le préfet de police avait besoin qu'on ne crût pas qu'il l'avait persécuté* », il existerait désormais contre lui, dans l'esprit des jurés, une lourde prévention, qu'ils pourraient mûrir tout à loisir, car l'audience était suspendue et renvoyée au lendemain.

Le 18 nivôse, au matin, commença le défilé des témoins à décharge.

Le peintre David déclara ne connaître Ceracchi et Topino-Lebrun que comme artistes. Il désirait, évidemment, ne se point compromettre.

La femme Latour, portière de la maison qu'oc-

cupait Aréna, déposa qu'il était rentré à sept heures, dans la soirée du 18 vendémiaire, et n'était plus sorti; bien qu'Ornano eût prétendu l'avoir aperçu au foyer de l'Opéra pendant le second acte des *Horaces*. A ce propos, il est assez curieux de remarquer combien de gens se promenaient au foyer, ce soir-là, au lieu d'écouter la musique de Porta.

La femme Gotreau déclara que Topino-Lebrun s'étant fait attendre, les élèves de David avaient disposé du billet qu'ils lui destinaient, le jour de la première représentation des *Horaces*.

Après le réquisitoire du substitut, le président appela à la tribune[1] Me Dommanget, défenseur de Demerville et de Ceracchi. L'avocat discuta l'accusation, représenta Harel comme excité par un désir personnel d'avancement et démontra que les témoins n'avaient fait autre chose que se livrer à des interprétations.

Me Guichard plaida ensuite pour Joseph Aréna. Il traita Harel sans ménagement. « Le langage

1. Les avocats, au lieu de plaider de leur banc, prenaient place tour à tour dans une véritable tribune élevée à cet effet, lors de la réorganisation de la justice par la Constituante qui, vraisemblablement, emprunta cette idée aux nombreux clubs qui fonctionnaient alors.

de Harel, dit-il, et ses manières montrent assez quelles peuvent être son éducation, son origine. » Il le présenta comme un gueux, habitant d'abord un taudis, rue de la Vierge, puis, subitement enrichi, semblait-il, après sa dénonciation, venant demeurer rue Nicaise dans un appartement fort décent et commodément meublé. Quelle était la cause de cette rapide fortune, on le devinait.

L'avocat se demandait encore comment on aurait pu admettre que, dès la seconde visite de Harel, Demerville, — qui d'ailleurs était alors fort malade, comme pouvaient en témoigner ses médecins, — eût été assez imprudent et naïf pour lui confier des projets de conspiration, en admettant même qu'ils eussent réellement existé, et pour, le lendemain, le charger de lui procurer quatre hommes. Cela seul suffisait à prouver la fausseté des déclarations de Harel.

Il faut dire ici que la tâche des avocats, dans ces affaires « plus politiques que judiciaires », selon le mot d'un des magistrats, était extrêmement ingrate. Certains d'avance de ne pouvoir sauver la tête de leurs clients, leur rôle se bornait à tâcher de faire éclater leur innocence aux yeux du public. Ils se voyaient exposés à la mal-

veillance du président, qui les traitait en ennemis, presque en suspects et, au moindre écart de langage, leur retirait la parole en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Leurs plaidoyers étaient défigurés, leurs arguments en faveur des accusés tournés en ridicule dans les rapports des agents de police, et mutilés dans les journaux. A propos de la plaidoirie de Cotterel pour Diana, Daiteg et Lavigne, un agent de police écrivait : « Il se livre à des déclamations si ridicules qu'elles excitent les moqueries et les rires bruyants du public, que le président le rappelle plusieurs fois à l'intérêt de ses clients et que Diana lui retire le soin de sa défense pour la confier à Me Dommanget[1] ».

Lors du procès de Moreau et Cadoudal, le même Cotterel, défenseur de Lajolais et de Roger, fut un de ceux qui provoquèrent plus particulièrement la colère du président et du procureur. Il se vit retirer la parole, avant d'avoir terminé aucun de ses deux plaidoyers.

Le 19 nivôse, vers onze heures, bien que le jury n'eût pas encore été appelé à donner son avis, cinquante gendarmes étaient requis « pour le

1. *Archives de la Préfecture de police.*

transfèrement des condamnés ». A onze heures et demie, le tribunal se retirait en chambre du conseil, pour délibérer sur les questions à poser au jury, avant le résumé du président. Les portes étaient fermées, des sentinelles apostées pour empêcher d'entrer.

Au moment où le président commençait la lecture des questions, les clochettes sonnèrent pour annoncer la descente des accusés[1].

Le jury entra en délibération à deux heures et demie après-midi; il rapportait, à dix heures du soir, cette déclaration unanime :

« Il est constant qu'il a existé, dans le mois de vendémiaire, un complot tendant au meurtre du premier Consul;

« Les accusés Demerville, Ceracchi, Aréna et Topino-Lebrun sont convaincus d'avoir pris part à ce complot;

« Les accusés Diana, Fumey, Daiteg et Lavigne ne sont pas convaincus d'avoir pris part à ce complot;

« Il a été distribué des armes pour l'exécution de ce complot;

1. Notes de Gaultier-Biauzat, *Archives de la Préfecture de police.*

« Les accusés Ceracchi et Aréna se sont rendus, le 18 vendémiaire, au théâtre des Arts, pour l'exécution de ce complot;

« L'accusé Diana s'est rendu au théâtre des Arts; mais il ne s'y est pas rendu pour l'exécution de ce complot. »

Ce verdict entraînait l'acquittement de Madeleine Fumey, Diana, Daiteg et Lavigne. En conséquence, le président prononça la formule d'usage : « Vous êtes tous les quatre acquittés de l'accusation intentée contre vous, et serez sur-le-champ mis en liberté », mais il y ajoutait tout aussitôt cette réserve sournoise : « Il est néanmoins sursis pendant vingt-quatre heures à l'exécution du présent jugement »; — réserve dont nous connaîtrons bientôt les motifs.

On introduisit ensuite les autres accusés, et le président leur donna lecture des réponses du jury; puis le substitut Gérard prit la parole sur l'application de la loi et requit la peine de mort, conformément à l'article 612 du Code des Délits et des Peines, « *attendu que ce complot tendait à troubler la république par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime* ».

C'était la manœuvre préconisée par le ministre de la Justice, Abrial, et combattue par Gaultier-Biauzat : ne poser de questions au jury que sur le seul fait d'assassinat du premier Consul et conclure de là qu'il y avait eu attentat contre le gouvernement et, par conséquent, appliquer les peines sans autre avis des jurés.

Les avocats protestèrent violemment contre l'illégalité d'un tel système; mais leurs conclusions furent rejetées : « Attendu, déclarait l'arrêt, que les fonctions du jury sont essentiellement distinctes de celles du tribunal criminel; que c'est au jury qu'il appartient de décider si le fait relatif à l'acte d'accusation est constant; mais que c'est au tribunal à fixer le caractère du fait, et à juger si tel fait tend à troubler la république ».

La peine de mort fut prononcée contre Demerville, Ceracchi, Aréna et Topino-Lebrun.

La loi leur accordait trois jours pour se pourvoir en cassation.

X

LES ACQUITTÉS. — LE POURVOI. — EXÉCUTION

Le tribunal avait ordonné qu'il fût sursis vingt-quatre heures à l'exécution du jugement, en ce qui concernait la mise en liberté de Madeleine Fumey, Diana, Daiteg et Lavigne.

Le lendemain, Abrial, ministre de la Justice, écrivait à Gaultier-Biauzat : « Je pense qu'à l'égard des acquittés, il ne faut point les relaxer jusqu'à nouvel ordre, pour que le gouvernement puisse prendre à leur égard les mesures de sûreté qu'il jugera convenables ». Le même jour arrivaient des instructions plus catégoriques du préfet de police : « Je vous requiers de ne mettre en liberté aucun des quatre individus, Daiteg, Lavigne, Diana, fille Fumey, acquittés hier par le tribunal. Vous les laisserez tous quatre à ma disposition[1]. »

1. *Archives de la Préfecture de police.*

Ils furent envoyés à la prison de Bicêtre et, probablement, soumis ensuite à la surveillance de la police.

Les condamnés se pourvurent en cassation.

La cour suprême employa trois audiences à l'examen de leur affaire (6, 8 et 9 pluviôse an IX — 26, 28 et 29 janvier 1801), et rejeta leur pourvoi. Le contraire eût été surprenant.

Le lendemain, 10 pluviôse, se trouvant être un décadi, jour férié, le zélé Gaultier-Biauzat, aussitôt le jugement rendu, s'empressait de demander des instructions à Fouché : devait-il faire exécuter les condamnés sans souci du décadi, selon l'exemple donné par la commission militaire le 30 nivôse? Fouché répondit : « Les pièces vous seront envoyées aujourd'hui; mais la loi sur les décadis doit être observée[1] ».

L'exécution fut donc fixée au primidi 11 pluviôse (31 janvier).

Il était dit que cette affaire, grâce aux étranges agissements de la police, demeurerait irrégulière et mystérieuse jusqu'à l'instant de son dénouement.

1. *Archives de la préfecture de police.*

Le matin du 11 pluviôse, en effet, Demerville se déclara prêt à faire des révélations. Le concierge de la prison fit aussitôt prévenir Dubois. Celui-ci, jugeant superflu de se déranger en personne, adressa ce simple billet à un officier de paix de service à la maison de justice : « Il paraît que les condamnés ont des révélations à faire; voyez-les donc, puisque vous êtes sur place ». Mais Demerville refusa de parler, sinon en présence de Fouché, ainsi que l'atteste cette note, sur la même feuille que le billet de Dubois : « N'ont rien voulu dire qu'en présence du ministre de la police[1] ».

Rien n'indique que Dubois ait averti Fouché : ne savaient-ils pas tous deux à quoi s'en tenir? Le préfet de police se contenta de rédiger après coup un procès-verbal, — dont nous n'avons pu trouver nulle part l'original signé de Demerville, — et qui fut publié à la suite des débats du procès. Il a toutes les apparences d'un faux :

« Nous, préfet de police, sur l'avis qui nous a été donné que les nommés Demerville, Ceracchi, Aréna et Topino-Lebrun, détenus à la maison de

1. *Archives de la Préfecture de police.*

justice comme condamnés à la peine capitale, avaient des révélations à faire, et à cet effet, demandaient à nous parler, nous nous sommes rendu à ladite maison, où étant, nous avons fait paraître le nommé Demerville, auquel nous avons demandé quelle révélation il avait à nous faire.

« Il a dit qu'il avait l'intention de ne faire aucune espèce de révélation s'il n'avait la garantie du premier Consul que la peine à laquelle il est condamné serait commuée en une simple déportation ; qu'il fait cette demande tant pour lui que pour ses co-condamnés.

« Sur quoi, nous, préfet de police, l'avons invité à nous faire toutes les révélations qui pourraient intéresser la sûreté du premier Consul et celle de l'État, lui promettant de les mettre à l'instant même sous les yeux du gouvernement, et que, jusqu'à ce qu'il en ait pris connaissance, il serait sursis à toute exécution. Et ledit Demerville nous ayant déclaré qu'il persistait dans les conditions imposées à son offre de révélations nous avons clos le présent procès-verbal, qu'il a signé, ainsi que nous, après que lecture lui en a été faite.

« *Signé* : D. DEMERVILLE, DUBOIS. »

« Et les trois autres condamnés nous ayant fait dire par le concierge qu'ils n'avaient aucune révélation ni déclaration à nous faire, nous nous sommes retiré.

« *Signé* : DUBOIS.

« Pour copie conforme :

« *Le secrétaire général adjoint* : BAUVE.

« Certifié conforme :

« *Le ministre de la Justice* : ABRIAL. »

L'exécution eut lieu à une heure et demie. Les journaux se bornent à la mentionner, sans entrer dans aucun détail. Le *Journal de Paris* nous apprend seulement que l'affluence des spectateurs était extraordinaire et que l'un des condamnés « affectait de rire en adressant la parole au compagnon près de qui il était placé ». Arrivés sur l'échafaud, ils saluèrent la foule; mais sans chercher à la haranguer. Les quatre têtes tombèrent, au milieu d'un profond silence.

La veille, vers dix heures et demie du soir, des individus avaient tenté de mettre le feu dans un magasin de menuiserie, situé à proximité du palais de justice et de la conciergerie, en glissant de

l'étoupe sous de vieilles planches. L'alarme fut aussitôt donnée et le commencement d'incendie éteint avant d'avoir eu le temps de s'allumer sérieusement; mais la police sut tirer parti de cette tentative, en répandant le bruit qu'elle avait eu pour but de provoquer un désordre dont on voulait profiter pour faire évader les condamnés [1].

Ainsi, la police de Fouché s'acharnait sur les quatre victimes que le triste personnage avait choisies pour servir son ambition. En les sacrifiant, il prouvait de façon péremptoire qu'on le calomniait en l'accusant de sympathie, fût-ce pour les jacobins. L'attentat du 3 nivôse, imputable aux royalistes, allait en même temps, fort à point, lui donner raison contre l'opinion de Bonaparte et de Talleyrand, enclins à méconnaître les rancunes, les haines monarchistes.

Fouché espérait ainsi affermir doublement son crédit qu'il sentait menacé. Ses ennemis, — il en en avait un grand nombre, et de très puissants, —

1. *Journal des Débats*, du 13 pluviôse an IX. — On lit, dans la *Gazette de France* du 12 pluviôse, après l'avis de l'exécution des quatre condamnés : « On nous a assuré que cette nuit, on avait tenté de mettre le feu à la conciergerie, où les condamnés avaient été transférés dans le jour ».

le desservaient auprès du premier Consul, en faisant valoir qu'il n'avait su ni prévoir, ni empêcher la terrible affaire de nivôse. Il se devinait menacé d'une disgrâce qu'il voulait parer à tout prix, mais qui l'atteignit néanmoins. Le ministère de la police fut supprimé le 14 septembre 1802.

Ce serait mal connaître Fouché que de supposer qu'il ait pu se résigner à cet échec. Sournoisement, il continua de nouer des intrigues et, dans le dessein de se prouver indispensable, il aurait alors, si nous en croyons Bourrienne et Fauriel, ourdi cette conspiration de Georges, où Moreau, rival de Bonaparte, se trouva compromis. Quoi qu'il en soit du rôle joué par le futur duc d'Otrante dans ce complot, il n'est pas inutile de rappeler que les douze malheureux condamnés à mort pour ce fait montèrent sur l'échafaud le 16 juin 1804; que, moins d'un mois après, le 16 juillet, le ministère de la police était rétabli, et que Fouché en redevenait le titulaire. Singulière coïncidence. Elles abondent dans la vie de ce lâche coquin.

APPENDICE

Procès-verbal des déclarations des agents Blondel, Charmont, Spycket jeune et Langlois fils.

(ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE)

Déclaration du citoyen Blondel.

Le 19 vendémiaire an IX, neuf heures du matin.

Est comparu le citoyen Nicolas Blondel, demeurant rue Thévenot, nº 68, division de Bonne-Nouvelle :

Lequel a déclaré que pour satisfaire à la demande à lui faite par le citoyen Dubois, préfet de police, de se transporter hier dans le bureau de la première division, à l'effet de se concerter ensemble sur une affaire majeure, et obtempérant à la dite demande, il s'y est rendu et là, en présence du citoyen préfet et du citoyen Bertrand, chef de la première division, des citoyens Charmont, Spycket jeune et Langlois fils, le citoyen préfet leur avait fait part qu'il existait un complot tendant à assassiner la personne du premier Consul de la République, dans le dit jour, à la sortie de

l'Opéra; que l'on le choisissait pour faire partie des trois sus-dénommés, à l'effet de se transporter sur-le-champ Jardin des Tuileries, allée des Orangers; que là, un particulier à lui désigné les approcherait; qu'ils suivraient en tous points ce qu'il leur dirait de faire; à quoi le comparant a déclaré y consentir, sous la réserve de ne point paraître dans aucune procédure qui pourrait avoir lieu contre les auteurs de ce complot.

De suite, le comparant, accompagné des citoyens Charmont, Spycket jeune et Langlois fils, s'est transporté, à une heure et demie de relevée, Jardin des Tuileries, allée des Orangers, où étant, en se promenant, deux individus les ont accostés[1] et qu'entre voix basse, l'un des deux à eux désignés leur demanda l'endroit d'eux connu où ils pourraient être parfaitement tranquilles; à quoi l'un des camarades du comparant dit à ce particulier : *suivez-moi*, et de suite, ils sont entrés tous les six chez un marchand de vin-traiteur, à droite avant d'entrer dans la rue de la Convention, ci-devant cul-de-sac Dauphin.

Qu'à ce moment, l'autre particulier non désigné est disparu; que celui désigné au comparant et à ses camarades (*Harel*) leur dit : *Faites apporter ce qu'il vous conviendra*; *sous un demi-quart d'heure je suis à vous*; que pendant ce temps, ils ont fait préparer à dîner.

1. « *Harel et Lefèvre ne sont pas nommés dans la déclaration des agents de police; mais la désignation qui en est faite concorde absolument avec les rapports faits par Harel et Lefèvre relativement aux quatre individus que ceux-ci déclarent avoir chargés du rôle simulé de conjurés.* » (Rapport de Gaultier-Biauzat à Cambacérès, 17 brumaire an IX. *Archives de la Préfecture de police.*)

Qu'au bout du temps, le particulier à eux désigné est revenu avec un paquet sous sa redingote bleue, qui fut pris par un des camarades du comparant, qui le mit derrière sa chaise en demandant si le dîner était prêt, et sur l'affirmation, il dit : *mangeons*.

Que dans le cours du dîner, ce même particulier à eux désigné leur fit part des motifs qui les réunissaient, que les conjurés devaient exécuter un grand crime le soir à l'Opéra, lors de la première représendes *Horaces*, dans la personne du premier Consul, soit en le poignardant, soit en lui tirant un coup de pistolet; que le trouble se mettant dans la salle, il y aurait facilité de s'évader; que pour cet effet et pour y parvenir, les individus convenus pour faire partie du crime seraient au nombre de onze, savoir, deux chefs et quatre conjurés; que l'individu désigné aurait aussi quatre conjurés de son côté; que deux des chefs seraient en haut de l'escalier au premier et que les autres se tiendraient en bas des premières marches et que par ce moyen on parviendrait à exécuter le crime projeté.

Qu'après différents pourparlers de cette affaire, l'un des camarades du comparant ouvrit la serviette qui enveloppait le paquet ci-dessus énoncé; qu'ils y trouvèrent, savoir, une espingole que le comparant représente, deux pistolets ordinaires de même forme, et un autre pistolet de fer fondu ayant un dard à ressort au bout, plus quatre poignards à manche de bois noirci d'environ 24 centimètres de long, que chacun d'eux prirent, observant que les dits poignards paraissaient n'être pas encore finis; que sur l'observation d'un des camarades du comparant qu'il fallait la poudre et le

plomb, le particulier à eux désigné leur répondit qu'il avait les balles, mais non la poudre, qu'il allait au rendez-vous pour l'avoir; observant encore le comparant que pour parvenir à l'exécution d'un tel crime les conjurés devraient lui faire passer et à ses camarades une somme pour les mettre à l'abri de toutes recherches, pour prouver aux complices des conjurés que le comparant et ses camarades feignaient d'être dans leur complot; qu'il fut convenu que le comparant passerait pour un ancien garde française, le citoyen Charmont pour un ancien tambour du dit corps et les citoyens Spycket jeune et Langlois pour des déchireurs de bateaux; qu'il fut en outre convenu que les habits dont ils étaient tout quatre revêtus auraient été achetés par le dit particulier pour chacun leur costume la somme de trente-six francs sous les piliers des halles.

Qu'après toutes ces observations, ce particulier sortit, étant alors environ trois heures après-midi; qu'il fut à peu près une demi-heure absent; que de retour, il tira de sa poche sous sa redingote une poire à poudre en carton et un cornet en papier blanc rempli de balles; que le dit particulier leur dit qu'il n'avait pu avoir réponse de la demande d'argent, attendu que les chefs du complot n'étaient point dans l'endroit d'où il venait, ce qui était cause qu'il ne pouvait répondre à leur demande; que d'ailleurs les conjurés étaient toujours consentants de donner soixante mille francs sitôt le crime consommé; que cependant il leur fit une observation qu'il croyait qu'il y avait un autre des conjurés chefs qui avait renoncé la veille à en être, mais qu'il n'en était pas certain.

Que cela fini, le particulier remit à deux des cama-

rades du comparant un écu de six francs, pour se réunir diversement dans le café établi sous la colonnade du théâtre des Arts et qu'il s'est en allé, leur observant qu'ils eussent soin de suivre tous les signaux qu'il leur ferait au dit café et que là, il leur ferait délivrer des billets d'entrée au spectacle, à l'effet d'être placés aux endroits convenus.

Que le comparant et ses camarades, après avoir chargé les armes chez le marchand de vin, le dîner payé par le particulier, se sont rendus au café indiqué, où étant, après environ une heure de temps, le particulier étant aussi sorti, que l'un des camarades du comparant l'avait aussi suivi et qu'il fut rapporté au comparant que ce particulier était en peine de ne point voir arriver les deux chefs; qu'après différents tours, il fut décidé qu'il serait pris deux billets, dont un pour le particulier et un pour l'un d'eux quatre, à l'effet de s'introduire dans la salle pour s'assurer si les chefs y étaient ou non; que deux d'entre eux resteraient constamment à la porte d'entrée *extra*, afin d'être prêts à entrer sitôt qu'on leur en ferait signe; que le particulier et le citoyen Langlois, entrés dans la salle, au bout d'environ dix minutes sortirent et vinrent dire au comparant et aux deux autres que les chefs y étaient et qu'ils devaient être armés; qu'environ une demi-heure après, le premier Consul est arrivé; que dans l'intervalle de son arrivée, l'un des deux chefs fut arrêté par l'état-major; que le second fut ensuite arrêté par les officiers de paix chargés de la poursuite de cette affaire.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir; qu'il fait la présente déclaration en déposant, savoir :

Un pistolet espingole chargé de quatre balles, sans nom d'auteur, un poignard à manche de bois peint en noir, non fini.

Desquels déclaration et dépôt il a requis acte, à lui octroyé.

*
* *

Déclaration des citoyens Charmont, Spycket jeune et Langlois fils.

Et à l'instant sont comparus les citoyens :

Charles-Marie-François Charmont, demeurant rue et cloître Benoît, n° 352, division des Thermes ;

Philippe-Joseph Spycket jeune, demeurant rue des Fossés-Germain-des-Prés, division du Théâtre-Français, n° 20 ;

Et Félix-Michel Langlois fils, demeurant rue et division du Théâtre-Français, n° 12 ;

Lesquels, après avoir pris communication de la déclaration du citoyen Blondel des autres parts, ont dit qu'elle contient vérité en tout son contenu, tant en général que pour ce qui regarde chacun en particulier, l'approuvant sous les mêmes réserves faites par le citoyen Blondel de ne paraître à aucune procédure qui pourrait s'instruire par la suite du dit complot, n'ayant agi, ainsi que le citoyen Blondel, que dans le dessein de sauver la chose publique et de contribuer à empêcher l'exécution d'un grand crime qui aurait couvert la France de deuil.

Pourquoi ils déposent, savoir :

Le citoyen Charmont un pistolet, canon fondu et

tort, ayant au bout un dard à ressort, et un poignard non fini, à manche de bois noirci;

Le citoyen Spycket jeune un pistolet à filets unis, avec un pareil poignard;

Et le citoyen Langlois un pistolet et un poignard pareils à ceux du citoyen Spycket, lesquels pistolets sont tous trois chargés des mêmes balles et poudre que celui du citoyen Blondel.

Dont et de ce que dessus ils ont requis acte, à eux octroyé, y persistant, et ont signé avec le secrétaire général.

OUVRAGES A CONSULTER

GILBERT STENGER. *La Société française pendant le Consulat* (2e série, *Aristocrates et Républicains*; — 3e série, *Le monde et les salons sous le Consulat*).

ERNEST DAUDET. *La police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*.

— *Conspirateurs et Comédiennes* (1796-1825). Paris, 1902, in-12.

A. AULARD. *Paris sous le Consulat*, t. I et II. Paris, 1904, in-8.

FAURIEL. *Les derniers jours du Consulat*, manuscrit de Claude Fauriel, membre de l'Institut, publié et annoté par Ludovic Lalanne. Paris, 1886, in-8.

DELÉCLUZE. *Louis David et son temps*.

ARTHUR CHUQUET. *La jeunesse de Napoléon*.

G. LENÔTRE. *Vieilles maisons, vieux papiers*. Paris, 1906, in-8.

COMTESSE D'ARMAILLÉ. *Une fiancée de Napoléon* (Désirée Clary).

E. BERTIN. *La Société du Consulat et de l'Empire*. Paris, 1890, in-12.

L. MERCIER. *Tableau de Paris*.

— *Le nouveau Paris*.

— *Paris à travers les âges*.

LEGRAND ET LANDON. *Description de Paris* (1809), 2 vol.

X. *Nouveaux tableaux de Paris*, ou *observations sur les mœurs et les usages des Parisiens au commencement du XIXe siècle*. Paris, 1828, in-12.

L'Hermite de la Chaussée d'Antin, ou *observations sur les*

mœurs et les usages parisiens au commencement du XIXe siècle (1811, 1812, 1813). Paris, 1813, 3 vol.

LACRETELLE. *Histoire du Consulat.*

THIERS. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I et II.

BARON LAS CAZES. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

X. *De l'état de la France à la fin de l'an VIII.* Paris, 1800, in-8.

ANDRIEUX. *Discours pour la fête de la République, an IX.*

THIBAUDEAU. *Mémoires sur le Consulat*, par un ancien conseiller d'État. Ponthieu, 1827, in-8.

COMTE CHARLES D'OG. *Mémoires inédits sur la vie politique et privée de Napoléon, depuis son entrée à l'école de Brienne jusqu'à son départ pour l'Égypte.* Paris, 1822, in-8.

CHOUDIEU. *Mémoires et Notes.*

VICOMTESSE DE BROC. *Dix ans de la vie d'une femme.*

MÉHÉE DE LA TOUCHE. *Alliance des Jacobins.*

MIOT DE MÉLITO. *Mémoires.*

SARRANS. *Vie de Bernadotte.*

Mme DE RÉMUSAT. *Mémoires.*

DUCHESSE D'ABRANTÈS. *Mémoires.*

BARON MENNEVAL. *Souvenirs historiques.*

SAVARY, DUC DE ROVIGO. *Mémoires.*

ARNAULT. *Souvenirs d'un sexagénaire.*

Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale. Le Rouge, 1824, in-8.

Fouché de Nantes, sa vie privée, politique et morale, depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour, Mathiot, 1816, in-12.

Mémoires de la vie privée de M. Fouché, duc d'Otrante. Plancher, 1819, in-8 (*contient la correspondance de Fouché*).

FOUCHÉ. *Réflexions sur le jugement de Louis Capet. — Pièces relatives à la mission du citoyen Fouché pour ramener le calme et faire triompher le patriotisme dans le district de Clamecy*, 1793.

Mémoire historique sur Fouché de Nantes, maintenant duc d'Otrante, par un Anglais, 1815.

TABLE DES MATIÈRES

1012-09. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-02.

